

Secrétariat général

COMMISSION PERMANENTE DU 12 OCTOBRE 2016



PROCÈS-VERBAL

SOMMAIRE

Présence du mercredi 12 octobre 2016	page 2
Modifications intervenues dans l'ordre du jour de la commission permanente	page 3
Ordre du jour définitif	page 4
Approbation du procès-verbal de la commission permanente du mercredi 12 octobre 2016	page 4
Secteur présenté par M. CHARTIER – Économie et emploi	page 9
Secteur présenté par Mme JOUANNO – Écologie et développement durable	page 11
Secteur présenté par Mme CHAIN-LARCHÉ – Ruralité et agriculture	page 12
Secteur présenté par Mme ADLANI – Action sociale, santé et famille	page 15
Secteur présenté par M. BEAUDET – Transports	page 22
Secteur présenté par M. PÉCHENARD – Sécurité	page 29
Secteur présenté par Mme ÉVREN – Éducation	page 35
Secteur présenté par Mme ÉVREN – Culture	page 42
Secteur présenté par M. KARAM – Sport, jeunesse et vie associative	page 43
Secteur présenté par Mme HIDRI – Enseignement supérieur et recherche	page 54
Secteur présenté par Mme CIUNTU – Administration générale	page 56
Secteur présenté par M. NASROU – Action internationale et tourisme	page 57
ANNEXES	page 65

FEUILLE DE PRÉSENCE DU MERCREDI 12 OCTOBRE 2016

ONT SIGNÉ LA FEUILLE DE PRÉSENCE :

Mesdames Farida ADLANI, Clémentine AUTAIN, Nadège AZZAZ, Anne CHAIN-LARCHÉ, Marie-Carole CIUNTU, Véronique COTÉ-MILLARD, Sophie DESCHIENS, Alexandra DUBLANCHE, Jacqueline EUSTACHE-BRINIO, Agnès ÉVREN, Christine FREY, Marie-Pierre de la GONTRIE, Audrey GUIBERT, Faten HIDRI, Chantal JOUANNO, Samia KASMI, Brigitte KUSTER, Philippine LANIESSE, Céline MALAISÉ, Bénédicte MONVILLE-DE CECCO, Valérie PÉCRESSE, Florence PORTELLI, Catherine PRIMEVERT, Hamida REZEG, Roseline SARKISSIAN, Béatrice TROUSSARD, Stéphanie VON EUW.

Messieurs Stéphane BEAUDET, Frank CECCONI, Jérôme CHARTIER, Carlos DA SILVA, Geoffroy DIDIER, Benoît HAMON, Vincent JEANBRUN, Patrick KARAM, Jonathan KIENZLEN, Jean-Lin LACAPELLE, Aurélien LEGRAND, Didier MIGNOT, Othman NASROU, Frédéric PECHENARD, Julien PROFFIT, Roberto ROMERO, Jean-Luc ROMERO – MICHEL, Mustapha SAADI, Stéphane SALINI, Wallerand de SAINT JUST, Mounir SATOURI, Pierre SERNE, Thierry SOLÈRE, Yannick TRIGANCE, Jean-François VIGIER, Yann WEHRLING.

N'ONT PAS SIGNÉ LA FEUILLE DE PRÉSENCE :

Mesdames Mathilde ANDROUËT, Hella KRIBI-ROMDHANE, Brigitte MARSIGNY.

Messieurs Didier BARIANI, David DOUILLET, Jérémy REDLER, Rachid TEMAL.

MODIFICATIONS INTERVENUES DANS L'ORDRE DU JOUR DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 12 OCTOBRE 2016

ORDRE DE PASSAGE DES VICES-PRESIDENTS :

L'ordre de passage des Vices-Présidents est le suivant :

M. CHARTIER, Mme JOUANNO, M. BEAUDET, Mme CHAIN-LARCHÉ, M. PÉCHENARD, Mme ÉVREN, Mme ADLANI, M. KARAM, Mme HIDRI, Mme CIUNTU, M. NASROU

RAPPORTS AJOUTÉS:

- M. BEAUDET Transports
- CP 16-500 : Chapitre 908 « Transports », code Fonctionnel 811 « Transport ferroviaire régional de voyageurs », programme PR 811-006 « Métro » attribution de subventions dans le cadre de la politique régionale de «Transport» opérations du contrat de plan état-région 2015-2020 prolongement de la ligne 10 à lvry-sur-Seine études complémentaires au dossier d'émergence
 - Mme ÉVREN Culture
- ➤ CP 16-645 : Chapitre 933 « Culture, sport, Loisirs », code fonctionnel 312 « Activités artistiques et culturelles », programme HP 312-006 « Aide à la création et à la diffusion des arts plastiques » Musée passager édition 2017
 - M. KARAM Sport, jeunesse et vie associative
- ➤ CP 16-467: Île de loisirs de Vaires-Torcy délégation de service public affectations d'autorisation de programme et d'autorisation d'engagement rapport annuel pour la gestion de l'île de loisirs réalisation d'un audit d'évaluation de la DSP approbation de principe de la délégation du service public sur l'île de loisirs de Vaires-Torcy
 - M. NASROU Action internationale et tourisme
- ➤ CP 16-648 : Chapitre 900 « Services généraux », programme HP044-013 « Solidarité internationale », action 10401304 « Fonds d'intervention d'urgence » fonds d'intervention d'urgence : assistance à la population haïtienne affectée par l'ouragan Matthew

<u>RAPPORT RETIRÉ</u> :

- Mme HIDRI Enseignement supérieur et recherche
- ➤ CP 16-425 : Chapitre 932 « Enseignement », code fonctionnel 23 « Enseignement supérieur » relancer l'ascenseur social, valoriser le mérite et l'excellence année universitaire 2016-2017 : l'aide au mérite l'aide pour le diplôme d'accès aux études universitaires

MODIFICATIONS DE TITRE:

- Mme HIDRI Enseignement supérieur et recherche
- CP 16-476 : Chapitre 902 « Enseignement », code fonctionnel 23 « Enseignement supérieur », programme 423-002 « Enseignement et recherche dans les établissements d'enseignement supérieur » OD001276 CPER 2015-2020 projet « Campus Condorcet » construction du « Grand équipement documentaire » à Aubervilliers (93) : affectation d'autorisation de programme

VOTE DE L'URGENCE (mention signalée en rouge dans l'ODJ) :

CP 16-312, CP 16-392, CP 16-467, CP 16-645, CP 16-648

ORDRE DU JOUR DÉFINITIF

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. CHARTIER - Économie et emploi

CP 16-491 : Chapitre 901 « Formation professionnelle et apprentissage » - sous-fonction 12 « Apprentissage » - attributions de subventions dans le cadre de la politique régionale de développement de l'apprentissage - sixième affectation 2016

CP 16-484 : Chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 11 « Formation professionnelle » - programme de rémunération des stagiaires en formation professionnelle 2016 - quatrième affectation 2016 - remises gracieuses relatives à un ordre de reversement émis par l'ASP à l'encontre de stagiaires de la formation professionnelle

CP 16-511: Chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage», code fonctionnel 11 « Formation professionnelle», programme « Qualification par la formation continue » - programme qualifiant territorialisé 2016 - attribution de subventions dans le cadre de la politique régionale de soutien à des projets portes par des structures locales - soutien à la maison de l'emploi de l'est du Val-d'Oise pour la mise en œuvre d'un parcours de formation aux métiers de l'industrie - soutien à l'association Convergences Emploi Cergy (CEC) pour la mise en œuvre d'un parcours de formation dans les métiers de la propreté - réaffectation du solde de la convention n°10fcpso93001 de l'université Paris XIII au titre du programme «Diplôme d'accès aux études universitaires » (DAEU) 2010/2011 - affectation provisionnelle au titre du programme HP 10-002 (110002) « mesures transversales d'accompagnement de la formation professionnelle et de l'apprentissage »

CP 16-443 : Partenariats développés pour l'emploi des personnes en situation de handicap, grande cause régionale 2016 : - accord-cadre de partenariat avec l'AGEFIPH Île-de-France - convention régionale de partenariat pour l'insertion professionnelle des jeunes handicapés

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme JOUANNO – Écologie et développement durable

CP 16-403 : Chapitre 905 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 52 « Agglomérations et villes moyennes », programme PR52-001 « Territoires stratégiques », action 452001086 « Soutien aux dynamiques territoriales » - soutien aux dynamiques territoriales : aide à l'ingénierie du volet territorial du CPER Île-de-France 2015-2020 : convention-cadre avec le territoire de : communauté d'agglomération Val-Parisis - affectation de crédits d'études afférant

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. BEAUDET - Transports

CP 16-483 : Chapitre 908 «Transports», code fonctionnel 812 « Gares et autres infrastructures ferroviaires », programme PR 812-010 « Grands pôles intermodaux » - attribution de subventions dans le cadre de la politique régionale de « Transport», opérations du contrat de plan État-Région 2015-2020 - grands pôles intermodaux - deuxième affectation 2016

CP 16-487 : Chapitre 908 «Transports», code fonctionnel 811 «Transport ferroviaire régional de voyageurs», programme PR 811-004 «Liaisons ferroviaires» - attribution de subventions dans le cadre de la politique régionale de «Transport» - opérations du contrat de plan État-Région 2015-2020 tangentielles

CP 16-488 : Chapitre 908 «Transports», code fonctionnel 811 «Transport ferroviaire régional de voyageurs», programme PR 811-004 «Liaisons ferroviaires» - attribution de subventions dans le cadre de la politique régionale de «Transport» - opérations du contrat de plan état-région 2015-2020 liaisons ferroviaires

CP 16-515: Chapitre 908 « Transports », sous-fonction 810 « Services communs », programme HP 810-003 « Etudes et expérimentations » - attribution de subventions dans le cadre de la politique régionale en faveur des nouveaux véhicules urbains - deuxième affectation 2016

CP 16-516: Chapitre 908 « Transports », code Fonctionnel 818 « Autres transports en commun », programme PR 818-015 « Développement et amélioration des sites propres pour autobus » - attribution de subventions dans le cadre de la politique régionale de « Transport» - opérations du contrat de plan État-Région - liaisons TCSP - deuxième affectation 2016 - T zen 5

CP 16-517 : Chapitre 908 « Transports», code fonctionnel 825 « Sécurité routière », programme HP 825-004 (18200402) « Aménagements de sécurité sur RD » - attribution de subventions dans le cadre de la politique régionale en faveur de la sécurité routière - 3^{ème} affectation 2016

CP 16-518 : Chapitre 908 « Transports », code fonctionnel 818 « Autres transports en commun », programme HP 818-014 « Etudes d'amélioration et de développement de l'offre de transport » - attribution de subventions dans le cadre de la politique régionale en faveur de l'action territoriale

CP 16-519 : Chapitre 938 « Transports », sous fonction 81 « Transports en commun de voyageurs », code fonctionnel 818 « Autres transports en commun », programme HP 818-018 « Transports spécialisés en faveur des personnes handicapées » - participation au fonctionnement du réseau PAM Île-de-France - 2^{ème} affectation au titre de 2016

CP 16-520 : Chapitre 908 «Transports», code fonctionnel 811 «Transport ferroviaire de voyageurs», programme PR 811-004 «Liaisons ferroviaires» - attribution de subventions dans le cadre de la politique régionale de « Transport» - opérations du contrat de plan état-région 2015-2020 - schéma directeur de la ligne K du réseau Transilien RER E à l'est et ligne P du réseau Transilien

CP 16-500 : Chapitre 908 « Transports », code Fonctionnel 811 « Transport ferroviaire régional de voyageurs », programme PR 811-006 « Métro » - attribution de subventions dans le cadre de la politique régionale de «Transport» - opérations du contrat de plan État-Région 2015-2020 - prolongement de la ligne 10 à Ivry-sur-Seine - études complémentaires au dossier d'émergence

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme CHAIN-LARCHÉ – Ruralité et agriculture

CP 16-492 : Convention transitoire 2016-2017 et affectations relatives au programme d'actions 2016 du parc naturel régional Oise-Pays de France

CP 16-497 : Fonds d'urgence à destination des communes franciliennes et de leurs groupements touchés par les inondations de fin mai début juin 2016 - deuxième affectation 2016

CP 16-594 : Contrat régional territorial de Porcheville

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. PÉCHENARD - Sécurité

CP 16-493 : Chapitre 935 « Aménagement du territoire », code fonctionnel 57 « Sécurité », programme HP57-004 « Actions de prévention et de médiation » , action 15700402 « Action de prévention et de médiation » - mise en œuvre de la politique régionale en matière de médiation, prévention, protection (accès au droit) - deuxième affectation pour l'année 2016

CP 16-496 : Chapitre 935 « Aménagement du territoire », code fonctionnel 57 « Sécurité », programme HP57-004 « Actions de prévention et de médiation », action 15700402 « Action de prévention et de médiation » - mise en œuvre de la politique régionale en matière de médiation, prévention, protection (aide aux victimes) - première affectation pour l'année 2016

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme ÉVREN – Éducation

CP 16-471 : Chapitre 902 « Enseignement », code fonctionnel 222 « Lycées publics », chapitre 932 « Enseignement », code fonctionnel 28 « Autres services périscolaires et annexes » - équipements pédagogiques dans les EPLE diverses politiques régionales - septième rapport de l'année 2016

CP 16-490 : Chapitre 932 « Enseignement », code fonctionnel 28 « Autres services périscolaires et annexes », programme HP 28-005 « Schéma des formations » (128005), action « Réussite des élèves » (12800501) - valoriser le mérite, l'excellence et l'ouverture sociale à travers le soutien régional aux cordées de la réussite - 1 ère affectation 2016

CP 16-494: Chapitre 932 « Enseignement », code fonctionnel 28 « Autres services périscolaires et annexes », programme HP 28-005 « Schéma des formations » (128005), action « Réussite des élèves » (12800501) du budget 2016 - lutte contre le décrochage scolaire « Projets - réussite pour tous » - deuxième affectation 2016

CP 16-506: Chapitre 932 « Enseignement », code fonctionnel 222 « Lycées publics », programme HP222-017 (122017) « DGFL lycées publics », action « DGFL lycées publics » (12201705), nature « 65511 Etablissements publics » du budget régional 2016 - dotation complémentaire de fonctionnement en faveur des lycées supports des formations de la mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) de l'éducation nationale ou d'un projet « Réussite pour tous » pour l'année scolaire 2015/2016

CP 16-392: Chapitre 932 « Enseignement », code fonctionnel 28 « Autres services périscolaires et annexes », programme HP 28-004 « Programme d'aides aux élèves de second cycle », action 12800401 « Aide régionale à la demi-pension » - tarification de la restauration des établissements publics de Paris - tarification des internats - tarification des commensaux - année 2017 - **PROCÉDURE D'URGENCE**

CP 16-499 : Travaux dans les EPLE et dans les cités mixtes régionales d'Île-de-France - 7ème rapport de l'année 2016

CP 16-522 : Chapitre « 932 Enseignement », code fonctionnel 28 « Autres services périscolaires et annexes », programme HP 28-004 « Aide aux élèves de second cycle », action 12800401 « Aide régionale à la demi-pension », action 12800402 « Aide régionale à l'équipement des lycéens», action 12800403 « Gratuité des manuels scolaires et livrets d'exercices consommables » - aides régionales aux élèves de second cycle : ajustement des dotations - aide régionale à l'acquisition des manuels scolaires - aide régionale à la demi-pension - aide régionale à l'équipement - subvention d'équilibre

CP 16-480: Lycée Alexandre Denis à Cerny (91) - opération de reconstruction et d'extension de l'internat protocole transactionnel avec la société OTCI titulaire du marché O.P.C n°12-015 mandataire : Essonne aménagement

CP 16-482 : Chapitre 902 « Enseignement », code fonctionnel 27 « Sécurité », programme HP 27-001 « Sécurisation des Lycées » - sécurisation des lycées - huitième affectation budget 2016

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme ÉVREN - Culture

CP 16-514 : Chapitre 903 « Culture, sports et loisirs », code fonctionnel 312 « Activités culturelles et artistiques », programme HP 312-002 « Équipements culturels de diffusion et de création », programme HP 312-007 « Création et diffusion numériques » - aménagement culturel en Île-de-France - quatrième affectation pour 2016

CP 16-645 : Chapitre 933 « Culture, sport, Loisirs », code fonctionnel 312 « Activités artistiques et culturelles », programme HP 312-006 « Aide à la création et à la diffusion des arts plastiques » - Musée passager édition 2017 - PROCÉDURE D'URGENCE

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme ADLANI – Action sociale, santé et famille

CP 16-544 : Chapitre 934 « Santé et action sociale », sous-fonction 41 « Santé » - évolution du dispositif de soutien aux complémentaires santé étudiants

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. KARAM - Sport, jeunesse et vie associative

CP 16-378 : Chapitre 933 « Culture, sports et loisirs », sous-fonction 33 « Loisirs », programme HP 33-003 «développement de l'accès aux loisirs et aux vacances » - affectation d'une autorisation d'engagement pour l'organisation du village sportif d'hiver Région Île-de-France 2017

CP 16-508: Îles de loisirs - affectation d'autorisations de programme au profit des SMEAG des îles de loisirs de Bois-le-Roi (77) et Buthiers (77), île de loisirs de Vaires-Torcy (77) - affectation d'autorisations de programme pour la sécurisation du site - affectations d'autorisations de programme pour la mise en place de la signalétique sur les îles de loisirs

CP 16-510 : Chapitre 903 « Culture, sports et loisirs », sous-fonction 32 « Sports » - attribution d'autorisations de programme dans le cadre de la politique régionale du sport en Île-de-France - dispositif d'aide à la construction, reconstruction, extension, rénovation d'équipements sportifs liés aux lycées - dispositif d'aide à l'achat d'équipements spécifiques en faveur de la pratique sportive des personnes en situation de handicap

CP 16-512: Chapitre 933 « Culture, sports et loisirs », sous-fonction 32 « Sports » - attribution de subventions dans le cadre de la politique régionale de soutien aux clubs formateurs - troisième affectation 2016

CP 16-513 : Chapitre 933 « Culture, sports et loisirs », sous-fonction 32 « Sports » - attributions de subventions dans le cadre de la politique régionale du sport en Île-de-France et affectations d'autorisations d'engagement : - soutien aux évènements sportifs

CP 16-312: Chapitre 930 « Services généraux », code fonctionnel 021 « Conseil régional », programme HP 021-005 « Jeunesse et vie associative », action 102 005 07 « Soutien régional aux radios et télévisions et aux nouveaux supports d'information et d'expression sur Internet en Île-de-France » - soutien régional aux radios et télévisions locales en Île-de-France : 1^{ère} affectation pour 2016 - **PROCÉDURE D'URGENCE**

CP 16-467 : Île de loisirs de Vaires-Torcy - délégation de service public - affectations d'autorisation de programme et d'autorisation d'engagement - rapport annuel pour la gestion de l'île de loisirs - réalisation d'un audit d'évaluation de la DSP - approbation de principe de la délégation du service public sur l'île de loisirs de Vaires-Torcy - **PROCÉDURE D'URGENCE**

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme HIDRI – Enseignement supérieur et recherche

CP 16-425 : Chapitre 932 « Enseignement », code fonctionnel 23 « Enseignement supérieur » - relancer l'ascenseur social, valoriser le mérite et l'excellence année universitaire 2016-2017 : - l'aide au mérite - l'aide pour le diplôme d'accès aux études universitaires – **RETIRÉ**

CP 16-476: Chapitre 902 « Enseignement », code fonctionnel 23 « Enseignement supérieur », programme 423-002 « Enseignement et recherche dans les établissements d'enseignement supérieur » OD001276 - CPER 2015-2020 - projet « Campus Condorcet » construction du « Grand Équipement Documentaire » à Aubervilliers (93) : affectation d'autorisation de programme

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme CIUNTU – Administration générale

CP 16-401: Chapitre 930 « Services généraux », code fonctionnel 021 « Conseil régional », programme fonctionnement général du CR HP 021-020 - rapport donnant mandats spéciaux aux élus régionaux - commission permanente du 12 octobre 2016

CP 16-542 : Chapitre 930 - communication : diverses dispositions relatives aux ressources humaines - mise à disposition d'un agent auprès de services de la présidence de la république

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. NASROU – Action internationale et tourisme

CP 16-498 : 900-044-10401304 - fonds d'intervention d'urgence : appui à la prise en charge médicale de réfugiés et déplacés au Kurdistan irakien

CP 16-502 : Chapitre 900 « Services généraux », code fonctionnel 044 « Aide publique au développement », programme HP044-003 « Coopération décentralisée », action 10400301 « Aides-projets » - attribution de subventions dans le cadre du dispositif codéveloppement décentralisé 2016

CP 16-507: 930 « Services généraux », code fonctionnel 048 « Autres actions internationales », programme HP048-017 (104017) « Coopération décentralisée hors APD - coopération décentralisée avec Hanoï : attribution d'une subvention à l'institut des métiers de la ville de Hanoï

CP 16-536: 930-048-10400703 code nature 6281 - cotisation 2016 au réseau Métropolis

CP 16-648 : Chapitre 900 « Services généraux », programme HP044-013 « Solidarité internationale », action 10401304 « Fonds d'intervention d'urgence » - fonds d'intervention d'urgence : assistance à la population haïtienne affectée par l'ouragan Matthew - **PROCÉDURE D'URGENCE**

NB: - Les élus siégeant dans un organisme sont réputés ne pas participer aux votes s'y rapportant.

La séance est ouverte par Mme Valérie PÉCRESSE, présidente du Conseil régional d'Île-de-France, à 9 h 12.

Vote de l'urgence

Mme la Présidente – Je vous propose de voter l'urgence, sur les rapports 16-312, 16-392, 16-467, 16-645 et 16-648. Qui vote l'urgence ? Qui ne vote pas l'urgence ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'urgence
POUR : LR, UDI, CD
CONTRE : S&R, FN
ABSTENTION : EELVA, FdG
ABSENT : RCDE
ADOPTION

Mme la Présidente – Je vous propose d'approuver le procès-verbal de la Commission permanente du 21 septembre 2016.

Approbation du procès-verbal de la Commission permanente du 21 septembre 2016

Mme la Présidente – Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

 $\textbf{POUR}: \mathsf{LR},\, \mathsf{S\&R},\, \mathsf{UDI},\, \mathsf{EELVA},\, \mathsf{CD},\, \mathsf{FdG}$

CONTRE:
ABSTENTION: FN
ABSENT: RCDE
ADOPTION

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. CHARTIER – Économie et emploi

CP 16-491 : Chapitre 901 « Formation professionnelle et apprentissage » - sous-fonction 12 « Apprentissage » - attributions de subventions dans le cadre de la politique régionale de développement de l'apprentissage - sixième affectation 2016

Commission de la formation professionnelle et de l'apprentissage : avis favorable

Commission des Finances : avis favorable

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-491

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG

ABSENT : RCDE

ADOPTION

CP 16-484 : Chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 11 « Formation professionnelle » - programme de rémunération des stagiaires en formation professionnelle 2016 - quatrième affectation 2016 - remises gracieuses relatives à un ordre de reversement émis par l'ASP à l'encontre de stagiaires de la formation professionnelle

Commission de la formation professionnelle et de l'apprentissage : avis favorable

Commission des Finances : avis favorable

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-484

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG

ABSENT : RCDE

ADOPTION

CP 16-511: Chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage», code fonctionnel 11 « Formation professionnelle», programme « Qualification par la formation continue » - programme qualifiant territorialisé 2016 - attribution de subventions dans le cadre de la politique régionale de soutien à des projets portes par des structures locales - soutien à la maison de l'emploi de l'est du Val d'Oise pour la mise en œuvre d'un parcours de formation aux métiers de l'industrie - soutien à l'association Convergences Emploi Cergy (CEC) pour la mise en œuvre d'un parcours de formation dans les métiers de la propreté - réaffectation du solde de la convention n°10fcpso93001 de l'université Paris XIII au titre du programme «Diplôme d'accès aux études universitaires » (DAEU) 2010/2011 - affectation provisionnelle au titre du programme HP 10-002 (110002) « mesures transversales d'accompagnement de la formation professionnelle et de l'apprentissage »

Commission de la formation professionnelle et de l'apprentissage : **avis favorable**Commission des Finances : **avis favorable**

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-511

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG

ABSENT : RCDE

ADOPTION

CP 16-443 : Partenariats développés pour l'emploi des personnes en situation de handicap, grande cause régionale 2016 : - accord-cadre de partenariat avec l'AGEFIPH Île-de-France - convention régionale de partenariat pour l'insertion professionnelle des jeunes handicapés

Commission de la formation professionnelle et de l'apprentissage : avis favorable

Commission du développement économique, de l'emploi et de l'innovation : avis favorable

Commission des Finances : avis favorable

Mme la Présidente – Pour le rapport 16-443, j'ai une demande de parole du FN.

M. de SAINT JUST (FN) - Nous y renonçons

Mme la Présidente – Une explication de vote de M. de SAINT JUST.

EXPLICATION DE VOTE

M. de SAINT JUST (FN) — Cette explication de vote montrera que nous sommes inquiets dans notre groupe — je l'ai dit à M. CHARTIER lors de la commission — du très petit nombre de dossiers qui sont présentés, notamment à la Commission permanente, en matière d'économie et d'emploi. J'ai un article du *Monde économie* du 8 octobre qui fait état d'une étude assez particulière prouvant que le nombre de redressements judiciaires des entreprises s'est accéléré ces derniers mois à Paris et en Île-de-France, contrairement à ce qui se passe dans le reste de la France. En cette rentrée, nous avons l'impression que Paris et l'Île-de-France sont en train de décrocher dans un grand nombre de secteurs — principalement la restauration — par rapport au reste du pays. C'est du jamais-vu. Je suis donc étonné de voir si peu de rapports, notamment à cette Commission permanente, sur les secteurs de l'économie et de l'emploi.

Depuis le début de la mandature, sur les questions d'égalité, d'absence de discriminations, nous avons tous les rapports qu'il faut, mais sur les secteurs de l'économie et de l'emploi, alors que la situation commence à devenir grave en Île-de-France, nous « ronronnons ». J'ai l'impression que l'institution, que l'Exécutif ronronne, que vous-même ronronnez un peu sur ces questions de l'économie et de l'emploi. Je voulais tirer officiellement cette sonnette d'alarme en ce 12 octobre 2016.

Mme la Présidente - Monsieur CHARTIER.

- M. CHARTIER Merci, Madame la Présidente. Monsieur de SAINT JUST, l'administration ne ronronne pas plus que l'Exécutif ne ronronne... Vous pourrez le constater lors de la prochaine Commission permanente de novembre, qui sera très largement consacrée à des sujets économiques très denses, comme les questions de formation professionnelle, d'apprentissage. Vous pouvez vous préparer à passer une longue journée en commission, notamment parce que je crains que la commission développement économique ne soit une commission très longue. Je ferai observer deux éléments :
- nous sommes en préparation budgétaire, de sorte que la prochaine séance d'assemblée régionale du mois de novembre sera l'occasion du débat budgétaire. Vous verrez ainsi l'engagement de l'Exécutif et de sa Présidente pour les opérations de développement économique, et la commission permanente de novembre ne vous laissera pas sur votre faim ;
- ce que vous avez dit sur la situation économique de la Région Île-de-France est tout à fait exact. Valérie Pécresse l'avait d'ailleurs fait remarquer voilà déjà plusieurs semaines : la situation des entreprises du tourisme, due aux attentats dont a été victime la Région Île-de-France, a très fortement pénalisé l'activité économique. Un lien direct existe entre la chute du nombre d'emplois cet été et la chute de la saison touristique, du fait de ces circonstances malheureuses.

Nous avons engagé des actions, notamment avec la Ville de Paris et les départements d'Île-de-France, de façon à appuyer les entreprises de ce secteur, qui est aujourd'hui en très grande difficulté. Il faut rehausser l'image de la Région Île-de-France – c'est ce que Valérie PÉCRESSE fait tous les jours – de façon que les touristes aient confiance dans le fait qu'ils sont en sécurité lorsqu'ils viennent sur le territoire francilien. Lorsque les circonstances l'exigent, il faut évidemment aussi aider les entreprises. La transformation de PM'up – qui a été voulue par la Présidente et que nous avons passée en assemblée régionale – a eu lieu afin que ce dispositif crée au fil de l'eau, et pas seulement lors de deux rendez-vous annuels. Il permet aux entreprises du secteur touristique de déposer un dossier et d'être aidées conjoncturellement, afin de passer une période difficile. Je voulais apporter ces précisions, Madame la Présidente.

Mme la Présidente – Merci, Monsieur le Vice-Président, tout a été dit. Nous aurons effectivement 140 dossiers lors de la prochaine CP sur le domaine économique. La situation que vous décrivez est néanmoins très préoccupante, elle est liée à la chute de l'activité touristique en Île-de-France. Je dois vous faire part du fait que nous avons trouvé un accord sur la cellule post-Brexit, qui va s'ouvrir dans le cadre de Paris Région entreprises. Vous voyez ainsi que la Région prend le leadership de la réinstallation d'entreprises installées sur le sol londonien ou britannique. Nous sommes à la fois dans une logique d'attractivité de l'Île-de-France et dans une logique de soutien au secteur touristique, qui est extrêmement malmené. Nous les avons tous réunis et nous allons essayer de faire des opérations phares, pour les fêtes de Noël notamment. Il faut que nous nous emparions des dossiers. Nous avons néanmoins été très réactifs, puisque au lendemain du Brexit nous avions déjà une campagne digitale pour faire réimplanter des emplois en Île-de-France. Nous avons une divergence, mais nous verrons... Cela dépendra de notre capacité à négocier de façon très ferme avec les Britanniques les conditions de leur sortie.

Nous passons au vote du rapport 16-443. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-443

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG

ABSENT : RCDE

ADOPTION

Mme la Présidente – Merci, Monsieur le Vice-Président, pour votre défense vigoureuse de votre secteur et de votre action.

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme JOUANNO – Écologie et développement durable

CP 16-403: Chapitre 905 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 52 « Agglomérations et villes moyennes », programme PR52-001 « Territoires stratégiques », action 452001086 « Soutien aux dynamiques territoriales » - soutien aux dynamiques territoriales : aide à l'ingénierie du volet territorial du CPER Île-de-France 2015-2020 : convention-cadre avec le territoire de : communauté d'agglomération Val Parisis - affectation de crédits d'études afférant

Commission de l'environnement et de l'aménagement du territoire : avis favorable Commission des Finances : avis favorable

Mme la Présidente – Pour le rapport 16-403, j'ai une motion de renvoi en Commission du Front national.

Motion de renvoi en commission (FN)

M. LEGRAND (FN) – Madame la Présidente, nous savons que vous faites peu de cas du travail des commissions, nous l'avons exprimé ici à de nombreuses reprises. Il nous semble néanmoins que ce rapport, qui n'a été examiné qu'en commission environnement et en commission ruralité, aurait également dû être examiné en commission logement, étant donné qu'il contient des constructions d'habitats de type écoquartiers, et surtout en commission transports, puisqu'il est question de partenariats avec la SNCF, d'aménagement d'axes routiers, d'un point d'arrêt terminal de la ligne 38-03, etc.

Mme la Présidente - Madame JOUANNO.

Mme JOUANNO – Merci, Madame la Présidente. Comme vous le savez, la commission aménagement, qui s'occupe de l'aménagement et du développement durable, a une vocation transversale et ces dispositifs relèvent pleinement de la politique d'aménagement. Concernant les deux études financées, celle qui concerne le PLH – et que vous avez évoquée dans votre motivation – n'est pas financée par la Région, elle est uniquement financée par l'État. Les deux autres études traitent pour leur part de l'articulation entre l'aménagement et le transport, de sorte que nous sommes complètement dans une politique d'aménagement. Cela justifie notre avis défavorable à votre motion de renvoi.

Mme la Présidente – Merci. Y a-t-il des explications de vote sur cette motion de renvoi en Commission ? Elle est mise aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de la motion de renvoi n°2

POUR : FN
CONTRE : LR, S&R, UDI, CD, FdG
NPPV : EELVA
ABSENT : RCDE

REJET

Mme la Présidente – Je mets aux voix le rapport 16-403. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° 16-403
POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG

ABSENT : RCDE ADOPTION Mme la Présidente - Je remercie Mme JOUANNO. Nous allons passer au rapport de Mme CHAIN-LARCHÉ.

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme CHAIN-LARCHÉ – Ruralité et agriculture

CP 16-492: Convention transitoire 2016-2017 et affectations relatives au programme d'actions 2016 du parc naturel régional Oise-Pays de France

Commission de la ruralité et de l'agriculture : **avis favorable**Commission des Finances : **avis favorable**

Mme la Présidente – Pour le rapport 16-492, j'ai une demande de parole EELVA. Monsieur SATOURI. La demande de parole est retirée.

Je mets le rapport 16-492 aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° 16-492

POUR : LR, S&R, UDI, FN, CD, FdG, RCDE

NPPV : EELVA

ADOPTION

CP 16-497 : Fonds d'urgence à destination des communes franciliennes et de leurs groupements touchés par les inondations de fin mai début juin 2016 - deuxième affectation 2016

Commission de la ruralité et de l'agriculture : avis favorable

Commission de l'environnement et de l'aménagement du territoire : avis favorable

Commission des Finances : avis favorable

Mme la Présidente – Pour le rapport 16-497, j'ai deux demandes de parole : FN et EELVA.

Mme GUIBERT (FN) – Merci, Madame la Présidente. Pour le fonds d'urgence de 1 million d'euros, nous aimerions connaître le nombre de dossiers en attente, car il semble qu'il ne reste plus beaucoup d'argent. Nous arrivons au terme de ces 1 million d'euros. Dans l'Essonne, par exemple, beaucoup de communes ont été sinistrées, et seules cinq opérations sont prévues. Dans le Val-d'Oise, seule une opération est prévue. Ces départements de la grande couronne ont pourtant été particulièrement sinistrés. De plus, nous constatons qu'environ un tiers de ces affectations sont versées au département des Yvelines : n'y a-t-il pas des communes beaucoup plus sinistrées, notamment dans les départements de la grande couronne, comme la commune de Savigny-sur-Orge – pour prêcher pour ma paroisse –, qui a été considérablement sinistrée ? Je ne sais pas si un dossier est en cours ou si la Région va venir en aide à la commune de Savigny-sur-Orge. Je vous remercie.

Mme la Présidente – La prise de parole d'EELVA.

M. SATOURI (EELVA) – Bonjour. D'abord, permettez-moi de me réjouir de la portée opérationnelle de l'amendement que nous avions fait sur la question de la pollution. Il y a une satisfaction de notre part, car c'était un sujet qui nous préoccupait et notre amendement avait été accepté. Je vois que l'amendement est opérationnel dans ce rapport. À l'occasion de cet amendement, nous avions aussi rappelé le besoin d'une révision du PPRI et invité l'Exécutif à entrer en contact avec le préfet de Région, pour mettre sa question sur la table. L'expérience des dernières inondations nous a en effet rappelé que les documents relatifs à ces questions devaient être révisés et que le PPR inondation devait être revu, à l'aune de ce que nous avons vécu voilà quelques mois. Où en êtes-vous en ce qui concerne les prises de contact avec la préfecture de Région à ce sujet ?

Mme la Présidente - Madame la Vice-Présidente.

Mme CHAIN-LARCHÉ – Pour répondre à la question du Front national, je rappelle qu'il s'agit d'un fonds d'urgence. C'était une forme d'avance faite aux communes, sous réserve du remboursement par les assurances de ce qui est assurable. Il ne faut donc pas s'inquiéter à propos de l'enveloppe qui a été dépensée jusque-là, puisque les communes n'ont pas encore les remboursements de leurs assurances.

Par ailleurs, nous constatons que la mesure était utile, puisque les communes, dès lors que l'information leur est parvenue et qu'elles ont résolu les difficultés qu'elles avaient et les urgences à pallier, ont déposé leur dossier. L'équilibrage entre les départements se fait ainsi progressivement. D'autre part, si jamais nous devions dépasser l'enveloppe, il n'est pas nécessaire d'avoir un budget supplémentaire pour cela. Nous pourrons aller chercher les crédits restants disponibles sur le chapitre 905 : aménagement des territoires, code fonctionnel 53. J'ai questionné les services et, au fur et à mesure des demandes et en fonction des remboursements que nous aurons obtenus après les règlements des assurances, nous pourrons abonder les communes qui en feront la demande – conformément à ce que le règlement nous dit. Il s'agit, je crois, de factures émises avant le 1^{er} juillet.

Quant à votre question, Monsieur SATOURI, je ne sais pas si nous avons saisi les services de l'État, mais l'État prendra de toute façon ses responsabilités et nous travaillerons étroitement à la révision de ce PPRI.

Mme la Présidente – Nous sommes évidemment très satisfaits du succès de cette mesure, qui montre que nous avons été réactifs et que nous avons pris les bonnes décisions au bon moment. Pour rassurer le Front national, environ la moitié des subventions qui vont être votées aujourd'hui concernent la Seine-et-Marne, un quart l'Essonne et un quart les Yvelines. Le dossier est tout petit pour le Val-d'Oise, puisque ce département a été beaucoup moins impacté. Quelques dossiers – un cinquième – concernent aussi le Val-de-Marne. Il s'agit aujourd'hui de faire connaître le fonds dans des départements où les départements eux-mêmes s'étaient fortement engagés ; c'était le cas de l'Essonne et de la Seine-et-Marne. Je suis allée à l'assemblée des maires de Seine-et-Marne, cela explique peut-être pourquoi la moitié des dossiers viennent de Seine-et-Marne. Nous devons aussi populariser cette aide auprès des maires de l'Essonne qui ont été touchés. Vous pouvez le faire. Je l'ai fait auprès du président de département et des maires, mais il est vrai que l'assemblée générale des maires de Seine-et-Marne m'a permis de le redire dans ce département. J'irai à la prochaine assemblée des maires de l'Essonne. Anne.

Mme CHAIN-LARCHÉ – Je voulais ajouter que, lors de la dernière séance, notre attention avait été appelée sur la commune de Villeneuve-Saint-Georges, et celle-ci a été honorée. C'est à la fois une question d'urgence que les communes ont eue à gérer et pour nous une question de communication.

Mme la Présidente – Merci. Nous avons un amendement du groupe PSR nº 16. Madame SARKISSIAN.

Amendement n° 16 (S&R)

Mme SARKISSIAN (S&R) – Madame la Vice-Présidente, vous avez d'une certaine façon donné des réponses, mais je ne vous cache pas qu'elles ne sous satisfont pas. Le million d'euros que vous avez consacré au fonds d'urgence – et qui est presque épuisé, il ne reste que 20 000 euros – est très insuffisant. Même s'il s'agit d'avances, nous ne pouvons pas raisonner en termes de redéploiement, sauf à penser que votre budget n'était pas sincère, mais je n'ose le croire compte tenu de vos affirmations. Nous proposons ainsi en article 4 le rajout de 1 million d'euros comme fonds d'aide aux communes, puisqu'il s'agit d'urgences et qu'il faut y répondre rapidement.

Par ailleurs, je reviens sur la question du déséquilibre que vous essayez d'esquiver : 50 % des aides ont été affectées aux Yvelines. C'est bien le cas si l'on prend la totalité de la somme : 980 000 euros, et que l'on ne raisonne pas sur le dernier rapport. Je veux bien croire que l'information circule plus aisément dans ce département, et je n'ai évidemment rien contre les aides qui lui sont apportées, mais seules 20 % de ses communes ont été impactées. Il me semble bon de rééquilibrer grandement. L'Essonne, largement impactée, ne bénéficie que de 5 % de cette enveloppe, ce qui est nettement insuffisant. Nous en appelons donc à un soutien complémentaire. Nous voterons favorablement ce rapport, mais il faut marquer d'une aide complémentaire votre dispositif, qui doit néanmoins être relativisé. Sur 370 communes déclarées zone sinistrée à la suite des inondations, 40 communes ont pour l'heure été aidées par la Région Île-de-France : nous demandons donc avec insistance un soutien complémentaire.

Mme la Présidente – Madame SARKISSIAN, permettez-moi de vous faire remarquer que tous les dossiers de demande ont été satisfaits. Vous pouvez faire demander des aides, mais les villes commencent par aller voir leur département et, quand le département donne, cela fait écran à la région : cela s'appelle le principe de subsidiarité. Et c'est un principe de bonne gestion que de commencer par aller demander à la collectivité la plus proche de chez soi. La Seine-et-Marne et l'Essonne ont été puissamment aidées par leurs conseils départementaux. Je m'en félicite, car cela nous soulage, soulage le budget, mais il n'y a pas une commune qui a déposé une demande qui n'a pas été honorée. Cela va continuer comme cela ; Mme CHAIN-LARCHÉ va vous le confirmer.

Mme CHAIN-LARCHÉ – Je n'ai pas grand-chose à ajouter, j'ai déjà expliqué les choses. Pour les raisons que j'ai évoquées, cette ligne budgétaire de 1 million d'euros supplémentaires n'est absolument pas nécessaire. Comme vous le dit la Présidente, toutes les demandes sont traitées et, en règle générale, honorées.

Mme la Présidente – Nous allons mettre aux voix l'amendement. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 16

POUR: S&R, EELVA, FdG, RCDE CONTRE: LR, UDI, FN, CD ABSTENTION: NPPV:

REJET

Mme la Présidente – Nous mettons aux voix le rapport 16-497. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° 16-497 POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG ABSENT : RCDE

ABSENT : RODE ADOPTION

CP 16-594 : Contrat régional territorial de Porcheville

Commission de la ruralité et de l'agriculture : avis favorable

Commission de l'environnement et de l'aménagement du territoire : avis favorable

Commission des Finances : avis favorable

Mme la Présidente – Nous en venons à la commune de Porcheville. Vous devez avoir sur table un *erratum*. La motion de renvoi en Commission du groupe SR est retirée. Nous avons une demande de parole du Front national. Elle est retirée. Je mets aux voix le rapport 16-594. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° 16-594

POUR: LR, UDI, FN, EELVA, CD, FdG **NPPV**: S&R

> ABSENT : RCDE ADOPTION

Mme la Présidente – Nous reprenons l'ordre normal du dérouleur. Je remercie Mme CHAIN-LARCHÉ pour ce fonds inondation si nécessaire et si demandé.

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme ADLANI - Action sociale, santé et famille

CP 16-544 : Chapitre 934 « Santé et action sociale », sous-fonction 41 « Santé » - évolution du dispositif de soutien aux complémentaires santé étudiants

Commission de la santé : avis favorable Commission des Finances : avis favorable

Mme la Présidente – Nous passons au secteur de Mme ADLANI, au rapport 16-544. Nous avons un amendement SR et un amendement FN en réponse commune. Madame FREY.

Amendement n° 14 (S&R)

Mme FREY (S&R) — Madame la Présidente, depuis votre prise de fonction, vous avez souvent répété vouloir faire des économies, notamment en réduisant le recours à des opérateurs externes. Les sommes de 50 000 euros proposées pour mener une étude sur la santé des étudiants et le secteur de la complémentaire santé nous semble disproportionné, au moment où le Conseil régional dit ne plus avoir les moyens de soutenir de nombreuses associations. La somme de 50 000 euros est quand même l'équivalent de 500 étudiants aidés par le dispositif de l'aide à la complémentaire santé. Nous aurions préféré que cet argent aille dans des actions de communication, pour mieux faire connaître l'aide auprès des étudiants en cette rentrée, ou pour soutenir des actions de prévention et innovantes, éventuellement en partenariat avec le Crips.

En outre, comme dans des cas précédents de recours à des prestataires, il n'y a pas vraiment d'orientation ni de cahier des charges dans la délibération que vous nous proposez. Nous avons encore une fois l'impression de faire un chèque en blanc à un cabinet de conseil x ou y, d'autant que les compétences pour traiter du sujet sont présentes en interne à la Région. La Région peut s'appuyer sur le Crips, l'ORS ou encore l'ARS, et est déjà en contact permanent avec les mutuelles étudiants. Pourquoi avoir besoin de recourir à un cabinet extérieur pour la somme de 50 000 euros ?

Mme la Présidente – Merci, Madame FREY, L'amendement n° 21.

Amendement n° 21 (FN)

M. LEGRAND (FN) – Madame la Présidente, Madame la Vice-Présidente, la somme de 50 000 euros pour réaliser un cahier des charges nous paraît en effet exorbitante. Nous demandons qu'elle soit au minimum réduite de moitié. Par ailleurs, il est toujours utile de rappeler la situation catastrophique des complémentaires santé pour les étudiants. La LMDE, par exemple, est endettée à hauteur de 35 millions d'euros et a été placée sous tutelle judiciaire en 2015. Est-il réellement pertinent de lancer des études pour continuer selon ce modèle, plutôt que de réfléchir à des solutions alternatives ?

Mme la Présidente - Madame ADLANI.

Mme ADLANI – Merci, Madame la Présidente. Je vais faire une réponse commune aux deux amendements, n^{os} 14 et 21. Trois raisons principales justifient la nécessité d'envisager l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour faire évoluer le dispositif d'aide à la complémentaire santé :

- 1) la complexité juridique sur ce sujet ;
- 2) la nécessaire bonne gestion des deniers publics ;
- 3) la volonté que ce dispositif aide les étudiants qui en ont vraiment besoin.

Sur le plan juridique, cette évolution est nécessaire pour être en conformité avec la réglementation européenne et - j'en ai parlé lors de la dernière Commission permanente - sur la libre-concurrence appliquée aux assurances et aux mutuelles. De plus, en droit interne, ce domaine se rapporte à trois codes : ceux des assurances, des mutuelles et des assurances maladie, et présente donc une complexité juridique qui nécessite une expertise et une expérience confirmées. L'assistance à maîtrise d'ouvrage a pour objectif de conseiller et d'accompagner la collectivité, afin que la mise en œuvre de ce dispositif soit la plus efficiente, et surtout en conformité avec les dispositions réglementaires. Vous évoquez l'ORS, l'ARS et le Crips : ils ne sont pas en capacité et n'ont pas de compétences en interne pour le faire.

Sur le plan budgétaire et financier, l'Exécutif est soucieux d'un bon usage des deniers publics et souhaite s'appuyer sur des prestataires fiables, afin que l'aide octroyée bénéficie principalement aux étudiants. Pour cela, il faut être sûr que les mutuelles retenues n'auront pas des frais de gestion trop élevés: pour un euro donné par la région, il doit y avoir un retour d'au moins 85 centimes de prestations; ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Il faut donc s'assurer que les étudiants aient une couverture complémentaire extrêmement efficiente. Si l'on veut servir au mieux les étudiants, c'est-à-dire leur offrir un produit d'assurance qui les protège vraiment au regard de leur risque, il faut faire une étude spécifique. Cette étude est donc nécessaire, et je vous demande de retirer votre amendement. Sinon, j'en appellerai au rejet.

Mme la Présidente – La réalité est que l'on ne touche pas les étudiants qui devraient être touchés, et nous voudrions savoir comment faire pour les toucher. Nous avons dépensé énormément d'argent – si je me souviens bien, 500 000 euros lors de la dernière mandature – en communication. Cette communication n'a pas touché les bénéficiaires. Cela vaudrait la peine d'auditer le dispositif pour qu'il touche enfin les jeunes qu'il doit toucher. C'est une question d'efficacité.

Nous allons mettre aux voix les amendements. Y a-t-il des explications de vote sur ces amendements ? Non. L'amendement n° 14 a un avis défavorable de l'Exécutif. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 14

POUR: S&R, FN, EELVA, FdG, RCDE **CONTRE**: LR, UDI, CD

REJET

Mme la Présidente – Concernant l'amendement FN, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 21

POUR: FN

CONTRE: LR, S&R, UDI, CD, FdG, RCDE

NPPV: EELVA

REJET

Mme la Présidente – Concernant l'amendement n° 10 du Front de gauche, Madame AUTAIN.

Amendement n° 10 (FdG)

Mme AUTAIN (FdG) – Madame la Présidente, mon intervention s'inscrit dans le prolongement de la discussion qui vient d'avoir lieu. Dans cet amendement, nous proposons également que les services continuent à faire ce travail. Je suis très étonnée de vos propos, car les services de la Région le font depuis 2010, et le font sérieusement. C'est une mise en cause du travail des services que vous faites. Il faut aussi avoir confiance dans les services administratifs de la Région et dans leurs compétences et leur capacité à gérer des dispositifs complexes et qui impliquent des compétences financières. Notre amendement va plus loin. Madame la Présidente, vous parliez de communication. La communication, c'est bien, mais ce serait mieux si c'était en rapport avec la réalité des chiffres budgétaires. En l'occurrence, dans l'énoncé des motifs de votre rapport, vous parlez d'une mesure phare de la mandature 2015-2021, vous nous expliquez qu'il y a un doublement de la ligne d'aide à la mutuelle des étudiants : c'est faux. D'après les chiffres que nous avons, le dispositif de prévention santé jeunes passe de 0,7 million à 0,2 million – soit une baisse de 70 %. Pour la ligne d'aide à la mutuelle des étudiants, la baisse est d'un tiers, puisque nous passons de 1,5 million d'euros à 1 million d'euros.

Notre amendement propose simplement de valider ce que vous-même avez dit, dans le document mais aussi en séance, à savoir que la communication ait un rapport réel avec les engagements pris budgétairement. Enfin, nous proposons qu'il y ait une étude spécifique sur les étudiants qui sont boursiers de haut échelon – de catégorie 5, 6 et 7 – pour ajuster les aides, afin que ces boursiers n'échappent pas aux dispositifs d'aide en la matière.

Mme la Présidente - Madame la Vice-Présidente.

Mme ADLANI – Merci, Madame la Présidente. Je vais essayer de répondre à tous vos points. Vous dites dans un premier point que nous avons les compétences en interne. Cependant, il s'agit d'une demande des services de s'appuyer sur un prestataire extérieur pour cette étude. Cela ne signifie pas qu'il n'y aura pas de contrôle, puisque nous ferons le contrôle des prestations avec les services. C'est ma réponse concernant l'expertise et les savoir-faire d'un prestataire. Je ne remets absolument pas en

question la capacité et l'efficacité des services, mais c'est une demande qui émane des services de se faire aider par un prestataire, pour justement avoir des mutuelles et des complémentaires santés plus efficientes, puisque nous avons le projet de doubler cette aide. Dans votre amendement, vous demandez que nous fassions une étude spécifique pour les boursiers de catégorie 5, 6 et 7. Tout d'abord, la Commission permanente du 21 septembre a adopté la reconduction de la convention avec les mutuelles – la Smerep et la LMDE – pour une durée de un an, vous avez voté cette reconduction, preuve que le maintien de ce dispositif n'est pas mis en cause. J'en suis satisfaite.

Sur le fond, l'élargissement de cette étude aux étudiants boursiers des catégories 5, 6 et 7 serait inopérant dans la mesure où ceux-ci bénéficient de la CMU, intégrant l'ACS avec la prise en charge d'une complémentaire santé. Vous semblez dire que c'est inefficace et que ce dispositif national ne va pas au bout de cette complémentaire : si vous pensez qu'il est inefficace ou incomplet, en pointant les difficultés auxquelles se heurtent les étudiants, libre à vous de le rendre plus efficace et plus efficient. Vous êtes à la manœuvre au gouvernement, je vous invite donc à le faire. Par contre, s'il vous semble important que la Région élargisse son action à destination des boursiers de catégorie 5, 6, 7, je constate, Madame AUTAIN, que vous ne l'avez pas entrepris. Vos chiffres sont faux, puisque en 2015, sur les 1,5 million d'euros qui ont été votés, seuls 476 000 euros ont été exécutés. Nous avons voté un budget de 1 million d'euros, tandis que vous n'avez pas utilisé plus de 1 million d'euros. Je le précise, car, pour les catégories 5, 6 et 7 que vous dites vouloir aider, vous aviez 1 million d'euros que vous n'avez pas utilisés. Vous aviez l'occasion de le faire et de votre dispositif efficace, puisque vous critiquez le nôtre.

Nous allons pour notre part agir, en doublant l'aide à la mutuelle des étudiants. Un prestataire est nécessaire pour nous accompagner, puisque aujourd'hui le panier de soins n'est pas efficace pour les étudiants. Sur un euro seuls 60 centimes vont aux étudiants. Nous voulons être plus efficaces, et je regrette que vous soyez dans une posture politicienne et que vous jugiez utile de critiquer notre dispositif alors qu'il sera très efficace pour les étudiants. Nous voulons agir en doublant le dispositif, c'est pourquoi celui-ci est en cours de refonte. L'objectif pour nous est de réformer et d'adapter l'offre de couverture santé aux étudiants. Les délais de remboursement sont en outre très importants : les étudiants attendent parfois plus de six mois len remboursement de leurs frais de santé. Nous souhaiterions que ce soit un ou deux mois. Se faire soigner est un besoin auquel de nombreux étudiants renoncent aujourd'hui par crainte de ne pas être bien remboursés. Il est donc très important pour nous d'avoir un dispositif qui puisse être efficace.

Mme la Présidente — Madame AUTAIN, l'Exécutif vous répond, donc restez calme. Je voudrais compléter la réponse de Mme ADLANI, car c'est moi qui ai mis en place l'aide à la mutuelle étudiants — à hauteur de 200 euros, pour les échelons 5, 6 et 7 — quand j'étais ministre de l'Enseignement supérieur. C'est ensuite moi, en tant que Présidente de l'opposition à la Région, qui ai demandé à Jean-Paul HUCHON de s'aligner sur cette aide. À l'époque, la Région avait mis 100 euros, tandis que l'État avait mis 200 euros, et je disais qu'avec 100 euros il n'était pas possible de payer une mutuelle qui couvre les frais dentaires et les lunettes. C'est pour cela que dans notre programme, conformément à ce que j'avais demandé dans l'opposition, nous avons dit que nous doublerions cette aide, mais l'idée est d'aligner la mutuelle pour les premiers échelons de bourse sur la mutuelle des échelons 5, 6, 7 : les boursiers les plus défavorisés. Il s'agit d'aligner l'action de la Région sur l'action de l'État — que j'ai moi-même initiée, Madame AUTAIN, et je m'en félicite, puisque vous lui apportez aujourd'hui massivement votre soutien. C'est une grande satisfaction de voir que je n'ai pas tout mal fait dans ma vie politique, du moins aux yeux du Front de gauche... Vous avez la parole.

Mme AUTAIN (FdG) – Comme il y a visiblement quelques problème de latéralisation, Madame ADLANI: je suis dans l'opposition au Conseil régional. Tantôt, on explique que je suis d'extrême gauche, tantôt – quand cela vous arrange politiquement – vous nous taxez de soutenir le gouvernement.

Mme la Présidente – Vous l'avez au moins soutenu sur le territoire. Je peux vous redonner les tracts, Madame AUTAIN, vous avez soutenu Monsieur HOLLANDE.

Mme AUTAIN (FdG) – Nous ne soutenons pas ce gouvernement et vous le savez fort bien, mais nous n'allons pas épiloguer sur cette question. Monsieur DA SILVA, je suis désolée, nous ne soutenons pas le gouvernement !

Mme la Présidente - Revenons à la Région.

Mme AUTAIN (FdG) – Nous ne sommes pas convaincus par les réponses que vous nous apportez sur le budget, parce qu'il y a la question de l'exécuté, nous la verrons, mais nous parlons là des engagements. L'engagement du doublement donne 1,5 million d'euros, et nous voyons une ligne budgétaire avec 1 million. Nous demandons donc pourquoi ce n'est que 1 million et non 1,5 million.

Quant aux boursiers aux échelons 5, 6, 7, le problème est qu'il y a énormément de barrières qui empêchent de mobiliser le dispositif. Nous le savons pour les dispositifs sociaux, pour la CMU, mais c'est aussi le cas pour d'autres terrains où les dispositifs très sociaux n'arrivent pas à être mobilisés. Nous proposons donc d'aller voir pourquoi, et ce qui permettrait de mieux mobiliser le dispositif pour ces étudiants qui sont très nécessiteux en la matière. C'est l'objet de l'étude que nous sollicitons.

Mme la Présidente – Cela tombe bien, puisque cette étude nous allons la faire et nous allons l'externaliser. Qui vote pour cet amendement n° 10 ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 10

POUR: S&R, EELVA, FdG, RCDE CONTRE: LR, UDI, FN, CD

REJET

Mme la Présidente – L'amendement S&R n° 15. Madame FREY.

Amendement n° 15 (S&R)

Mme FREY (S&R) – Merci, Madame la Présidente. Cet amendement vise à réévaluer le soutien anticipé de la Région Île-de-France à l'association Safe. En réponse à une interrogation de notre groupe lors d'une précédente Commission permanente, vous nous aviez dit attendre les conclusions du plan pour une Île-de-France sans sida. Mais il nous semble qu'il y a urgence. L'association Safe gère en Île-de-France les distributeurs-échangeurs de seringues et contribue ainsi activement à la réduction des risques de transmission du VIH. Ces automates permettent d'éviter la présence de seringues usagées dans l'espace public et de toucher des consommateurs qui ne fréquentent pas les centres de soins. L'association assure la distribution de près de 500 000 seringues par an en Île-de-France. C'est d'ailleurs sous le gouvernement de Jacques Chirac, en 1987, qu'a été autorisée la vente libre des seringues, afin de lutter contre l'épidémie de VIH chez les usagers de drogue. L'augmentation de l'offre a permis, à partir de 1994, de stabiliser puis de diminuer le nombre de nouveaux cas de sida chez ces usagers.

Aujourd'hui, le désengagement de la Région Île-de-France est extrêmement préoccupant en matière de santé publique, et fait courir un risque sérieux d'augmentation des transmissions de maladies infectieuses : diminution du matériel stérile en circulation, augmentation du nombre de seringues abandonnées dans l'espace public, recrudescence de certaines maladies. Les conséquences seraient donc désastreuses du point de vue sanitaire. Elles le seraient tout autant du point de vue des dépenses publiques. Le traitement annuel d'une infection par le VIH représente à lui seul le montant de la subvention provisoire proposé par cet amendement. C'est pourquoi nous proposons de réaffecter les 50 000 euros dont nous avons parlé – qui représentent quand même 50 jours de prestations – en direction de l'association Safe. Je vous remercie.

Mme la Présidente - Madame la Vice-Présidente.

Mme ADLANI – Merci, Madame la Présidente, et je vous remercie, Madame FREY, pour cet amendement qui va me permettre de rétablir la vérité. L'engagement de la Région dans la lutte contre le VIH s'est effectivement traduit par une délibération cadre lors de la séance de en juin 2016, pour une Région Île-de-France sans sida. Je précise que c'est un engagement de Valérie PÉCRESSE de mettre cette question en exergue. Madame FREY, avec cet amendement, vous êtes dans la manipulation et la récupération politique. Vous mettez aujourd'hui l'Exécutif en accusation et vous parlez de désengagement de la Région, mais vous ne précisez pas l'année. Il y a effectivement eu un désengagement de la Région, mais c'était en 2015. En 2015, il n'y a eu aucun amendement, aucune mobilisation, aucune préoccupation et surtout aucun financement. La Commission permanente du 21 septembre 2016 a adopté une délibération permettant l'attribution de 25 000 euros au bénéfice de cette association, dans le cadre du développement et de la modernisation du parc d'automates de réduction des risques en Île-de-France. C'était une volonté d'aider l'association Safe. Nous attendons de disposer des informations sur l'association qui nous permettraient de mieux cerner les besoins en Île-de-France.

Passer de zéro à 25 000 euros, cela s'appelle une augmentation, et le désengagement dont vous parlez a eu lieu en 2015 ET NON EN 2016. La réactivité de la Région n'a pas fait défaut, puisque nous avons reçu l'association; je l'ai reçue à deux reprises dans mon bureau. La Présidente l'a reçue également. Je vous rappelle néanmoins que cette politique ne relève pas des compétences de la Région. Il s'agit d'une problématique sanitaire, qui est une compétence de l'État. La Région reste disposée à soutenir cette association, et notamment à rechercher de nouveaux partenaires publics et privés, en particulier à l'occasion de l'organisation des états généraux pour une Île-de-France sans sida. La Présidente a également rencontré les Présidents de département pour les mobiliser. Je vous invite à faire de même avec le département du 93, notamment, que la Présidente a rencontré pour qu'il s'aligne sur cette mobilisation pour l'association Safe, comme pourront le faire le 77 ou le 95. Par ailleurs, je ne comprends pas quel signal vous envoyez, Madame FREY, en voulant retirer 50 000 euros à destination des

jeunes pour une complémentaire santé pour les distribuer à l'association Safe pour des usagers de drogue. Je reste dubitative face à cette proposition de mobilisation des fonds. Je vous demande de retirer cet amendement.

Mme la Présidente – Il faut simplement rétablir la réalité des faits. Madame FREY, votre indignation ne peut pas être sélective. L'année dernière, la Région a donné zéro euro à l'association Safe, et nous n'avons pas entendu le groupe socialiste s'en plaindre. Ceux qui poussent aujourd'hui des cris d'orfraie feraient ainsi bien de balayer devant leur porte et de reconnaître leurs tort : vous avez littéralement asphyxié cette association, qui s'occupe d'approvisionner les distributeurs de seringues afin de réduire les risques des usagers de drogues injectables. C'est cela la vérité, la Région de Jean-Paul HUCHON a par le passé coupé les vivres à cette association. Nous avons été saisis au printemps par l'association Safe, qui était aux abois. Nous n'avions pas de fonds de dossier à la Région, nous n'avions rien de prévu, rien dans les services. Farida ADLANI les a immédiatement reçus, et nous avons débloqué 25 000 euros en urgence. Nous avons néanmoins demandé à voir les comptes, parce qu'avec notre nouvelle charte éthique nous ne donnons pas de subvention à des associations qui n'ont pas fourni leur plan de financement. L'association en a fait un petit sujet politique et polémique. Je les ai reçus pour leur dire que ce n'était pas bien, car nous leur avions seulement demandé leurs comptes.

Dans le cadre d'Île-de-France sans sida, la Région sera évidemment aux côtés de l'association Safe ; c'est ce que j'ai rappelé au Président de l'association. Seulement, je vous rappelle que la Région finance là des compétences départementales, parce que le sanitaire est de compétence départementale. Je suis donc allée faire la promotion de l'association auprès des départements dans lesquels elle exerce une activité. Elle n'exerce pas d'activité dans les Yvelines ni dans le Val-de-Marne. J'ai été voir la Seine-et-Marne, l'Essonne, le Val-d'Oise et la Seine-Saint-Denis pour leur demander de cofinancer, sachant que la Ville de Paris s'était engagée à le faire. J'ai eu une réponse favorable de la Seine-et-Marne, de l'Essonne et du Val-d'Oise, et je n'ai à ce jour qu'une réponse défavorable de la Seine-Saint-Denis, qui dit que ce n'est pas à elle de financer. Je vous invite à aller chercher le cofinancement de la Seine-Saint-Denis : cela nous aidera et soulagera le budget de la Région. Mais la Région sera au rendez-vous, puisque nous avons obtenu la semaine dernière la comptabilité de l'association. Nous pourrons ainsi faire une subvention régulière à cette association et combler son besoin de financement.

Je compte sur votre aide, Madame FREY, notamment auprès du département de Seine-Saint-Denis, pour que tous les départements dont c'est la compétence participent à cette action « Région sans sida » et à la prévention des risques pour les usagers de drogues injectables. Ces sujets devraient nous réunir tous, et ce, sans polémique politicienne stérile. Je vous remercie. En revanche, je donnerai un avis défavorable à l'amendement, pour la simple raison que nous n'allons pas retirer 50 000 euros aux étudiants pour ces distributeurs de seringues. Nous ferons un rapport sur Safe à la prochaine Commission permanente, qui prendra en compte le cofinancement départemental que nous aurons réussi à trouver. J'espère aussi qu'il y aura 10 000 euros de moins à la charge de la Région. Madame FREY, maintenez-vous votre amendement ?

Mme FREY (S&R) – Oui, puis-je faire une explication de vote ? Nous maintenons bien sûr l'amendement, mais je voudrais aussi répondre à Madame la Vice-Présidente. Je crois que la manipulation n'est pas de notre côté – cela fait plusieurs fois qu'elle utilise cette expression –, mais plutôt du sien.

Mme la Présidente – M. de SAINT JUST me rappelle que l'on ne fait pas d'explication de vote sur son propre amendement, mais vous expliquez pourquoi vous ne le retirez pas. Pourquoi ne le retirez-vous pas ?

Mme FREY (S&R) – Je réponds à une attaque, et je répète que la manipulation est plutôt du côté de Mme ADLANI, qui prétend que nous voulons retirer 50 000 euros aux étudiants pour les transférer à Safe : ce n'est absolument pas l'objet de l'amendement qui a été présenté précédemment. Il s'agissait au contraire de dire que les 50 000 euros que vous souhaitez réserver à un prestataire extérieur nous sembleraient plus utiles dans un autre domaine. Pour revenir sur le fond de l'affaire, la Région soutenait l'association Safe depuis très longtemps, elle l'a soutenu en investissement. En 2015, il s'agissait d'un changement de braquet, puisque la demande de soutien portait sur du fonctionnement ; c'est ce qui explique cette année « blanche » en 2015.

Aujourd'hui, nous demandons dans notre amendement – et j'aimerais qu'il ne soit pas dénaturé – à parer à une urgence et à ne pas simplement attendre : attendre les conclusions des travaux du groupe qui va se constituer pour l'Île-de-France sans sida. Il s'agit de ne pas entraîner d'interruption du travail de Safe et de ce que Safe apporte aux usagers de drogue, pour éviter les contaminations et les risques sanitaires que cela impliquerait. Il n'y a sans doute pas lieu de polémiquer autant. C'est pourquoi nous maintenons notre amendement.

Mme la Présidente – Excusez-moi, mais la polémique a été initiée par vos amis, qui ont osé dire que nous serions responsables en notre conscience de la contamination des usagers de drogues injectables par la baisse de subventions de la Région. Passer de zéro à 25 000, ce n'est pourtant pas une baisse, et les demandes de Safe aujourd'hui sont uniquement en

fonctionnement. Si en 2015 vous avez jugé qu'il fallait donner zéro en fonctionnement à cette association, c'étaient vos choix politiques, mais ne venez pas nous dire – alors que nous avons réagi en urgence et que Farida a reçu l'association dès qu'elle a eu connaissance de sa situation dramatique – que passer de zéro à 25 000 c'est une baisse, ou alors c'est que vraiment le Parti socialiste ne sait pas compter. Nous le constatons malheureusement souvent dans la gestion du budget de l'État... Monsieur SERNE.

M. SERNE (EELVA) - Vous les avez énervées...

Mme la Présidente - Mais l'on m'a accusée de tuer des personnes, Monsieur SERNE.

M. SERNE (EELVA) – Ce n'est pas ce que je comptais faire. Sur un dossier comme celui-là, qui relève de la santé publique et qui pour le coup est une question de vie ou de mort pour certaines personnes – parce qu'une interruption dans un programme d'échange de seringues entraîne des contaminations –, la seule question qui compte est de savoir si, avec 25 000 euros, cette association pourra continuer son programme d'échange de seringues. Je rappelle que celui-ci a été permis par la ministre Michèle BARZACH, et il existe depuis une forme de consensus politique autour de la continuité de ce type d'action. Ce qui est important, et c'est pour cela que nous voterons symboliquement cet amendement, c'est d'être sûrs que cette association n'a pas de trous dans sa comptabilité et qu'elle pourra continuer son activité sans interruption. Après, que ce soit pour le fonctionnement ou des investissements, 25 000 ou 100 000 euros, le principal est la continuité de cette activité. Je suis heureux d'entendre que vous ne mettez pas en cause l'activité de cette association.

Vu tout ce qui s'est passé et vu ce que nous entendons autour de l'ouverture de la salle de consommation à moindre risque à Paris – ce n'est pas la même chose, mais nous sommes malgré tout dans le même domaine –, ce serait bien que la Région réaffirme publiquement son soutien à ces programmes d'échange de seringues. Cela finirait par ramener tout le monde à plus de sérénité et rassurerait par rapport à certaines problématiques de santé publique. Nous nous sommes fortement félicités du fait que la Région embraye sur la Région sans sida après Paris sans sida, c'est une bonne chose. Cela se manifeste aussi par des prises de position publiques. Nous avons pu craindre qu'il y ait un arrêt – ou au moins une diminution sur les échanges de seringues –, mais tel que cela a été énoncé durant cette séance c'est plus rassurant. Cela mériterait d'être dit plus fortement et plus publiquement à l'extérieur. Nous allons voter cet amendement, parce que nous pensons que symboliquement il faut fortement marquer le soutien à cette association, mais je suis plutôt rassuré par ce que vous nous avez répondu.

Mme la Présidente – Monsieur SERNE, vous avez dit qu'il fallait combler les trous dans les budgets de l'association, mais encore faut-il avoir les budgets. Tant que nous n'avions pas les budgets, nous nous sommes contentés de voter une aide d'urgence de 25 000 euros, ce qui était déjà un geste que je qualifierais de « geste de bonne volonté » vis-à-vis de l'association. Je rappelle que la majorité que vous souteniez l'année dernière a donné zéro euro. Chacun doit assumer ses responsabilités. Et nous n'avions pas de fond de dossier à la Région.

Bien entendu, nous nous sommes mobilisés; bien entendu, Région sans sida va avec réduction des risques; bien entendu, nous sommes tout à fait favorables à la distribution de seringues. Je rappelle néanmoins que cela relève de la compétence départementale. Nous allons le faire, mais je souhaiterais que tous les départements d'Île-de-France soient solidaires de notre action et qu'ils se mobilisent tous également. J'ai donc demandé aux autres départements de se mobiliser : je remarque que la Ville de Paris se mobilise, je remarque que la Seine-et-Marne, le Val-d'Oise et l'Essonne sont prêts à se mobiliser, je remarque aussi que la Seine-Saint-Denis a refusé de le faire. Quant aux Hauts-de-Seine, je ne les ai pas encore contactés, par manque de temps; je vais le faire, et j'espère que vous les contacterez aussi. Je précise que le Val-de-Marne et les Yvelines n'ont pas de distributeurs gérés par Safe sur leur territoire. La question est simple : à la prochaine Commission permanente, nous reviendrons avec un plan de financement bouclé, au vu du budget qui nous a enfin été communiqué par l'association Safe. Simplement, Madame FREY, nous n'allons pas prendre 50 000 euros à l'audit des mutuelles étudiantes, ce serait totalement contre-productif. Monsieur ROMERO-MICHEL, puis Madame MALAISÉ.

M. ROMERO-MICHEL (RCDE) – Vous connaissez mon attachement à la politique de réduction des risques et à une politique qui doit dépasser les clivages politiques. Elle les a souvent dépassés, et – Pierre l'a redit à l'instant – les distributions et la substitution de seringues ont montré à quel point c'était une politique efficace. Au début des années 1990, 25 % des cas de sida étaient des usagers de drogue. Ils sont aujourd'hui moins de 1 % des découvertes de séropositivité, c'est pourquoi c'est important. Je salue donc aussi le geste. Il faut reconnaître que dans ce domaine nous avons pu commettre des erreurs, mais sur cette question il faut savoir dépasser nos clivages. J'entends que vous allez revenir avec des propositions pour Safe, parce que le travail que fait Safe est extrêmement important, et tout le monde le reconnaît ici. C'est un travail non seulement pour la santé publique, mais aussi pour la sécurité, parce que des seringues sont abandonnées un peu n'importe où et des enfants peuvent être en contact avec celles-ci.

Il ne faut pas mettre la politique à part des salles de consommation à moindre risque. Il faudra à un moment en discuter ici. J'entends bien que chacun a ses compétences : la Région n'est pas forcément compétente en matière sanitaire, mais nous nous étions ici engagés fortement et symboliquement en faveur de cette question. Je rappelle que tous les pays qui nous entourent – excepté peut-être l'Italie – ont des salles de consommation à moindre risque. Elles ont plus de 30 ans en Suisse – pays réputé « sérieux » –, où elles ont montré leur efficacité. C'est un peu la stratégie du Petit Prince : les usagers de drogue sont amenés dans des structures où, certes, ils consomment de la drogue, mais ils voient ensuite des soignants, du personnel social. Peu à peu, ils arrivent aux soins, puis ils arrivent aux droits... Ce sont souvent des personnes qui sont dans une situation de précarité incroyable, et nous voyons l'efficacité de ces dispositifs. J'ai entendu ce qu'a dit Pierre, et je pense qu'il est important que notre assemblée reconnaisse l'utilité de l'échange de seringues, l'utilité de ces structures, l'utilité de la réduction des risques. La droite, la gauche l'ont fait pendant très longtemps, mais il faut le refaire aujourd'hui à un moment très symbolique. Sur cette question, il faut que nous soutenions Safe et que nous soyons tous ensemble à la prochaine Commission permanente ou plus tard, quand nous reviendrons sur ces distributeurs de seringues, afin d'éviter toute polémique inutile sur ces questions qui dépassent tous les clivages. Je vous remercie.

Mme la Présidente – Merci, Monsieur ROMERO-MICHEL, de reconnaître une part de responsabilité dans la baisse du budget de Safe. Madame MALAISÉ.

Mme MALAISÉ (FdG):— Madame la Vice-Présidente, l'échange est plutôt rassurant, puisque la polémique avait enflé. Comme l'ont dit Pierre SERNE et Jean-Luc ROMERO-MICHEL, c'est une question de santé publique qui peut rassembler une grande partie des forces politiques. Si des actes concrets sont posés à la prochaine Commission permanente, cela va dans le bon sens. Nous y serons vigilants. Il me semble cependant que la collectivité territoriale que vous dirigez doit adresser un message fort, parce que le message fait aussi partie de la santé publique. Il y a des messages divergents qui sont adressés, et sur cette question, si la Région adresse un message fort en disant qu'elle va poursuivre la politique de réduction des risques et renouer avec la politique de soutien à l'association Safe, ce serait une bonne chose.

Ensuite – je partage ce que vient de dire Jean-Luc ROMERO – MICHEL, il serait de bon aloi qu'à un moment ou à un autre dans cette mandature nous puissions avoir un réel débat sur les salles de consommation à moindre risque. C'est quelque chose qui avait nourri nos débats durant la mandature précédente, puis cela a disparu lors du budget, mais sans qu'il y ait un véritable débat sur le fond et sur l'essentiel. Puisqu'un groupe se réunit sur la question des addictions, peut-être qu'avec ce groupe avec des élus dans l'ensemble des groupes politiques – un débat pourrait être organisé sur les salles de consommation à moindre risque, éventuellement avec des intervenants extérieurs, des témoignages, puisque cela est fort éclairant et permet d'apprendre beaucoup.

Mme la Présidente – Le problème est que nous n'avons plus d'argent pour nous engager dans des politiques qui ne relèvent pas de notre compétence. Et la santé n'est pas de notre compétence. Pardonnez-moi, Monsieur TRIGANCE, mais vous direz à la Seine-Saint-Denis de payer pour Safe et après vous en reparlerez. Sur la question des addictions, je préciserai juste qu'il s'agit de logique de prévention, qui est de notre compétence. Nous sommes dans la prévention, c'est cela la compétence de la Région. Nous allons travailler sur Région sans sida, nous allons travailler sur la réduction des risques, mais permettez-moi de ne pas tout payer de la politique de l'État; surtout à un moment où l'État nous coupe les vivres. Madame de la GONTRIE, pour cela, nous avons une convention avec le ministère de l'Intérieur, qui nous demande de payer. Nous en reparlerons.

Nous mettons l'amendement aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 15

POUR: S&R, EELVA, FdG, RCDE CONTRE: LR, UDI, FN, CD

REJET

Mme la Présidente – Nous mettons aux voix le rapport 544. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° 16-544
POUR : LR, S&R, UDI, FN, CD, FdG, RCDE
ABSTENTION : EELVA

ADOPTION

Je remercie Mme ADLANI pour sa réactivité et son efficacité sur le sujet des mutuelles étudiantes et sur le sujet de l'association Safe.

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. BEAUDET - Transports

Mme la Présidente – Nous passons au secteur présenté par M. BEAUDET : le secteur des transports. Cela me permet de vous dire que cette Commission permanente est essentiellement dédiée à la question urgente des transports. La moitié des crédits affectés aux investissements et au fonctionnement dans notre Commission permanente le seront en faveur des transports et de la mobilité. Les dossiers sont à la fois d'actualité et urgents :

- le dossier émergence du prolongement de la ligne 10, Paris-Val-de-Marne, est devenu très urgent, compte tenu de la question de la fermeture des voies sur berge. Nous consacrerons 400 000 euros pour débloquer le dossier émergence;
- les études du pôle de Noisy-le-Sec pour enfin permettre le prolongement du T1. C'est un dossier cher à la Seine-Saint-Denis, qui est bloqué depuis un moment;
- 1 million pour le schéma directeur de la ligne K;
- les études avant-projet liées à la modernisation du nœud ferroviaire des gares de Lyon et de Bercy;
- le Pam, avec 6 millions ;
- le franchissement des Ardoines, dans le Val-de-Marne, absolument indispensable pour débloquer le passage du
 T Zen 5 et la future gare de la ligne 15 du Grand Paris Express ;
- les études et les travaux liés à l'aménagement de la gare de Croix-de-Berny sont poursuivis ;
- 30 millions d'euros pour le tram-train de Massy-Évry ;
- la Tangentielle ouest est poursuivie.

Cela permet à tout le monde ici, au-delà de toute polémique stérile, de voir à quel point l'ensemble de l'Île-de-France est couvert par notre politique de transports et à quel point nous nous attaquons à tous les points de blocage des dossiers transport urgents que la Région doit régler.

CP 16-483 : Chapitre 908 «Transports», code fonctionnel 812 « Gares et autres infrastructures ferroviaires », programme PR 812-010 « Grands pôles intermodaux » - attribution de subventions dans le cadre de la politique régionale de « Transport», opérations du contrat de plan État-Région 2015-2020 - grands pôles intermodaux - deuxième affectation 2016

Commission des transports : avis favorable Commission des Finances : avis favorable

Mme la Présidente - II y a une demande de parole EELVA, au dossier 483. Monsieur SERNE.

M. SERNE (EELVA) – Merci. Il est plutôt plaisant de voir reconnu le fait que nous avions lancé une série de projets importants et utiles, et de voir une grande continuité dans ce type de projets d'infrastructure. C'est bien logique. Nous avions été un peu inquiets de l'absence d'affectation à des précédentes Commissions permanentes. Là, nous voyons que ça y est, c'est en marche. C'est parfois écrasant pour les autres secteurs, puisque des dizaines voire des centaines de millions d'euros sont affectés en une Commission permanente – les montants affectés aux opérateurs et aux maîtres d'ouvrage sont parfois étonnants. C'est réparti sur toute la Région en l'occurrence, et il y a de beaux projets – notamment des projets que connaît bien le Vice-Président BEAUDET, comme le TTME ou la Tangentielle ouest.

Nous affectons, mais je redis les inquiétudes que nous avons sur la capacité de la SNCF Réseau à produire les travaux derrière, parce qu'elle souffle le chaud et le froid. Pour ce qui est de demander les affectations, elle le fait, et râle quand nous ne le faisons pas assez vite. En revanche, j'ai un doute sur sa capacité à mobiliser les équipes de travaux, soit parce qu'elle ne les a pas, soit parce qu'elle les a parce que la tutelle lui demande de surseoir aux travaux sur les nouveaux projets, pour remettre les équipes sur la modernisation et la régénération du réseau. Les projets de Tangentielle, qu'ils nous avaient pourtant vendus avec force, risquent de faire les frais de suspension de travaux. Cela a été le cas pour la Tangentielle nord, il ne faudrait pas que ce soit le cas pour la Tangentielle ouest ou pour le TTME. Sur le TTME, ils ont suspendu les travaux à de multiples reprises. Je sais que Stéphane BEAUDET est très vigilant à ce sujet, mais cela nécessitera peut-être des montées au créneau de la Présidente de Région elle-même.

Je souhaitais aussi intervenir sur la question de Noisy-le-Sec. C'est un dossier connexe, qui tient très à cœur au maire de Noisy-le-Sec: il s'agit de la rénovation du pôle gare, qui en a besoin. C'est devenu une très grosse gare de l'Est parisien, avec des milliers d'entrants. C'est une gare qui faisait partie des gares prioritaires, mais elle a subi les contrecoups des blocages du maire sur le tramway T1, puisque dans notre esprit les deux chantiers devaient avancer concomitamment et parallèlement. Il n'était pas question de faire une énorme rénovation de gare, liée notamment à l'arrivée et au prolongement du tramway, si le

prolongement du tramway était bloqué. Pour avoir bien suivi ce dossier et avoir vu comment l'on pouvait se faire circonvenir par ce maire un peu particulier, il ne faudrait pas que celui-ci obtienne d'une main les crédits pour la rénovation de son pôle gare – en ayant promis de se calmer sur le tramway T1 – pour finalement remonter au créneau et rebloquer le projet. C'est donc très bien de lancer les financements pour le pôle gare, mais dans le même temps je vous conseille de ne pas vous laisser avoir par son attitude par rapport au tramway. Je parle d'expérience. Nous voterons évidemment pour ces projets, qui sont dans la continuité de ce qui était porté avant.

Je ferai remarquer qu'au moment où nous avons affecté énormément d'argent à la question des transports il n'y a aucune affectation pour la politique vélo, alors même que vous venez de faire une demi-journée vélo. Est-ce dû à un creux dans les instructions de dossiers ou est-ce parce que nous avons fini les affectations vélo cette année ? Cette demi-journée – à laquelle je n'ai hélas pas pu participer, étant immobilisé par un problème à la jambe – a eu un vrai succès : il y avait du monde et les gens étaient plutôt satisfaits. Les sommes annoncées étaient de 50 millions, de sorte que tout le monde était satisfait. Puis les personnes se sont demandé si c'étaient 50 millions pour le mandat ou par an. Comme c'est pour le mandat, cela risque de faire une nette diminution des crédits affectés. Il faudrait donc rassurer, et, si nous avions des affectations de crédits à chaque CP, cela contribuerait à rassurer les collectivités qui comptent demander – même si vous comptez changer la façon d'affecter les subventions pour le vélo. C'est aussi un moyen d'assurer une continuité dans ces politiques.

Mme la Présidente – Monsieur le Vice-Président.

M. BEAUDET – Il y beaucoup de choses dans cette prise de parole de Pierre SERNE. Nous pouvons d'abord nous féliciter de ce qui a été fait avant. Nous pouvons aussi nous féliciter de la formidable accélération que nous y mettons.

Concernant SNCF Réseau, il s'agit d'un débat où nous sommes force commune : nous portons tous deux les mêmes choses et le même combat depuis assez longtemps. Valérie PÉCRESSE le fait également auprès de Guillaume PEPY. Cependant, l'actionnaire principal de Réseau reste l'État, et le dernier rapport de la Cour des comptes sur l'Afitf est particulièrement inquiétant. La stratégie du ferroviaire en France, après ce qui s'est passé dans le cadre des grèves avant l'été, est de nature inquiétante. Il faut évidemment être derrière SNCF Réseau sur les engagements qui sont pris, qui ne sont de toute façon pas satisfaisants aujourd'hui, y compris sur la régénération – il y a le double sujet liaisons nouvelles-régénération –, mais j'insiste sur le fait que nous devons tous pousser l'État actuel et l'État qui découlera des candidats de demain pour que cette chose du transport, cette chose du ferré, soit véritablement prise au sérieux. Sur la question du ferré, l'Allemagne et les Pays-Bas – pour ne citer que ces exemples – ont mis en place des stratégies il y a plus de 20 ans, ce qui n'est pas notre cas. Le retard est donc considérable, et les Franciliens en souffrent plus que les autres habitants du territoire national.

Concernant la question de Noisy-le-Sec, je suis assez serein. Je m'étais engagé à essayer de déminer un dossier qui était miné depuis longtemps, cela m'a valu des heures de visites, avec tout le monde. J'ai vu tous les maires du secteur, du département, et je crois que nous sommes aujourd'hui parvenus à un accord. Nous pourrions nous dire que la gare faisait partie des leviers de négociation que vous aviez par le passé – c'est le jeu, nous faisons tous un peu ainsi –, mais dans le même temps cette gare est dans un état au-delà de son activité, au-delà du nombre d'usagers. Sa passerelle, son accès aux quais, son entrée sont particulièrement délabrés et nécessitent un coup de projecteur urgent. Certes, il est utilisé en levier de négociation, mais c'est aussi de notre devoir d'y répondre, et c'est ce que nous faisons. Avec l'étude que nous lançons sur le passage à une seule voie sur le secteur Jaurès, nous aurons de toute façon à reparler du tramway à Noisy-le-Sec, mais je me permets de dire – avec l'accord du conseil municipal de la ville – que ce sujet est dorénavant débloqué.

Pour ce qui est de la question des vélos, qui est connexe, nous sommes en creux. Nous sommes en creux, parce que nous avons des dossiers en instruction et que nous aurons beaucoup de délibérations concernant le vélo en novembre. Pierre, tu sais que nous ne choisissons pas les délibérations en Commission permanente juste pour faire de la communication, en disant : « Je vais arroser un petit peu de vélo à chaque séance », cela n'aurait pas beaucoup de sens. Ce n'est pas l'objectif et ce n'est pas ainsi que je fonctionne. Nous aurons donc des délibérations vélo en novembre, car les dossiers seront alors prêts.

Concernant le financement, la Présidente a été très claire, y compris en conclusion des travaux à cette réunion. Je sais que tu en étais absent pour raison de santé, mais tu y étais invité et invité à y prendre la parole. Lors de cette réunion, il a été indiqué que ce budget était à consommer, et que nous rediscuterions des nécessités s'il devait être dépassé. Je le redis : c'est une politique des moyens, ce n'est pas l'inverse, surtout sur des politiques comme celle du vélo. Commençons à regarder à travers le plan vélo avec toutes les associations, tous les partenaires – ce que nous avons collectivement l'intention de faire – et après nous parlerons finances

Mme la Présidente – Merci, Monsieur BEAUDET. Je mets aux voix le rapport 483. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° 16-483 POUR: LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG

ABSENT : RCDE ADOPTION

CP 16-487 : Chapitre 908 «Transports», code fonctionnel 811 «Transport ferroviaire régional de voyageurs», programme PR 811-004 «Liaisons ferroviaires» - attribution de subventions dans le cadre de la politique régionale de «Transport» - opérations du contrat de plan État-Région 2015-2020 tangentielles

Commission des transports : avis favorable Commission des Finances : avis favorable

Mme la Présidente – Pour le 487, j'ai une demande de parole FN.

Mme GUIBERT (FN) – Merci, Madame la Présidente, Monsieur le Vice-Président. Sur cette délibération, nous nous abstiendrons sur les articles n^{os} 1 et 3 et nous voterons pour l'article n^o 2. Nous nous abstiendrons sur les articles n^{os} 1 et 3 dans la mesure où ceux-ci abordent le projet tram-train Massy-Évry. En tant que conseillère municipale de Savigny-sur-Orge, je déplore que le tram-train Massy-Évry ne s'arrête pas à Savigny-sur-Orge. Savigny-sur-Orge est quand même la quatrième ville la plus importante du département de l'Essonne. Je regrette aussi que les différents maires et conseillers départementaux élus lors de la décision de ce projet ne se soient pas plus battus pour qu'une station soit prévue à Savigny-sur-Orge.

L'une des raisons pour lesquelles nous allons nous abstenir sur ce projet est également que nous dénonçons la hausse constante de ce projet sur le plan du budget. Le coût des 20 kilomètres passera de 436 millions d'euros à 526,4 millions, soit plus de 26 millions d'euros le kilomètre. Il y a une autre raison, qui me semble fondamentale, c'est que le tram-train Massy-Évry va considérablement dégrader les conditions de transport des usagers de la ligne de RER C. En effet, le projet de tram-train Massy-Évry et son prolongement à Versailles se substitueront au RER C entre Épinay-sur-Orge et Versailles-Chantiers. Ainsi, le RER C ne circulera plus sur cette portion. Cependant, lorsque nous écoutons l'équipe projet du tram-train Massy-Évry, elle indique que cela permettra de « simplifier l'exploitation du RER C et d'améliorer la régularité de la ligne ». Il faudra que l'on m'explique comment cela peut améliorer la régularité de la ligne puisque toute une partie va en être supprimée. C'est donc tout l'inverse, et de nombreux usagers appréhendent cette suppression de la mission Z6 du RER C. Le tram-train Massy-Évry n'est donc pas une avancée pour les usagers de la ligne de RER C.

Des milliers de Saviniens et de Juvisiens qui se dirigent vers Massy et Versailles vont connaître une dégradation de leurs conditions de transport, de même que les usagers qui transitent vers la troisième gare d'Île-de-France : Juvisy-sur-Orge, puisqu'ils devront faire un arrêt supplémentaire et faire un changement à Épinay-sur-Orge. Par ailleurs, en cas d'incident sur la ligne C ou en cas de trafic perturbé – il y a toujours de nombreux retards, des grèves, des suppressions –, les trains des branches C4 (Paris-Dourdan) et C6 (Paris-Saint-Martin-d'Étampes) ne sont pas accessibles aux heures de pointe tant ils sont bondés. La solution de repli de la plupart des usagers est alors d'utiliser la ligne C8 (Paris-Juvisy-Versailles), mais une partie de son tronçon sera supprimée. L'on peut donc imaginer que ce tram-train Massy-Évry n'est pas un progrès, mais qu'il va considérablement dégrader les conditions de transport des usagers de la ligne de RER C. C'est la raison pour laquelle je ne peux pas donner un blanc-seing pour ce projet et pour laquelle nous nous abstiendrons. Je vous remercie.

Mme la Présidente – Monsieur le Vice-Président.

M. BEAUDET – Tout d'abord, je n'ai pas à juger de l'activité ou pas des élus actuels et anciens d'une commune d'Île-de-France, ce n'est pas mon rôle. Ce que je peux dire, c'est que dès le début de ce projet il ne s'est jamais agi d'avoir une station à Savigny, comme d'ailleurs dans d'autres villes traversées par la ligne. La raison en est assez simple, et nous le voyons bien sur la boucle du Grand Paris. Nous pouvons tous systématiquement nous battre pour qu'il y ait des arrêts dans chacune des communes, qu'un cabotage réel soit fait. Après, les usagers sont les premiers à râler quand nous allongeons les temps de parcours, quand nous diminuons les équilibres économiques des lignes que nous mettons en œuvre, et que forcément nous déstructurons le processus de fonctionnement et l'exploitation des lignes. Pour bien connaître le sujet, je crois que le traitement qui est réfléchi autour notamment de la gare d'Épinay-sur-Orge tient largement compte du rabattement de Grand-Vaux et de Petit-Vaux sur ce secteur, puisque c'est à ces quartiers que vous faites allusion à Savigny.

Pour ce qui est de la question du coût, celui-ci est certes de plus en plus élevé. En même temps, je ne connais aucun projet pour lequel ce n'est pas le cas, puisque les projets sont systématiquement actualisés. C'est vrai pour les transports comme pour d'autres secteurs. Comme pour les transports il s'agit de sommes très lourdes et de travaux qui durent longtemps, l'impact est plus fort qu'ailleurs, mais l'actualisation des coûts fait partie de tous les sujets. Si nous faisons un peu d'histoire – et je connais bien le sujet en tant qu'élu et enfant de la ville nouvelle d'Évry –, il s'agit dans ce projet de tram-train d'une déclinaison en version plus légère de ce qui s'appelait la Tangentielle sud, qui coûtait bien plus cher et qui n'a pas vu le jour. L'engagement de l'État à l'ouverture de la ville nouvelle, après l'ouverture de la gare d'Évry-Courcouronnes en 1975, était d'avoir une liaison ferrée rapide entre Massy et Évry en 1978. Nous sommes sur une liaison plus légère, qui nous permet enfin d'atteindre cet objectif – quasiment 50 ans plus tard. Je pourrais décliner cela dans les Yvelines, au nord-ouest, comme pour la Seine-et-Marne avec la liaison jusqu'à Melun. Il s'agissait du dossier Achères-Melun d'il y a quelques décennies.

Nous n'allons pas entamer ici le débat sur le reste : le schéma directeur de l'actuel RER C et le prochain schéma du RER C, que nous devrons travailler ensemble. Nous aurons largement l'occasion de discuter de ce schéma directeur, comme nous le ferons – à mon initiative – pour les autres schémas directeurs des autres RER. Si collectivement – et je fais un appel à tous les élus sur tous les bancs – nous ne sommes pas capables de réfléchir ensemble à l'organisation des plans de transport des RER, c'est un mensonge que de faire miroiter aux usagers que nous allons améliorer leurs conditions au quotidien. Nous aurons à en reparler en application de la mise en œuvre du TTME, phase 1 à Massy, phase 2 à Versailles, sur le faisceau qui va de Massy-Palaiseau à la gare de Versailles-Chantiers. De même, nous devrons réfléchir à la question du rabattement ou du désengorgement, avec la mise en application de nouvelles lignes, qu'il s'agisse du Grand Paris Express ou de rabattement bus ou de lignes plus légères, sur l'ensemble des secteurs.

Mme la Présidente – Merci. Je mets aux voix le rapport CP 16-487. Normalement, les prises de parole sont terminées Madame GUIBERT.

Mme GUIBERT (FN) - Intervention effectuée hors micro.

Mme la Présidente – Madame GUIBERT, ne provoquez pas une polémique qui n'a pas lieu d'être. Le Vice-Président vous a rappelé une règle de base de la vie en société. Au sein de notre Commission permanente, celui qui a la parole s'exprime et les autres se taisent. Il s'agit d'une règle. Le Vice-Président ne vous a pas demandé de vous taire mais de le laisser parler.

Je mets donc aux voix le rapport CP 16-487, avec un vote dissocié du Front National.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-487
POUR : LR, S&R, UDI, FN (article 2), EELVA, CD, FdG
ABSTENTION : FN (articles 1 et 3)

ABSENT : RCDE
ADOPTION

CP 16-488: Chapitre 908 «Transports», code fonctionnel 811 «Transport ferroviaire régional de voyageurs», programme PR 811-004 «Liaisons ferroviaires» - attribution de subventions dans le cadre de la politique régionale de «Transport» - opérations du contrat de plan État-Région 2015-2020 liaisons ferroviaires

Commission des transports : avis favorable Commission des Finances : avis favorable

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-488

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG

ABSENT : RCDE

ADOPTION

Mme la Présidente – Nous passons au rapport CP 16-515.

CP 16-515 : Chapitre 908 « Transports », sous-fonction 810 « Services communs », programme HP 810-003 « Etudes et expérimentations » - attribution de subventions dans le cadre de la politique régionale en faveur des nouveaux véhicules urbains - deuxième affectation 2016

Commission des transports : avis favorable

Commission des Finances : avis favorable

Mme la Présidente - Un amendement a été déposé, Madame GUIBERT.

Amendement n°19 (FN)

Mme GUIBERT (FN) - Madame la Présidente, Monsieur le Vice-Président, cet amendement vise à promouvoir la mobilité décarbonée, notamment hydrogène. En effet, la voiture électrique n'est qu'une solution d'avenir limitée, puisque la production d'électricité devra s'aligner sur les besoins, surtout lorsque l'on entend Mme ROYAL promettre, lors du Salon de l'automobile, une augmentation du nombre de bornes de recharge publiques et privées des véhicules électriques d'ici trois ans, avec un objectif d'1 million de bornes pour les véhicules électriques en trois ans. Or nous savons que la production d'électricité n'est pas extensible, à moins de relancer un véritable plan de construction de centrales nucléaires. Il s'agit d'un élément important puisque les centrales électriques sont déjà en surproduction et que les ressources pétrolières ne sont pas inépuisables. C'est la raison pour laquelle l'énergie hydrogène nécessiterait d'être développée, surtout que l'hydrogène est un produit qui dégage quatre fois plus d'énergie que le gaz naturel ou le pétrole. C'est sans compter aussi sur le fait que les voitures à hydrogène disposent d'une autonomie beaucoup plus importante, qu'elles permettent de réaliser un plein beaucoup plus rapidement qu'en branchant son véhicule sur une borne électrique - une voiture à hydrogène se rechargeant seulement en trois minutes - et qu'un réservoir à hydrogène, pour les voitures à pile à combustible notamment, permet de parcourir 500 à 700 kilomètres, le tout sans polluer. C'est dans ce contexte que les voitures à hydrogène sont particulièrement écologiques et seront très probablement les voitures de demain. Les recherches dans le domaine de l'hydrogène doivent donc être valorisées. C'est la raison pour laquelle la Région doit s'engager à soutenir les plans d'action qui visent à contribuer au passage aux véhicules à pile à combustible non-polluants, permettant ainsi de résoudre, entre autres et efficacement, les problèmes de particules fines.

Mme la Présidente - Monsieur le Vice-Président.

M. BEAUDET – Je demanderai à ce que cet amendement soit rejeté, non pas qu'il ne soit pas pertinent sur le fond. Comme Mme la Présidente le souligne régulièrement et l'a encore répété hier matin à Saclay lors de l'inauguration de la 91-06, on ne peut pas s'attacher à ne développer qu'un seul mode. Il nous en faudra plusieurs : électrique, gaz, etc. Il faut être à l'affut de toutes les technologies. Par conséquent, la pile à combustible est évidemment une des solutions qu'il nous faudra traiter. La problématique technique vis-à-vis de cet amendement est néanmoins que nous n'avons pas, en Commission permanente, la possibilité de venir modifier une délibération de principe du Conseil régional. Cette question se posera donc à travers le plan routes et à travers le fret. Sur le fond, vous avez raison, il s'agit d'un sujet que nous devrons traiter. Nous ne saurions cependant le faire par amendement dans le cadre de cette délibération.

Mme la Présidente – Je mets donc aux voix cette proposition d'amendement, avec un avis défavorable.

Vote de l'amendement n°19 (FN)

POUR : FN
CONTRE : LR, S&R, UDI, CD
NPPV : EELVA, FdG
ABSENT : RCDE

REJET

Mme la Présidente – Je mets aux vois le rapport CP 16-515.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-515

POUR: LR, S&R, UDI, EELVA, CD, FdG

ABSTENTION: FN

ABSENT: RCDE

ADOPTION

CP 16-516 : Chapitre 908 « Transports », code Fonctionnel 818 « Autres transports en commun », programme PR 818-015 « Développement et amélioration des sites propres pour autobus » - attribution de subventions dans le cadre de la politique régionale de « Transport» - opérations du contrat de plan État-Région - liaisons TCSP - deuxième affectation 2016 - T zen 5

Commission des transports : avis favorable Commission des Finances : avis favorable

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-516

POUR: LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG **ABSENT**: RCDE

ADOPTION

CP 16-517 : Chapitre 908 « Transports», code fonctionnel 825 « Sécurité routière », programme HP 825-004 (18200402) « Aménagements de sécurité sur RD » - attribution de subventions dans le cadre de la politique régionale en faveur de la sécurité routière - 3^{ème} affectation 2016

Commission des transports : avis favorable Commission des Finances : avis favorable

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-517

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG

ABSENT : RCDE

ADOPTION

CP 16-518 : Chapitre 908 « Transports », code fonctionnel 818 « Autres transports en commun », programme HP 818-014 « Etudes d'amélioration et de développement de l'offre de transport » - attribution de subventions dans le cadre de la politique régionale en faveur de l'action territoriale

Commission des transports : avis favorable Commission des Finances : avis favorable

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-518

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG

ABSENT : RCDE

ADOPTION

CP 16-519 : Chapitre 938 « Transports », sous fonction 81 « Transports en commun de voyageurs », code fonctionnel 818 « Autres transports en commun », programme HP 818-018 « Transports spécialisés en faveur des personnes handicapées » - participation au fonctionnement du réseau PAM Île-de-France - 2^{ème} affectation au titre de 2016

Commission des transports : avis favorable Commission des Finances : avis favorable

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-5179

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG

ABSENT : RCDE

ADOPTION

CP 16-520: Chapitre 908 «Transports», code fonctionnel 811 «Transport ferroviaire de voyageurs», programme PR 811-004 «Liaisons ferroviaires» - attribution de subventions dans le cadre de la politique régionale de « Transport» - opérations du contrat de plan État-Région 2015-2020 - schéma directeur de la ligne k du réseau Transilien RER E à l'est et ligne P du réseau Transilien

Commission des transports : avis favorable Commission des Finances : avis favorable

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-520

POUR: LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG

ABSENT: RCDE

ADOPTION

Mme la Présidente - Nous en arrivons au rapport CP 16-500.

CP 16-500 : Chapitre 908 « Transports », code Fonctionnel 811 « Transport ferroviaire régional de voyageurs », programme PR 811-006 « Métro » - attribution de subventions dans le cadre de la politique régionale de «Transport» - opérations du contrat de plan État-Région 2015-2020 - prolongement de la ligne 10 à lvry-sur-Seine - études complémentaires au dossier d'émergence

Commission des transports : avis favorable Commission des Finances : avis favorable

Mme la Présidente - Madame GUIBERT, vous avez la parole.

Mme GUIBERT (FN) – Madame la Présidente, Monsieur le Vice-Président, nous soutiendrons bien évidemment ce projet et nous voterons pour cette délibération. Nous déplorons tout de même le retard accumulé par rapport à ce dossier sur le prolongement de la ligne 10, qui est indispensable pour accompagner le développement du territoire, et plus particulièrement du territoire Paris rive gauche. Le prolongement de la ligne 10 est en effet une bonne opportunité pour faire évoluer les déplacements vers le territoire Paris rive gauche, qui bénéficie d'un développement économique très important. Nous comptons donc sur l'Exécutif et l'ensemble des parties prenantes pour faire en sorte que ce prolongement de la ligne 10 puisse être réalisé le plus rapidement possible.

Mme la Présidente - Monsieur le Vice-Président.

M. BEAUDET – Je suis tout à fait d'accord. Je pense que nous avons un véritable problème de tenue des délais sur beaucoup de chantiers. Ceci dit, même si ce prolongement est une nécessité et qu'il faut le réaliser d'urgence, l'expérience nous montre, sur certains travaux que nous menons aujourd'hui autour de la ville de Paris, combien il est également important de disposer d'études de sous-sol et de superstructures extrêmement fines, pour éviter les risques pour les habitants qui résident au-dessus notamment. Certes, il s'agit d'une perte de temps regrettable. Néanmoins, cette étape était parfaitement nécessaire. Nous demeurerons collectivement vigilants pour que ce dossier avance le plus vite possible.

Mme la Présidente – Je mets aux voix le rapport CP 16-500.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-500
POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG
ABSENT : RCDE
ADOPTION

Conseil régional d'Ile-de-France - Commission permanente du 21 septembre 2016 - Procès-verbal

Mme la Présidente - Merci Monsieur BEAUDET. Nous passons au secteur présenté par M. PÉCHENARD sur la sécurité.

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. PÉCHENARD - Sécurité

Mme la Présidente – Nous débutons par le rapport CP 16-493.

CP 16-493: Chapitre 935 « Aménagement du territoire », code fonctionnel 57 « Sécurité », programme HP57-004 « Actions de prévention et de médiation », action 15700402 « Action de prévention et de médiation » - mise en œuvre de la politique régionale en matière de médiation, prévention, protection (accès au droit) - deuxième affectation pour l'année 2016

Commission de la sécurité : avis favorable Commission des Finances : avis favorable

Mme la Présidente – L'amendement n°22 a été déposé par le Front National.

Amendement n°22 (FN)

M. De SAINT JUST (FN) - Nous retirons cet amendement.

L'amendement n°22 (FN) est retiré.

Mme la Présidente – Je mets donc aux voix le rapport CP 16-493.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-493

POUR: LR, S&R, UDI, EELVA, CD
CONTRE: FdG
ABSTENTION: FN
ABSENT: RCDE
ADOPTION

Mme la Présidente – Nous passons au rapport CP 16-496, avec un amendement déposé par l'Exécutif.

CP 16-496: Chapitre 935 « Aménagement du territoire », code fonctionnel 57 « Sécurité », programme HP57-004 « Actions de prévention et de médiation », action 15700402 « Action de prévention et de médiation » - mise en œuvre de la politique régionale en matière de médiation, prévention, protection (aide aux victimes) - première affectation pour l'année 2016

Commission de la sécurité : **avis favorable** Commission des Finances : **avis favorable**

Amendement de l'Exécutif

Mme la Présidente – Un amendement a été déposé par l'Exécutif, qui concerne Viry-Châtillon. Vous en connaissez l'objet. Suite à une agression absolument intolérable et d'une rare violence – dont les victimes ont été des policiers, dont on a brisé le pare-brise et dans la voiture desquels on a lancé des cocktails Molotov, avec une bande de criminels qui bloquait les portières pour les empêcher de sortir – nous avons souhaité apporter un soutien aux forces de sécurité agissant sur ce territoire. Il se trouve qu'à Viry-Châtillon et à Grigny, il n'existe pas de commissariat de police. Le commissariat de police de secteur est celui de Juvisy-sur-Orge. La Ville de Viry-Châtillon nous a donc demandé une aide d'urgence pour sa police municipale, pour aider à la réfection du poste de police municipale et à l'équipement des forces de police municipale, pour permettre notamment le rachat d'une voiture – à cet endroit, je ne vous fais pas de dessin – et surtout la liaison de cette voiture, à travers un système de communication performant, au commissariat de police nationale de Juvisy-sur-Orge, ainsi que l'achat d'équipements de sécurité pour les ASVP (notamment des vélos).

Par ailleurs, nous souhaiterions pouvoir intervenir, bien que cela ne soit pas prévu dans notre règlement d'intervention, sur les commissariats de police municipale. Jusqu'à présent, nous avions une convention avec le ministère de l'intérieur qui nous permettait d'aider les commissariats de police nationale et les casernes de gendarmerie nationale. Nous vous proposerons

donc, en novembre 2016, un amendement à notre règlement d'intervention, de façon à pouvoir aider les postes de police municipale.

Tout ceci sachant qu'il y a, à la frontière de Viry-Châtillon et de Grigny, une cité qui s'appelle la Grande Borne, dont la dangerosité n'est plus à souligner ici et que, vous le savez, un arrêt de bus situé à cet endroit, au-dessus duquel est installée une caméra, est régulièrement vandalisée puisqu'il s'agit d'un point de trafics et de *car-jacking*.

L'amendement proposé par l'Exécutif est ainsi une réponse d'urgence à une situation d'extrême urgence. La parole est à M. PÉCHENARD s'il souhaite ajouter quelque chose.

M. PÉCHENARD – Je n'ai rien à ajouter à ce que vous avez dit, Madame la Présidente, si ce n'est pour insister sur les circonstances particulièrement épouvantables et que tout le monde connaît désormais de l'agression de ces quatre policiers, qui étaient en poste, dans des conditions d'ailleurs curieuses, pour protéger une caméra de vidéo-protection qui, semble-t-il, avait fait preuve de son efficacité. L'un d'entre eux est aujourd'hui entre la vie et la mort, après une agression qui avait manifestement pour but de tuer.

Mme la Présidente - Y a-t-il des explications de vote concernant cet amendement de l'Exécutif ? Monsieur DA SILVA.

EXPLICATIONS DE VOTE

M. DA SILVA (S&R) – Je ne reprendrai pas vos propos, Madame la Présidente, mais cette agression est évidemment inqualifiable. Elle avait pour objectif de tuer des policiers. Vous ne l'avez pas utilisé, mais le terme de « zone de non-droit » est inadmissible. Il y a dans ce quartier, comme dans tous les quartiers de France, des enseignants, des associations et des travailleurs sociaux qui font tenir debout la République. Evidemment cela est difficile. Il faut évidemment renforcer les moyens de police, d'abord humains, et c'est ce que fait le Gouvernement depuis quatre ans, après qu'ils ont été diminués. Il faut évidemment soutenir les forces de l'ordre. Nous voterons donc évidemment cet amendement que vous proposez.

Mme la Présidente – Merci Monsieur DA SILVA. Puisque vous parlez de travailleurs sociaux dans les quartiers et notamment à la Grande Borne, cela me permet de vous adresser, à vous et au Front de Gauche, une petite demande. Vous savez que notre colistière Mathy KENYA a été la responsable de la prévention SIDA à la Grande Borne. Or elle a été privée de son local par la Mairie de Grigny. Si la Mairie de Grigny souhaite que le travail social se poursuive à la Grande Borne, notamment autour de la prévention SIDA, si chère à M. SERNE et à M. ROMERO-MICHEL, vous pourrez lui dire que Mathy KENYA est toujours là pour continuer son action et que le fait d'avoir été sur une liste LR/UDI/MODEM ne saurait priver son action de son efficacité et de son utilité sociale.

Monsieur de SAINT JUST.

M. de SAINT JUST (FN) – Les enseignants ou les travailleurs sociaux de ces quartiers ne sont absolument pas en cause. Ce qui est en cause, c'est le trafic de drogue, c'est l'impunité de ce trafic depuis très longtemps dans ce pays. Cette agression, cette tentative de meurtre – qui n'a pas été suivie d'effets, mais pas parce que les auteurs ne le voulaient pas – est directement liée au trafic de drogue. Il faut le répéter.

Nous voterons cet amendement, même si nous verrons la prochaine fois pour la légalité, parce qu'il est dirigé vers la police municipale et que ceci est notre programme. Quand vous vous adressez à la police nationale, on vous fait valoir l'incompétence de la Région. Là, pour ce qui concerne la police municipale, nous sommes beaucoup plus dans nos prérogatives.

Mme la Présidente - Monsieur SATOURI.

M. SATOURI (EELVA) – Nous voterons cet amendement de l'Exécutif. Et permettez-moi de me joindre à ce qui vient d'être dit par un certain nombre d'intervenants pour exprimer notre solidarité à ces agents, par rapport à cet acte qui a été commis.

Disant cela, j'ai besoin malgré tout de rappeler un certain nombre de faits. Et je commencerai par un regret. Je regrette, Madame la Présidente, que le gouvernement auquel vous avez participé, sous la présidence de Nicolas SARKOZY, ait diminué les moyens de la police et supprimé la police de proximité. Je crois qu'un certain nombre de membres du groupe LR n'ont pas mesuré l'importance qu'avait, dans ces territoires, la présence de la police de proximité, qui, à côté du travail de police et de sécurité qu'elle opérait, créait un lien avec la population. Ce travail entre la population et la police, dans ces quartiers, est extrêmement important.

Permettez-moi aussi de vous rappeler à vos incohérences. Vous nous demandez aujourd'hui de voter un rapport dans le cadre d'une fonction régalienne de l'Etat. Vu le contexte, nous l'acceptons sans aucune hésitation. Cependant, au cours de la même séance, vous nous rappelez que la question de la santé ne relève pas de notre compétence. Nous avons pour notre part une constance sur ce sujet. Vous vous en souvenez, Madame la Présidente, nous nous étions opposés, sous l'ancienne mandature, au financement des commissariats et des gendarmeries, car nous pensions qu'il s'agissait d'une fonction régalienne et que l'Etat devait assumer son rôle. Dans un contexte particulier, nous voterons l'amendement proposé. Cependant, cela n'écarte pas le débat politique entre nous et le regret d'un certain nombre de décisions au niveau de l'Etat.

Mme la Présidente – Il s'agit ici de police municipale et non d'une fonction régalienne de l'Etat. L'amendement porte ainsi sur un soutien à la commune de Viry-Châtillon. Et j'ajoute que nous avons un sujet sur les polices municipales et les ASVP, qui est celui de l'absence de police municipale à Grigny. Pourquoi ce refus d'une police municipale par une ville dans laquelle se trouve un quartier aussi criminogène ? Il s'agit d'une vraie question, et je vous laisse le soin de vous la poser et d'y répondre.

Madame MALAISÉ.

Mme MALAISÉ (FdG) – Si vous souhaitez obtenir des informations supplémentaires sur Grigny, je vous conseille, Madame la Présidente, de vous mettre en relation avec son maire, Philippe RIO. Je vais moi-même en prendre de mon côté sur ce que vous avez évoqué. Nous pourrons ensuite en reparler.

Mme la Présidente - J'étais à Viry-Châtillon hier.

Mme MALAISÉ (FdG) – Vous auriez pu pousser jusqu'à Grigny.

Mme la Présidente – Cela m'arrive. Et nous allons y retourner.

Mme MALAISÉ (FdG) – Vis-à-vis de l'amendement, ce que nous déplorons – et ce que nous avons déjà dit lors des débats sur la sécurité qui nous ont animés – c'est que les moyens de la police nationale sont en forte diminution, avec des effectifs en réduction au cours du quinquennat précédent et qui n'ont pas été renforcés suffisamment au cours du quinquennat actuel. Il nous semble que la sécurité est une question régalienne, qui relève de la responsabilité de l'Etat. Néanmoins, devant la situation d'urgence dans laquelle se trouve Viry-Châtillon et suite aux évènements qui se sont déroulés, nous voterons pour l'amendement proposé. Cela ne nie en aucune manière les débats qui ont pu nous animer, notamment sur la question de la police municipale et de son armement. Nous voterons néanmoins pour.

Mme la Présidente – Merci Madame MALAISÉ. Pour ce qui est des visites à Grigny, une visite de M. DIDIER, notre vice-président, a été programmée la semaine prochaine. Ce même jour, je serai pour ma part en Algérie, pour tisser un partenariat avec le Grand Alger. Nous irons à Grigny, justement parce que nous allons nous investir dans la réhabilitation et le rachat de la copropriété de Grigny II qui, vous le savez, est une des copropriétés les plus dégradées d'Ile-de-France, elle aussi soumise aux marchands de sommeil et à tous les trafics. Nous serons donc à Grigny la semaine prochaine. M. DIDIER m'y représentera pour définir une stratégie. Par ailleurs, nous conduisons une politique ANRU au niveau de la Grande Borne, que j'ai moi-même eu l'occasion d'aller visiter durant la campagne électorale. Cette politique va nous conduire à faire passer un transport en commun au sein même du quartier, ce qui est évidemment une gageure, dont vous imaginez l'enjeu. Nous reparlerons donc de la Grande Borne dans cette instance. Et j'irai voir moi-même M. RIO pour parler avec lui de l'évolution de la ville de Grigny. Néanmoins, il faut que celui-ci assume un certain nombre de ses choix politiques.

La parole est au groupe UDI.

M. VIGIER (UDI) – Madame la Présidente, chers collègues, le groupe UDI votera bien entendu cet amendement très important. Je voudrais tout de même rappeler à mon collègue du groupe EELVA qu'avant 2012, à la fin des années 90, de nombreux maires écrivaient au ministre de l'intérieur pour se plaindre du manque d'effectifs dans la police de proximité. Il faut quand même rappeler que ce phénomène a démarré il y a maintenant pas mal d'années, et dont nous avions à nous plaindre dans nos communes, et notamment en grande couronne. Si l'on compare la présence des effectifs de police en grande couronne et en petite couronne ou à Paris, on observe un décalage énorme et qui ne date pas de 2012.

Et je voudrais aussi vous remercier, Madame la Présidente, car vous êtes venue, comme pour les inondations, sur le terrain à Viry-Châtillon. Les élus essonniens sentent quand même que vous êtes présente quand des difficultés surviennent, que ce soit en juin ou ces jours-ci.

Mme la Présidente – J'ajoute que nous sommes évidemment très favorables à un Grand Paris de la sécurité allant jusqu'en grande couronne, qui permette d'avoir une vraie politique globale au niveau de l'Ile-de-France vis-à-vis de la sécurité. Ceci est cependant encore à construire.

Je propose à présent de mettre aux voix l'amendement de l'Exécutif.

Vote de l'amendement de l'Exécutif

POUR: LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG

ABSENT : RCDE ADOPTION

Mme la Présidente – Sur ce rapport, nous avons également un amendement n°1 proposé par le groupe EELVA.

Amendement n°1 (EELVA)

Mme KASMI (EELVA) – Madame la Présidente, Monsieur le Vice-Président, j'ose espérer que vous appellerez votre majorité à voter favorablement cet amendement, qui concerne l'association Du Côté des Femmes. Dans ma carrière professionnelle, j'ai eu régulièrement à défendre des femmes et des enfants victimes de violences ou de viols. J'ai pu ainsi mesurer la nécessité d'un accompagnement avant et après le processus judiciaire. Lorsqu'une association connue et reconnue permet cet accompagnement – à cet égard, les chiffres sont clairs –, j'ose espérer que notre collectivité territoriale puisse la subventionner à hauteur de ses besoins. Cet amendement vise à abonder, à hauteur de 20 000 euros, la subvention qui nous est sollicitée par cette association. Vous l'aurez compris, Madame la Présidente, Monsieur le Vice-Président, une subvention doit être juste et refléter le besoin d'une association. Et, dans ce cadre, la subvention est nécessaire, puisqu'elle est destinée à payer les vacations de ces intervenants et professionnels qui accompagnent au mieux ces femmes et ces enfants victimes de violences et de viols.

Mme la Présidente - Monsieur le Vice-Président.

M. PÉCHENARD – Mes chers collègues, l'appel à projets « Aide aux victimes » pour 2016 a donné lieu à 41 réponses d'associations, pour un montant total de financements demandés de 978 600 euros, avec un budget disponible de 486 000 euros. Toutes les demandes n'ont donc pu se voir réserver une suite favorable, du moins dans les montants initialement demandés. Par ailleurs, je vous rappelle que ce dispositif vise à soutenir des projets et non pas le fonctionnement courant des associations. Le montant de subvention proposé pour 2016 à cette association, dont l'intérêt suscite un sentiment que je partage tout à fait, est de 2 300 euros. Cette somme correspond à l'aide régionale pour l'action proposée. Pour rappel, l'association avait bénéficié, en 2015, d'une subvention de 3 750 euros. Par conséquent, j'en appelle au retrait, sinon rejet, de l'amendement proposé.

Mme la Présidente – Monsieur DA SILVA.

EXPLICATIONS DE VOTE

M. DA SILVA (S&R) - Le groupe S&R votera bien évidemment cet amendement. Du reste, je ne peux laisser passer sans réagir, Madame la Présidente, la critique que vous avez précédemment formulée vis-à-vis d'une situation individuelle que nous allons vérifier au niveau de la commune de Grigny. Je pense que, sur ces sujets, il nous faut être extrêmement modestes et constructifs. La réalité, Madame la Présidente, et vous l'ignoriez peut-être jusqu'à votre déplacement en Essonne, est que le quartier de la Grande Borne est positionné sur deux communes : celles de Viry-Châtillon et de Grigny. Vous ne pouvez donc pas dire que, d'un côté, une partie de ce quartier serait parfaite parce que le maire, M. VILAIN, est membre de l'UDI et donc de l'actuelle majorité régionale et que, de l'autre côté, en traversant la rue, le maire, M. RIO, parce qu'il est adhérent du Parti Communiste, serait le pire des maires et que la situation serait dramatique. La réalité est que l'ensemble de ce quartier est dans une grande difficulté depuis des décennies et que tous les gouvernements successifs, y compris celui auquel vous avez participé, Madame la Présidente, n'ont pas permis d'y résoudre les problèmes. Ce que je sais, Madame la Présidente, c'est qu'il y a des gouvernements qui ont objectivement diminué les effectifs de policiers et d'enseignants. Tout cela est chiffré. Et qu'il y a aujourd'hui un gouvernement qui les augmente. Vous pouvez dire que cela n'est pas suffisant, qu'il faut faire mieux et qu'il faut que la commune de Grigny soit dotée d'une police municipale. Nous pouvons discuter de tout cela. Néanmoins, respectons les faits objectifs. Les difficultés existent depuis des décennies au niveau de ce quartier. Malheureusement, aucun gouvernement n'est parvenu à les solutionner. Cependant, il y a des gouvernements qui essayent et d'autres qui ont abandonné. Je soutiens pour ma part un gouvernement qui essaye.

Mme la Présidente – Et avec quel succès ! Monsieur DA SILVA, puisque vous souhaitez parler de la Grande Borne, sujet sur lequel vous aimez donner des leçons, je vous renvoie aux propos de M. BOUTIH, député socialiste de la circonscription, sur la gestion de la ville de Grigny. Vous pourriez également vous demander pourquoi les Castelvirois ont voté UDI en 2014. Peut-être était-ce pour changer de politique.

Nous passons au vote de l'amendement n°1.

Vote de l'amendement N°1 (EELVA)

POUR : S&R, EELVA, FdG CONTRE : LR, UDI, FN, CD ABSENT : RCDE

REJET

Mme la Présidente - Nous passons à l'amendement n°2 déposé par le groupe EELVA.

Amendement n°2 (EELVA)

Mme KASMI (EELVA) – Madame la Présidente, je propose de revenir à des choses plus sérieuses, en évitant les polémiques. Cet amendement, vous l'aurez compris, vise à ne pas oublier l'engagement de la Région relatif à l'association Elu/es contre les violences faites aux femmes. Nous vous demandons une autorisation d'engagement à hauteur de 13 000 euros. La dernière cotisation, vous le savez, a été versée en octobre 2015, pour l'année 2015. Cet amendement vise donc à ne pas l'oublier pour 2016. Je vous remercie donc de l'adopter.

Mme la Présidente - Monsieur le Vice-Président.

M. PÉCHENARD – Un mot tout d'abord pour vous inciter à lire l'excellent rapport d'exécution budgétaire de mai 2016 de la Cour des Comptes, qui précise que, sur les quatre dernières années, le nombre de policiers et de gendarmes a diminué de 868 en effectifs réels. Je le redirai à chaque fois que l'on m'expliquera que les effectifs de policiers ont diminué. De fait, ils ont continué à diminuer.

En ce qui concerne l'amendement n°2, pour 2016, vous le savez mes chers collègues, la Région a souhaité soutenir les associations menant des actions de lutte contre les violences faites aux femmes, et en particulier aux femmes victimes d'infractions pénales. Ce soutien s'est réalisé sous la forme d'appels à projets. Dans le cadre de l'appel à projets « Aide aux victimes », nous avons fait le choix de consacrer l'ensemble de notre budget au soutien des nombreuses associations franciliennes œuvrant dans la lutte contre les violences faites aux femmes. L'association Elu/es contre les violences faites aux femmes peut, si elle le souhaite, s'inscrire dans ce dispositif et solliciter une subvention auprès de la Région. Au titre de la lutte contre les violences faites aux femmes, les associations sont ainsi invitées à candidater dans le cadre d'appels à projets régionaux. Par conséquent, j'en appelle au retrait, sinon rejet, de l'amendement proposé.

Mme KASMI (EELVA) – Monsieur le Vice-Président, c'est une cotisation et non une subvention qui vous est demandée. Nous souhaiterions que cette cotisation soit maintenue annuellement.

M. PÉCHENARD – Nous souhaitons réserver cet argent aux subventions dans le cadre des appels à projets.

Mme la Présidente – Nous avons lancé toute une série d'appels à projets autour des violences faites aux femmes. Certains sont dans le domaine social, d'autres sont dans les domaines du logement et de la sécurité, voire dans le domaine de la lutte contre les discriminations (dans le portefeuille de M. KARAM). Le sujet est donc aujourd'hui celui de l'action de l'association Elu/es contre les violences faites aux femmes, à laquelle j'ai adhérée dès mon élection au Conseil régional en 2004. Il est vrai que, depuis cette époque, je n'ai pas été associée à énormément d'actions concrètes de cette association. Or il ne s'agit uniquement que de constituer un club d'élus – auquel je suis heureuse et fière d'appartenir et auquel je vais continuer d'appartenir – pour pouvoir s'exprimer dans les médias. Ce que nous voulons aujourd'hui, c'est que cette association transforme l'essai et s'engage à agir sur un certain nombre de sujets. Madame KASMI, je vous propose donc que nous participions ensemble à l'assemblée générale de cette association, pour porter un regard sur son programme d'actions pour les mois à venir. En fonction de ce programme, nous verrons si et dans quel contexte la Région peut s'y inscrire. Je demeure très ouverte à cet égard, ayant soutenu cette association depuis le début. Cependant, s'il s'agit simplement d'un club d'élus, vous comprendrez que la Région ne saurait démultiplier sa participation et sa cotisation à l'ensemble des clubs d'élus. En revanche, s'il s'agit d'une association menant des actions en faveurs des femmes, elle peut candidater à nos appels à projets. Une

adhésion de la Région en tant que collectivité pourrait également être envisagée. Il faut que nous en reparlions et je participerai personnellement à la prochaine assemblée générale de l'association si vous le souhaitez.

Madame AZZAZ.

EXPLICATIONS DE VOTE

Mme AZZAZ (S&R) – Madame la Présidente, le groupe S&R votera l'amendement déposé par notre collègue. Vous l'avez rappelé, il existe effectivement des appels à projets. Cependant, la politique est aussi faite de symboles. A l'heure où vous invitez notre Assemblée à adopter, demain, une délibération qui tendra à résorber toutes les violences faites aux femmes et à mettre en place un certain nombre d'actions, le rejet de cet amendement pourrait dénaturer le volontarisme affiché. Puisqu'il ne s'agit que d'une cotisation, ce rejet pourrait également être perçu comme une forme de renoncement. Nous vous invitons donc à revoir cette décision.

Mme la Présidente – Comme je ne renonce pas, j'invite tous les membres de la Commission permanente à adhérer en masse, dès ce soir, à l'association Elu/es contre les violences faites aux femmes, une association que nous voulons mettre sur des rails d'action concrète au service de la Région. Je compte pour cela sur l'ensemble des élus de tous les bancs. Nous pourrons vous transmettre le bulletin d'adhésion. Il n'y aura ainsi pas d'ambiguïté sur le soutien que la Région et de ses élus apportent à l'association.

Je mets aux voix l'amendement n°2.

Vote de l'amendement N°2 (EELVA)

POUR: S&R, EELVA, FdG CONTRE: LR, UDI, FN, CD ABSENT: RCDE

REJET

Mme la Présidente – Une demande de parole a été formulée par le groupe FN.

M. De SAINT JUST (FN) - Le groupe FN y renonce.

Mme la Présidente – Je mets donc aux voix le rapport CP 16-496.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-496
POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG
ABSENT : RCDE
ADOPTION

Mme la Présidente – Nous passons aux secteurs présentés par Mme ÉVREN.

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme ÉVREN – Éducation

CP 16-471 : Chapitre 902 « Enseignement », code fonctionnel 222 « Lycées publics », chapitre 932 « Enseignement », code fonctionnel 28 « Autres services périscolaires et annexes » - équipements pédagogiques dans les EPLE diverses politiques régionales - septième rapport de l'année 2016

Commission de l'éducation : avis favorable Commission des Finances : avis favorable

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-471 POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG ABSENT : RCDE

ADOPTION

Mme la Présidente – Nous débutons avec le rapport n° CP 16-490.

CP 16-490: Chapitre 932 « Enseignement », code fonctionnel 28 « Autres services périscolaires et annexes », programme HP 28-005 « Schéma des formations » (128005), action « Réussite des élèves » (12800501) - valoriser le mérite, l'excellence et l'ouverture sociale à travers le soutien régional aux cordées de la réussite - 1^{ère} affectation 2016

Commission de l'éducation : avis favorable Commission des Finances : avis favorable

Mme la Présidente – Un amendement a été déposé par le Front de Gauche.

Amendement n° 4 (FdG)

Mme AUTAIN (FdG) – Madame la Présidente, comme vous le savez, nous avons de la suite dans les idées. Cet amendement est toujours au sujet des lycées privés sous contrat d'association. Nous proposons qu'ils soient retirés du dispositif, puisque nous souhaitons que l'école publique et non l'école privée soit soutenue par la Région.

Mme la Présidente - Madame la Vice-Présidente.

Mme ÉVREN – Nous n'allons pas refaire en Commission permanente (CP) le débat autour de l'école publique ou privée. Je réponds constamment à ces mêmes questions. Il s'agit pour moi d'amendements « coucou » qui visent à rappeler une présence et à montrer que l'on défend l'école publique. Je vous le redis, il s'agit simplement d'une question d'équité. Lorsqu'un élève du privé sous contrat d'association avec l'Etat, issu d'un milieu défavorisé, correspond au profil des Cordées de la réussite, il est évident que nous devons le soutenir. Ces élèves ont tout à fait le droit d'accéder à ce dispositif, en vertu d'un principe d'égalité de traitement entre le public et le privé sous contrat d'association avec l'Etat. Arrêtons de penser que les lycées privés n'accueillent que des élèves riches. Ils accueillent aussi des élèves boursiers et issus de milieux défavorisés. Je propose donc au groupe FdG de retirer son amendement, sinon j'en appellerais au rejet.

Mme la Présidente – J'ajoute que nous sommes en train de regarder l'exécution des crédits budgétaires de l'année 2016 et que nous allons consacrer près de 400 millions d'euros à l'investissement dans les lycées publics, soit plus que dans les années 2010 à 2015. Nous allons ainsi consacré, en 2016, plus de crédits à l'enseignement public que vous n'en avez jamais consacrés par an. Et nous publierons ces chiffres pour que vous arrêtiez de dire des contrevérités. Madame MONVILLE - DE CECCO, pour une explication de vote.

EXPLICATIONS DE VOTE

Mme MONVILLE - DE CECCO (EELVA) – Je profiterai de cette explication de vote pour répondre à Mme ÉVREN. Il ne me semble pas que les amendements déposés soient des amendements « coucou ». Ils ne visent pas simplement à rappeler que nous défendons l'école publique mais ils visent à rappeler un certain nombre de choses. Il y a 16 % d'élèves défavorisés dans le système scolaire aujourd'hui, qui sont essentiellement concentrés, contrairement à ce que vous dites, dans les

établissements publics. Il est vrai que, pour le lycée, le fait d'avoir accordé des points supplémentaires aux boursiers a permis un rééquilibrage, en particulier au niveau de l'académie de Paris, et de diminuer, dans les établissements publics, la ségrégation scolaire. Le privé, quant à lui, ne scolarise aujourd'hui que 1 % de ces élèves défavorisés. Autrement dit, dans le cadre de la politique que vous menez, il est faux de dire que vous travaillez pour l'ensemble des élèves en situation défavorable – qu'ils le soient pour des raisons sociales ou pour des raisons ayant trait à la fois à leur origine sociale et à leur origine migratoire, comme vient d'ailleurs de le montrer le Conseil National d'Evaluation du Système Scolaire (CNESCO). Il est donc faux de dire que vous travaillez pour tout le monde. En réalité, vous travaillez pour une minorité d'élèves scolarisés dans les établissements privés. Vous faites ainsi un choix politique clair. Il faut donc l'assumer. Ce choix politique n'est pas le nôtre et nous n'allons cesser de vous le rappeler. Cela me parait être une évidence car, au sein de cette instance, nous faisons de la politique et nous n'avons pas du tout été élus sur les mêmes programmes.

Mme la Présidente – Madame MONVILLE - DE CECCO, je rectifie ce que vous venez de dire. Notre politique ne s'adresse qu'aux boursiers de l'enseignement privé. Et si vos chiffres sont exacts, c'est-à-dire si ces élèves ne représentent qu'un nombre infinitésimal, cela ne nous coûtera pas cher. Arrêtez donc d'avoir deux approches contradictoires en soulignant que cela va nous coûter trop cher et que nous enlevons cet argent au public. Nous pensons qu'il faut aider chaque personne défavorisée qui, si tel est le cas, a le droit à toute notre considération, qu'elle choisisse un établissement public ou privé. En l'occurrence, c'est le lycéen défavorisé que nous aidons. Nous souhaitons ainsi que ces personnes aient davantage de choix dans la vie. Sur ce point, nous divergeons effectivement car vous êtes radicalement contre le fait de leur donner le choix de leur école. Monsieur TRIGANCE, vous avez la parole.

M. TRIGANCE (S&R) – Je ferai deux remarques car des sujets importants sont évoqués, y compris par rapport aux dernières études publiées. Sur la question des lycées, ce qui a permis un rééquilibrage, notamment dans les établissements publics où on observe une absence de mixité sociale et scolaire, c'est aussi l'évolution du système d'affectation. Par ailleurs, Madame la Présidente, vous nous parlez d'aider tout le monde, y compris les plus défavorisés. Sur ce point, je vous renvoie au rapport du CNESCO qui vient d'évaluer votre politique d'éducation prioritaire, que vous n'avez jamais osé modifier. Il a fallu que nous réorganisions cette politique d'éducation prioritaire, dans le cadre d'une large concertation mise en place depuis 1 an et demi. Je vous rappelle la manière dont vous avez dévitalisé et vidé les quartiers d'éducation prioritaire. Je ne prendrai pour cela qu'un seul exemple : celui de la scolarisation des enfants de moins de 3 ans – dont le rapport du CNESCO précise encore qu'il s'agit d'un formidable outil et levier de lutte contre les inégalités – dans le département de Seine-Saint-Denis – puisque vous aimez citer souvent et pas toujours à juste titre, ce département – lorsque M. SARKOZY est arrivé à la présidence de la République, on comptait 12 % d'enfants de moins de 3 ans scolarisés en Seine-Saint-Denis et lors qu'il a quitté la présidence de la République, ce taux était nul. Alors, Madame la Présidente, quand vous venez nous dire que vous luttez contre les inégalités, là encore, il y a les mots et les paroles, et il y a la réalité que vivent un certain nombre de familles et d'enfants sur notre territoire.

Mme la Présidente – Monsieur TRIGANCE, à votre place, je serais plus modeste car j'aimerais bien qu'il y ait des professeurs devant tous les élèves de Seine-Saint-Denis aujourd'hui.

M. TRIGANCE (S&R) - Quand vous supprimez 80 000 postes, vous n'avez aucune leçon à donner.

Mme la Présidente – Monsieur TRIGANCE, vous n'avez plus la parole. Du reste, il ne s'agit pas d'une question de nombre de postes mais de candidats.

M. TRIGANCE (S&R) – Il s'agit aussi d'une question de formation des enseignants, une formation que vous avez supprimée.

Mme la Présidente – Je vous invite à respecter les règles de l'instance concernant les prises de parole. L'amendement n° 4 est mis aux voix.

Vote de l'amendement n° 4 (FdG)

POUR: S&R, EELVA, FdG CONTRE: LR, UDI, FN, CD ABSENT: RCDE

REJET

Mme la Présidente - Nous passons à l'amendement n° 5 déposé par le Front de Gauche. Madame AUTAIN.

Amendement n° 5 (FdG)

Mme AUTAIN (FdG) – Madame la Présidente, j'ajouterai un mot sur l'impact du privé sur l'école publique dans les territoires populaires. Comment penser que le développement et le soutien public à des écoles privées n'y ont aucun impact ? Nous

savons parfaitement qu'il y a un lien entre les deux avec un impact sur la réussite de tous. De fait, nous n'avons pas du tout la même vision de l'école. Ceci n'est pas nouveau. Vous parlez d'équité quand nous parlons d'égalité, et je vous assure qu'il ne s'agit pas uniquement d'une question de vocabulaire. Il s'agit d'une question de logique politique. De la même manière, valoriser le mérite n'est pas tout à fait notre logique. La logique du mérite est celle de l'égalité des chances et non de l'égalité dans les résultats. Telle est la grande différence. Et notre amendement touche précisément à l'égalité entre les garçons et les filles. Dans le dispositif que vous nous proposez, nous souhaitons introduire le respect de la parité. Nous savons bien que les filles réussissent dorénavant mieux que les garçons à l'école. Pour autant, les filières demeurent très sexistes et très sexuées. A cet égard, la logique du mérite, avec la question de savoir si les filles sont plus ou moins méritantes, n'est pas opérante. Il y a bien un problème de stéréotypes, d'incitations et de discriminations. L'entrée uniquement au mérite ne permet pas d'aboutir à l'égalité réelle. Telle est la différence de conception que nous avons. C'est pourquoi nous proposons cet amendement, en vue d'introduire la stricte parité parmi les critères de ce dispositif, dont nous contestons par ailleurs l'état d'esprit.

Mme la Présidente – Madame la Vice-Présidente.

Mme ÉVREN – Il est vrai que, comme cela est souligné dans cet amendement, les filières ciblées par les *Cordées de la réussite* sont parfois peu empruntées par les jeunes filles. Notre rapport de mai 2016 sur l'ascenseur social, le mérite et l'excellence avait justement pour objectif de soutenir la réussite de ces dernières en les sensibilisant aux métiers scientifiques. C'est par cette voie que nous souhaitons agir en faveur de la parité, au-delà du seul cadre des *Cordées de la réussite*. C'est pourquoi je propose au groupe FdG de retirer son amendement, faute de quoi j'en appellerais au rejet.

Mme la Présidente – L'amendement est maintenu, je le mets aux voix.

Vote de l'amendement n° 5 (FdG)

POUR: S&R, EELVA, FdG CONTRE: LR, UDI, FN, CD ABSENT: RCDE

REJET

Mme la Présidente – Je mets à présent aux voix le rapport n° CP 16-490.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-490
POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG
ABSENT : RCDE
ADOPTION

Mme la Présidente – Nous passons au rapport n° CP 16-494.

CP 16-494: Chapitre 932 « Enseignement », code fonctionnel 28 « Autres services périscolaires et annexes », programme HP 28-005 « Schéma des formations » (128005), action « Réussite des élèves » (12800501) du budget 2016 - lutte contre le décrochage scolaire « Projets - réussite pour tous » - deuxième affectation 2016

Commission de l'éducation : avis favorable Commission des Finances : avis favorable

Mme la Présidente - Un amendement a été déposé par le Front de Gauche. Madame MALAISÉ.

Amendement n° 6 (FdG)

Mme MALAISÉ (FdG) – Il s'agit d'un amendement au rapport sur la lutte contre le décrochage scolaire. Il vise à en retirer un dossier porté par l'Institution Sainte-Marie à Antony. En dehors de l'appartenance religieuse de cet établissement, le principal considérant de cette demande est que ce dossier ne rentre pas dans le cadre des actions qui visent à lutter contre le décrochage scolaire. Le projet vise en réalité à développer des activités supplémentaires au seul Baccalauréat pour parfaire la culture générale des élèves, avec la formulation suivante : « Il s'agit de faire prendre conscience aux élèves de Terminale que la seule préparation au Baccalauréat ne peut suffire à donner un bagage culturel convenable ». Cette action ne s'inscrit pas dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire mais vise à donner un « bagage culturel convenable », dont on ignore ce à quoi il correspond exactement. Nous proposons donc de retirer ce dossier d'un dispositif dans lequel il ne devrait pas figurer.

Mme la Présidente - Madame la Vice-Présidente.

Mme ÉVREN – Si vous estimez que le soutien scolaire ne relève pas de la lutte contre le décrochage scolaire, je ne sais pas quoi vous répondre. Le projet porté par l'Institution Sainte-Marie repose sur « un module de soutien scolaire et d'ouverture culturelle hors emploi du temps des élèves », le mercredi après-midi, comme cela se fait, par exemple, dans le cadre des projets de soutien scolaire du Lycée Alfred Nobel à Clichy-sous-Bois. C'est en application du rapport voté en mai 2016 que nous proposons ainsi une ouverture du dispositif « Réussite pour tous », avec une extension de l'ouverture des établissements après la classe. Je propose donc le retrait, sinon le rejet de cet amendement.

Mme la Présidente - Madame MONVILLE - DE CECCO, pour une explication de vote.

EXPLICATIONS DE VOTE

Mme MONVILLE-DE CECCO (EELVA) - Je propose de joindre à notre explication de vote concernant cet amendement une explication de notre demande de prise de parole sur ce rapport. Nous demandons exactement la même chose que l'amendement du Front de Gauche, à savoir le retrait du dossier porté par l'Institution Sainte-Marie. Ce qui nous pose problème n'est pas le caractère confessionnel de l'établissement mais bien son caractère privé. J'en profite par ailleurs pour répondre, Madame la Présidente, à votre intervention précédente, s'inscrivant dans le débat idéologique autour de la méritocratie. En insistant sur le destin individuel et la qualité des individus, vous réifiez l'idéal de la méritocratie qui est un idéal de droite. Ce qui m'étonne, c'est que nous ayons encore ce débat en France. En Finlande, par exemple, ce débat n'existe plus dans la classe politique et tout le monde s'accorde à dire qu'il est faux de penser que les individus ont exactement les mêmes chances et peuvent mettre en œuvre exactement les mêmes parcours. Nous savons très bien que la distance des enfants vis-à-vis de l'école est liée à leur milieu familial et à leur distance vis-à-vis des prérequis à l'école. Aussi est-il beaucoup plus difficile, pour certains enfants, d'obtenir à l'école des résultats convenables. Vous le savez pertinemment. Et en réifiant cette idéologie méritocratique, vous allez dans le sens inverse de ce qu'il faudrait faire pour permettre effectivement aux enfants de réussir tous. Cette posture est d'autant plus surprenante qu'elle est contradictoire avec les intérêts d'une économie libérale, dans laquelle on a besoin des individus les plus performants et les mieux formés possible, en particulier dans une économie de plus en plus complexe et où les métiers d'avenir demandent une formation réelle. Je m'interroge donc sur ce débat que nous continuons d'avoir en France, alors même que nous sommes le pays européen le plus inégalitaire en matière scolaire. La France s'enorgueillit d'avoir une école publique qui fonctionne. Or tel n'est pas le cas, en particulier parce qu'une grande partie des crédits qui devraient être alloués à l'école publique partent dans le système privé qui scolarise essentiellement les classes favorisées. De fait, tous les enfants n'ont pas les mêmes chances. Pourquoi ne reconnaissez-vous pas cette évidence ? Il est absolument faux de soutenir le contraire.

Mme la Présidente – Vous déformez ma pensée. Je n'ai jamais dit que chaque enfant avait les mêmes chances de réussir dans la vie. J'ai dit que chaque enfant avait un certain nombre de talents et que notre devoir était de lui permettre de réussir à les développer. Je crois ainsi au potentiel de chaque enfant. Et c'est cela la différence. De 2012 à 2015, vous avez dirigé le gouvernement de la France et cette Région. Où en est donc la réussite scolaire ? Combien y a-t-il de lycées vétustes en lle-de-France ? Où sont-ils, Madame MONVILLE- DE CECCO ? Sont-ils dans le cœur de Paris ou dans les banlieues déshéritées dont vous parlez et où on a moins de chances de réussir ? Monsieur TRIGANCE, vous avez la parole.

M. TRIGANCE (S & R) – Nous souhaiterions, Madame la Présidente, procéder à un vote dissocié sur le rapport, en sortant l'établissement dont il est question.

Mme la Présidente – Cela ne pose aucun problème, Monsieur TRIGANCE. Je mets donc aux voix l'amendement n° 6 (FdG) qui est maintenu.

Vote de l'amendement n° 6 (FdG)

POUR: S&R, EELVA, FdG CONTRE: LR, UDI, FN, CD ABSENT: RCDE

REJET

Mme la Présidente – Je mets à présent aux voix le rapport n° CP 16-494, avec un vote dissocié sur le dossier n° 16014356.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-494

POUR: LR, S&R (sauf dossier n° 16014356), UDI, FN, EELVA (sauf dossier n° 16014356), CD, FdG (sauf dossier n° 16014356)

CONTRE: S&R (dossier n° 16014356), EELVA (dossier n° 16014356), FdG (dossier n° 16014356)

ABSENT : RCDE
ADOPTION

CP 16-506 : Chapitre 932 « Enseignement », code fonctionnel 222 « Lycées publics », programme HP222-017 (122017) « DGFL lycées publics », action « DGFL lycées publics » (12201705), nature « 65511 Etablissements publics » du budget régional 2016 - dotation complémentaire de fonctionnement en faveur des lycées supports des formations de la mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) de l'éducation nationale ou d'un projet « Réussite pour tous » pour l'année scolaire 2015/2016

Commission de l'éducation : avis favorable Commission des Finances : avis favorable

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-506

POUR: LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG

ABSENT: RCDE

ADOPTION

Mme la Présidente - Nous en arrivons au rapport n° CP 16-392.

CP 16-392: Chapitre 932 « Enseignement », code fonctionnel 28 « Autres services périscolaires et annexes », programme HP 28-004 « Programme d'aides aux élèves de second cycle », action 12800401 « Aide régionale à la demi-pension » - tarification de la restauration des établissements publics de Paris - tarification des internats - tarification des commensaux - année 2017 - **PROCÉDURE D'URGENCE**

Commission de l'éducation : avis favorable Commission des Finances : avis favorable

Mme la Présidente – Les amendements n° 23 et 20 déposés par le Front National appellent une réponse commune.

Amendements n° 23 et 20 (FN)

Mme TROUSSARD (FN) – Le tarif moyen de la formule ticket des élèves en demi-pension pour le département de Paris s'élevant à 3,90 euros, il faut, pour des raisons d'équité, augmenter le tarif exceptionnel pour les élèves non-inscrits à la demi-pension qui souhaitent déjeuner occasionnellement au lycée à 4,90 euros, et non pas le maintenir à 4,05 euros comme vous le proposez. En effet, il ne serait pas juste que la différence entre les 2 tarifs ne soit que de 15 centimes d'euro. Quel serait alors, pour les élèves inscrits à la demi-pension, l'avantage de prendre un forfait ? Par souci d'équité et de bonne gestion des deniers publics, les élèves non-inscrits à la demi-pension qui souhaitent déjeuner occasionnellement au lycée devraient s'acquitter d'une différence de 1 euro de plus que les élèves inscrits à la demi-pension.

Le second amendement propose l'annulation de l'article 1 du rapport, dans la mesure où nous en modifions l'article 2.

Mme la Présidente - Madame la Vice-Présidente.

Mme ÉVREN – Comme vous le savez, Paris intègrera la réforme de la tarification au quotient familial à partir de la rentrée 2017. Nous proposons donc de maintenir la tarification actuelle à 4,05 euros. L'objectif serait de ne pas complexifier le dispositif pour une seule année scolaire, d'autant que votre proposition d'augmentation ne ferait que pénaliser les élèves qui, souvent pour des raisons familiales, ne déjeunent que ponctuellement à la cantine. Je vous propose donc de retirer votre amendement, sinon j'en appelleraiS au rejet.

Mme la Présidente - Les amendements déposés sont-ils maintenus ?

Mme TROUSSARD (FN) - IIs le sont.

Mme la Présidente – Ils sont donc mis aux voix.

Vote de l'amendement n° 23 (FN)

POUR: FN

CONTRE: LR, S&R, UDI, EELVA, CD, FdG

ABSENT: RCDE

REJET

Vote de l'amendement n° 20 (FN)

POUR: FN

CONTRE: LR, S&R, UDI, EELVA, CD, FdG

ABSENT: RCDE

REJET

Mme la Présidente – Je mets aux voix le rapport n° CP 16-392.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-392

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG ABSENT : RCDE ADOPTION

CP 16-499 : Travaux dans les EPLE et dans les cités mixtes régionales d'Île-de-France - 7^{ème} rapport de l'année 2016

Commission de l'éducation : **avis favorable** Commission des Finances : **avis favorable**

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-499

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG

ABSENT : RCDE

ADOPTION

CP 16-522 : Chapitre « 932 Enseignement », code fonctionnel 28 « Autres services périscolaires et annexes », programme HP 28-004 « Aide aux élèves de second cycle », action 12800401 « Aide régionale à la demi-pension », action 12800402 « Aide régionale à l'équipement des lycéens», action 12800403 « Gratuité des manuels scolaires et livrets d'exercices consommables » - aides régionales aux élèves de second cycle : ajustement des dotations - aide régionale à l'acquisition des manuels scolaires - aide régionale à la demi-pension - aide régionale à l'équipement - subvention d'équilibre

Commission de l'éducation : avis favorable Commission des Finances : avis favorable

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-522

POUR: LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG

ABSENT : RCDE ADOPTION

CP 16-480 : Lycée Alexandre Denis à Cerny (91) - opération de reconstruction et d'extension de l'internat protocole transactionnel avec la société OTCI titulaire du marché O.P.C n°12-015 mandataire : Essonne aménagement

Commission de l'éducation : avis favorable Commission des Finances : avis favorable

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-480

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG

ABSENT : RCDE ADOPTION **CP 16-482**: Chapitre 902 « Enseignement », code fonctionnel 27 « Sécurité », programme HP 27-001 « Sécurisation des Lycées » - sécurisation des lycées - huitième affectation budget 2016

Commission de l'éducation : avis favorable Commission de la sécurité : avis favorable Commission des Finances : avis favorable

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-482

POUR: LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG

ABSENT: RCDE

ADOPTION

Mme la Présidente - Nous passons au secteur de la culture.

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme ÉVREN - Culture

CP 16-514 : Chapitre 903 « Culture, sports et loisirs », code fonctionnel 312 « Activités culturelles et artistiques », programme HP 312-002 « Équipements culturels de diffusion et de création », programme HP 312-007 « Création et diffusion numériques » - aménagement culturel en Île-de-France - quatrième affectation pour 2016

Commission de la culture : **avis favorable** Commission des Finances : **avis favorable**

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-514 POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG

ABSENT : RCDE
ADOPTION

CP 16-645 : Chapitre 933 « Culture, sport, Loisirs », code fonctionnel 312 « Activités artistiques et culturelles », programme HP 312-006 « Aide à la création et à la diffusion des arts plastiques » - Musée passager édition 2017 - PROCÉDURE D'URGENCE

Commission de la culture : avis favorable Commission des Finances : avis favorable

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-645

POUR: LR, S&R, UDI, EELVA, CD, FdG

CONTRE : FN
ABSENT : RCDE
ADOPTION

Mme la Présidente – Le secteur de la culture passe sans aucun problème. Merci pour tout, Madame ÉVREN. Et encore bravo pour votre travail en faveur de l'égalité des chances et du soutien scolaire de tous les élèves.

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. KARAM - Sport, jeunesse et vie associative

Mme la Présidente – Nous débutons avec le rapport CP 16-378, avec une demande de prise de parole du Front National.

CP 16-378: Chapitre 933 « Culture, sports et loisirs », sous-fonction 33 « Loisirs », programme HP 33-003 «développement de l'accès aux loisirs et aux vacances », action 13300301 « Développement de l'accès aux loisirs et aux vacances » - affectation d'une autorisation d'engagement pour l'organisation du village sportif d'hiver Région Île-de-France 2017

Commission du sport, de la jeunesse et de la vie associative : **avis favorable**Commission des Finances : **avis favorable**

M. LEGRAND (FN) – Nous renonçons à la prise de parole demandée.

Mme la Présidente – Je mets donc aux voix le rapport CP 16-378.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-378

POUR : LR, S&R, UDI, FN, CD, FdG

ABSTENTION : EELVA

ABSENT : RCDE

ABSENT : RCD ADOPTION

Mme la Présidente – Nous en arrivons au rapport CP 16-508 sur les lles de loisir.

CP 16-508 : Îles de loisirs - affectation d'autorisations de programme au profit des SMEAG des îles de loisirs de Bois-le-Roi (77) et Buthiers (77), île de loisirs de Vaires-Torcy (77) - affectation d'autorisations de programme pour la sécurisation du site - affectations d'autorisations de programme pour la mise en place de la signalétique sur les îles de loisirs

Retrait de l'article 2 du projet de délibération

Commission du sport, de la jeunesse et de la vie associative : **avis favorable**Commission des Finances : **avis favorable**

Mme la Présidente – L'article 2 du projet de délibération est retiré.

L'article 2 du projet de délibération n° CP 16-508 est retiré.

Mme la Présidente - Nous avons par ailleurs un amendement n°9 du Front de Gauche. Monsieur MIGNOT.

Amendement n°9 (FdG)

M. MIGNOT (FdG) – Cet amendement vise à ouvrir les bases de loisirs dont dispose le Conseil régional à l'accueil des réfugiés. Je crois que nous connaissons tous ici le drame vécu par ces femmes, ces hommes et ces enfants. Face à l'afflux massif des réfugiés, il nous semblerait plus qu'utile que la Région prenne toute sa part dans l'accueil de ceux-ci, en leur proposant un accueil solidaire et digne sur ses bases de loisirs, en application des principes de notre République et de son droit d'asile. J'ajoute qu'il est intéressant de constater que toutes les expériences d'accueil digne dans les différents territoires de notre pays, par-delà le débat tronqué et souvent ponctué d'appels à la haine sur la question des réfugiés, se soldent par des réactions positives de la population et sont vécues plutôt positivement par l'ensemble des protagonistes. J'ajoute également, en sortant du cadre national, qu'en Suède, l'afflux des réfugiés augmente, comme en attestent les études, le taux de croissance du pays. Il s'agit donc d'un amendement de prise de responsabilités pour la première région d'Europe, qui ne saurait être totalement exempte du traitement de cette problématique européenne et mondiale. Evidemment, il s'agit également d'un amendement d'humanité et de solidarité envers ces femmes, ces hommes et ces enfants qui traversent les pires épreuves de leur vie.

Mme la Présidente – La parole est à M. le Vice-Président.

M. KARAM – Ce n'est pas la vocation des lles de loisirs que d'accueillir des migrants. Les lles de loisirs sont les jardins de ceux qui n'en n'ont pas. Elles sont les poumons et les espaces verts de ceux qui n'ont pas la possibilité de partir en vacances ou de sortir de l'Ile-de-France pour aller ailleurs. Nous y investissons de manière très forte. Nous l'avons fait cette année et nous le ferons encore l'an prochain. Nous investissons ainsi pour permettre aux Franciliens de sortir de leur maison, de leur immeuble ou de leur quartier. Il est donc important de maintenir la vocation de détente et de loisir de ces espaces. Au regard de l'utilité de ces lles de loisirs pour le public, il est important de faire en sorte de les préserver, au bénéfice des Franciliens. J'ajoute que ces lieux ne sont pas adaptés à l'accueil de migrants. Par ailleurs, nous avons engagé d'importants travaux, de mise aux normes notamment, sur différentes lles de loisirs. Une mise à disposition aurait donc des incidences sur la gestion de ces lieux, structurellement déficitaires. J'en terminerai en rappelant que la politique d'accueil des réfugiés relève d'une politique d'Etat. L'hébergement d'urgence est une compétence exclusive de l'Etat. A cet égard, l'accueil des réfugiés ou des migrants relève donc de sa seule responsabilité.

Je souhaiterais aussi vous mettre en garde contre la tentation de mettre en œuvre de mauvaises solutions guidées par une bonne conscience. Il ne faut pas se gargariser de principes. Nous sommes aujourd'hui en train de dépeupler un certain nombre de régions du monde de leurs forces vives et de leurs médecins. En Syrie, aujourd'hui, la moitié des médecins sont partis. Il n'y a plus d'ingénieurs, plus de professeurs d'université, etc. Comment ces pays pourront-ils se reconstruire sans leurs forces vives ? Ces pays sont demandeurs d'un maintien de leur population dans la zone. Sur place, ils nous expliquent que ce que nous faisons aujourd'hui les pénalise. Ils disent que leur population est éduquée et que leur jeunesse est prête à prendre la relève, et qu'en faisant sortir ces forces vives de leur territoire, nous condamnons leur pays à la paupérisation et au sous-développement, lorsque des conditions de paix seront revenues.

Mme la Présidente - Merci Monsieur KARAM. Y a-t-il des explications de vote ?

EXPLICATIONS DE VOTE

M. DA SILVA (S&R) – La première partie de l'intervention de M. le Vice-Président, sur la vocation et les travaux réalisés au niveau des bases de loisirs, pourrait s'entendre si l'actuelle majorité avait une position claire concernant les migrants, si l'actuelle majorité n'avait pas gelé les crédits votés par la précédente majorité pour accueillir les migrants et accompagner les communes, territoires, associations et acteurs s'engageant dans cette démarche. Votre position, Monsieur le Vice-Président, du moins dans sa première partie, pourrait s'entendre si la manifestation clairement xénophobe de Forges-les-Bains, dans le département de l'Essonne, dans la région lle-de-France, avait été critiquée et fermement condamnée par l'Exécutif, si une démarche de soutien à la municipalité et à l'action de l'Etat avait été engagée, alors que la police est à la recherche de l'incendiaire du bâtiment prévu pour l'accueil des migrants. Nous pourrions alors entendre les arguments avancés. Cependant, tel n'est pas le cas. La réalité, Monsieur le Vice-Président, est que vous êtes contre l'accueil des migrants en lle-de-France et en France. Vous êtes contre « tout court ».

La deuxième partie de votre discours, Monsieur le Vice-Président, voudrait quant à elle laisser penser que, parce que nous accueillons des migrants sur le territoire national, en appliquant une nécessaire distinction entre les migrants économiques et ceux migrant pour des raisons de survie, nous serions en train de priver des nations entières de leurs médecins et de leurs ingénieurs. C'est faire injure à celles et ceux qui migrent. Si ces populations migrent, c'est bien souvent parce qu'elles ont peur pour leur vie. Refuser de les accueillir, c'est alors les condamner à la mort. Une fois assassinées, ces personnes seront-elles plus utiles à la nation dont elles sont issues ? Ce discours incohérent est évidemment insupportable car il ne correspond pas à la réalité. Pire, il ne correspond pas à l'identité même de l'Ile-de-France, qui est une terre de migrations. C'est en Ile-de-France que l'on devient français. C'est en Ile-de-France que ce mélange se fait et construit la République. C'est cette Ile-de-France que vous cherchez à déconstruire, dans ce qu'elle a de plus généreux et de plus intéressant, c'est-à-dire dans qui en fait une région à part, au-delà de sa dimension de première région d'Europe.

Pour toutes ces raisons, nous voterons évidemment l'amendement proposé par nos collègues du Front de Gauche.

Mme la Présidente - Madame MONVILLE-DE CECCO.

Mme MONVILLE-DE CECCO (EELVA) – Je ne reprendrai pas l'argumentaire développé assez justement par mon collègue socialiste. Je souhaiterais simplement dire à M. le Vice-Président que les mots qu'il a prononcés aujourd'hui – « se gargariser de principes », la « bonne conscience », etc. – sont édifiants. Il est ici question de milliers de gens en danger de mort imminent, qui prennent la décision eux-mêmes de partir et qui s'en vont parce qu'il s'agit de leur seule chance de survie. En France, il existe des élus qui prennent leurs responsabilités, sans attendre que l'Etat le fasse à leur place. Parmi ces élus figure notamment le maire de Grande-Synthe, M. CAREME, qui a mis en place une politique d'accueil des migrants qui fonctionne. Ceci montre que nous savons faire en France, lorsque nous nous en donnons les moyens.

Pour revenir sur l'argument avancé par le Front de Gauche et son illustration par la situation en Suède, cela fait des années que le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) souligne, études à l'appui, que les terres de migrations et de rencontres sont aussi les plus actives et les plus favorables au développement économique. Nous nous étonnons donc qu'un certain nombre d'élus et de partis politiques en France continuent à tenir des discours alimentant la xénophobie ambiante.

Mme la Présidente – La position de la Région sur ce sujet est tout à fait claire et a été maintes fois réaffirmée. Il est évidemment possible de la travestir et de l'abimer. Elle reste toutefois la même. Nous sommes contre l'amalgame que vous avez fait, dans les délibérations que vous avez fait voter avant que nous soyons élus, entre les réfugiés et les migrants. Nous pensons que la France est une terre d'asile, qui doit rester ouverte aux populations réfugiées et aux demandeurs d'asile. En revanche, nous pensons que les illégaux – comme le dit d'ailleurs M. VALLS, le Premier ministre que vous soutenez, Monsieur DA SILVA – ont vocation à rentrer chez eux. Nous n'accepterons jamais cet amalgame que vous faites entre les personnes en situation irrégulière et les demandeurs d'asile.

S'agissant de l'amendement déposé, qui concerne les bases de loisirs, vous le savez, notre position est la suivante : les bases de loisirs sont le jardin de ceux qui n'en ont pas en lle-de-France. Ces bases de loisirs ont une utilité publique et sociale. Elles sont indispensables à la cohésion territoriale de notre région et nous avons besoin de les utiliser pour accueillir les populations franciliennes les plus défavorisées. Nous sommes donc opposés à leur réquisition pour des populations au sein desquelles vous ne souhaitez pas dissocier les demandeurs d'asile et les populations migrantes irrégulières.

Et j'ajoute que la Région demande au Gouvernement que les maires d'lle-de-France soient associés à la concertation très large mise en place sur l'accueil des populations réfugiées. La région lle-de-France est l'une des seules de France au sein de laquelle les élus ne sont pas associés et sont prévenus au dernier moment de l'arrivée de populations sur leur sol. Cela n'est pas correct vis-à-vis des maires. Nous soutenons donc tous les maires qui souhaitent être associés par le ministère de l'intérieur à la concertation sur la répartition de l'accueil des populations sur notre sol francilien.

Je mets à présent aux voix l'amendement n°9.

Vote de l'amendement N°9 (FdG)

POUR: S&R, FN, EELVA, FdG CONTRE: LR, UDI, CD ABSENT: RCDE

REJET

Mme la Présidente – Je mets donc aux voix le rapport CP 16-508.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-508

POUR: LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG

ABSENT: RCDE

ADOPTION

Mme la Présidente – Nous abordons le rapport CP 16-510, avec une demande de parole du Front de Gauche.

CP 16-510 : Chapitre 903 « Culture, sports et loisirs », sous-fonction 32 « Sports » - attribution d'autorisations de programme dans le cadre de la politique régionale du sport en Île-de-France - dispositif d'aide à la construction, reconstruction, extension, rénovation d'équipements sportifs liés aux lycées - dispositif d'aide à l'achat d'équipements spécifiques en faveur de la pratique sportive des personnes en situation de handicap

Commission du sport, de la jeunesse et de la vie associative : **avis favorable**Commission de l'éducation : **avis favorable**Commission des Finances : **avis favorable**

Mme la Présidente - Madame MALAISÉ.

Mme MALAISÉ (FdG) – Avant d'intervenir sur le rapport CP 16-510, Madame la Présidente, je souhaiterais répondre à l'attaque que vous avez proférée à l'encontre de la municipalité de Grigny, au sujet de l'association dirigée par Mathy KENYA. Je propose de vous donner lecture de la lettre du maire de Grigny, M. RIO, adressée à Mme KENYA le 5 septembre 2016 :

« Madame, les locaux qui ont été mis à votre disposition à la Maison des associations vous ont effectivement été retirés le 6 août 2016, sur décision du Directeur des sports, de la jeunesse et de la vie associative.

Après enquête, il apparait que votre association ne dispose plus d'aucun conventionnement avec la Mairie, et ce malgré de nombreuses relances du Service Vie associative. La dernière convention de mise à disposition de locaux remonte à l'année 2008. Outre ce problème juridique, vous n'avez pas fourni de certificat d'assurance pour ce bureau que vous occupez. La serrure du bureau qui vous a été mis à disposition a été changée. C'est là une entorse grave aux règles de sécurité propres aux lieux accueillant du public.

Par ailleurs, le Service Vie associative a cherché à plusieurs reprises à prendre contact avec vous sur ces sujets. Par téléphone, d'abord – plusieurs fois jusqu'au début de l'été, des messages ont été laissés sur votre boite vocale – et par lettre recommandée avec accusé de réception le 13 juillet 2016. Ce courrier qui annonçait la fin de la mise à disposition de votre bureau nous a été retourné par la Poste. Il semble que vous n'habitiez plus à l'adresse indiquée et qu'en conséquence, le Service Vie associative ne dispose d'aucun moyen pour vous contacter.

Enfin, vous ne vous êtes par rendue aux locaux que nous mettons à disposition de votre association depuis décembre de l'année dernière. Il en va de même pour la relève de votre courrier.

En conséquence, dans une ville comme Grigny, où il y a de nombreuses associations et où les services travaillent à l'optimisation et à la rationalisation de l'utilisation et de la mise à disposition des locaux, peut-on souffrir qu'une association occupe un bureau sans l'utiliser et hors de tout conventionnement ? Il ne s'agit aucunement de remettre en cause le travail effectué par votre association Vie, Enfance, Espoir, puisque nous l'avons soutenue auprès de l'ARS, mais de constater que l'activité de cette association se fait sans avoir besoin du bureau situé 1 rue du Minotaure. Ainsi, la boite aux lettres qui vous a été délivrée est maintenue. Vos effets qui se trouvaient dans ce bureau ont également été mis soigneusement à l'abri et stockés. »

Vous l'aurez compris, Madame la Présidente, il ne s'agit donc aucunement d'une opération de rétorsion à visée politique. On notera au passage que Grigny dispose d'une maison des associations, ce qui est suffisamment rare pour être souligné.

Mme la Présidente – La vision de la Mairie de Grigny ayant été exposée, je demanderai un droit de réponse pour Mme KENYA. Elle vous expliquera que lorsque l'on veut tuer son chien, on l'accuse de la rage.

Mme MALAISÉ (FdG) – Concernant le rapport CP 16-510, Madame la Présidente, nous nous étonnons une nouvelle fois – après nous être étonnés en juillet et en septembre 2016 – du choix des villes retenues pour les opérations liées à des équipements sportifs dans les lycées. Encore une fois, les sept communes retenues s'avèrent être de droite. Cela nous interroge. Nous avions déjà demandé à connaître les critères examinés. Il nous avait alors été répondu que le nombre de demandes était tel que celles-ci étaient examinées au fur et à mesure de leur réception. Faut-il en conclure que les villes de droite sont plus rapides ? Cela m'étonnerait.

Mme la Présidente - Monsieur le Vice-Président.

M. KARAM – Nous avions un stock de demandes antérieures à notre arrivée en situation et qui, je l'imagine, n'avaient pas pu être financées par la précédente majorité. Je n'oserai prétendre que tel était le cas en raison de la couleur politique des villes concernées. Ces dossiers étaient sur la table lorsque nous sommes arrivés en situation.

Mme la Présidente – Je propose que, pour étayer sa démonstration, M. le Vice-Président nous sorte l'ensemble des dossiers votés par la précédente mandature. Je crois malheureusement que Mme MALAISÉ comprendra alors pourquoi il reste encore tant de dossiers de villes populaires de droite n'ayant jamais été traités. Elle constatera qu'en 2015, pour des raisons qui ne tiennent vraisemblablement qu'à un calendrier politique un peu chargé, des dossiers ont été mis sous ou sur la pile. Pour notre part, nous prenons les dossiers dans l'ordre d'arrivée.

Je mets à présent aux voix le rapport CP 16-510.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-510 POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG ABSENT : RCDE

ADOPTION

Mme la Présidente – Nous passons au rapport CP 16-512.

CP 16-512: Chapitre 933 « Culture, sports et loisirs », sous-fonction 32 « Sports » - attribution de subventions dans le cadre de la politique régionale de soutien aux clubs formateurs - troisième affectation 2016

Commission du sport, de la jeunesse et de la vie associative : **avis favorable**Commission des Finances : **avis favorable**

Mme la Présidente - Nous avons un amendement n°27 du Front National.

Amendement n°27 (FN)

M. LEGRAND (FN) – Madame la Présidente, Monsieur le Vice-Président, cet amendement porte sur le cas particulier de l'AC Bobigny 93 Rugby. Nous constatons que, depuis 2013, les clubs formateurs bénéficient en général d'une subvention annuelle, qui couvre l'encadrement et le matériel sportif. Or l'AC Bobigny 93 Rugby a déjà bénéficié, cette année, d'une première subvention de 17 000 euros. En rajoutant les 20 000 euros dont il est question dans le rapport, la subvention totale versée au club augmenterait de plus de 120 %, à hauteur de 37 000 euros. Nous proposons donc de ramener cette subvention à un niveau plus raisonnable, dans un souci de gestion rigoureuse des deniers publics.

Mme la Présidente - Monsieur le Vice-Président.

M. KARAM – Cette situation dont j'hérite est le produit de la mauvaise gestion de mes prédécesseurs. La première subvention évoquée aurait dû être votée en octobre de l'année 2015. Elle ne l'a cependant pas été, je l'imagine, faute de crédits. La subvention de 17 000 euros votée en mai 2016 l'a ainsi été au titre de la saison allant du 1^{er} septembre 2015 au 31 août 2016. Celle que nous vous demandons aujourd'hui de voter couvrira la saison 2016-2017. Ce glissement est lié au fait que certaines subventions n'ont pas été versées au bon moment.

Mme la Présidente – Ni aux bonnes villes, pour ceux qui nous accusent.

M. LEGRAND (FN) - Au bénéfice de ces explications, nous retirons l'amendement déposé.

Mme la Présidente - Merci.

L'amendement n°27 (FN) est retiré.

Mme la Présidente - Nous avons par ailleurs un amendement n°18 (S&R). Monsieur TRIGANCE.

Amendement n°18 (S&R)

M. TRIGANCE (S&R) – Madame la Présidente, il s'agit d'un amendement qui subordonne le versement des subventions à la signature par les clubs formateurs concernés de la charte de la laïcité et des valeurs de la République. Cette dernière doit être mise en place puisque la délibération n°16-143 relative aux engagements des grands réseaux associatifs et sportifs dans la défense de la laïcité et des valeurs de la République ainsi que dans la prévention de la radicalisation, adoptée par notre assemblée au mois de juillet 2016, prévoit, dans son article 1 : « l'adoption à venir d'une charte de la laïcité et des valeurs de la République qui conditionnera l'accès au soutien régional ». Dans l'exposé des motifs de cette délibération, il est précisé que cette charte sera présentée en séance plénière à l'automne 2016. Vous vous êtes donc engagée à ce que cette charte, ne figurant pas à l'ordre du jour de la séance plénière du mois d'octobre 2016, soit présentée lors de la séance plénière du mois de novembre 2016. Quoi qu'il en soit, en attendant l'entrée en vigueur imminente de cette charte, nous proposons de prévoir dès à présent que les clubs formateurs, concernés au premier plan par le dispositif de lutte contre la radicalisation proposé par l'exécutif régional, s'engage à la signer.

Mme la Présidente - Monsieur le Vice-Président.

M. KARAM – Monsieur TRIGANCE, votre amendement est en réalité sans objet car, comme vous l'avez rappelé, nous allons effectivement proposer à l'adoption une charte de la laïcité et des valeurs de la République. Nous avons pour cela un travail très étroit avec les services, qui n'est pas encore tout à fait achevé. A l'issue de ce travail, nous allons engager une concertation. M. la Présidente s'est en effet engagée à ce qu'une concertation avec l'ensemble des groupes politiques soit mise en œuvre. Nous le ferons. Et nous soumettrons ensuite cette charte dès que possible à votre vote. Bien entendu, dès lors que

cette charte sera adoptée, elle s'appliquera à l'ensemble des délibérations postérieures. Cet amendement est donc sans objet. Je vous invite à le retirer, sinon j'en appellerai au rejet.

Mme la Présidente - Madame MALAISÉ, une explication de vote.

EXPLICATIONS DE VOTE

Mme MALAISÉ (FdG) – Nous n'allons pas voter l'amendement proposé par le groupe S&R car cette charte n'est pas écrite, ce qui pose un problème de procédure et de robustesse juridique. Comme nous l'avions déjà indiqué lors de l'adoption en séance de la délibération, tant que cette charte n'est pas écrite, nous ne pouvons pas nous prononcer à son propos.

Mme la Présidente - Monsieur SATOURI.

M. SATOURI (EELVA) – Mon intervention ira dans le même sens que celle du Front de Gauche. A ce jour, cette charte n'existe pas. Nous avons d'ailleurs des interrogations sur le processus de rédaction et le contenu de cette charte. Dans le cadre de ce processus, un dialogue nécessiterait d'être instauré avec les différentes structures appelées demain à adopter et à respecter la charte. Par ailleurs, il conviendrait d'être attentif à ne pas poser trois classeurs de conditionnalités pour les structures, les clubs et les associations, à plus forte raison à un moment où les subventions sont réduites en parallèle. Attendons que la charte existe. Regardons son contenu. Soyons attentif au processus de co-construction avec les différents acteurs. Ensuite, nous pourrons avoir cette exigence. Aujourd'hui, cet amendement parait légèrement anticipé.

Mme la Présidente - Monsieur TRIGANCE, retirez-vous cet amendement ?

M. TRIGANCE (S&R) - Non, Madame la Présidente. J'ai en revanche une question.

Mme la Présidente – Il s'agira d'une question, car vous ne sauriez donner une explication de vote sur votre propre amendement.

M. TRIGANCE (S&R) – J'entends M. le Vice-Président lorsqu'il indique qu'une discussion va être engagée. Nous aimerions néanmoins connaître l'échéance à laquelle nous pourrons enfin disposer de ce document. La charte devait en principe être présentée à l'automne 2016 et force est de constater que le temps passe.

Mme la Présidente – Monsieur TRIGANCE, nous avons écouté M. DA SILVA et nous prenons désormais le temps de la concertation, afin que personne ne soit pris par l'urgence.

M. TRIGANCE (S&R) - Il n'y a donc pas d'échéance.

Mme la Présidente – Je propose de mettre aux voix l'amendement n°18 (S&R).

Vote de l'amendement N°18 (S&R)

POUR: S&R

CONTRE: LR, UDI, FN, EELVA, CD, FdG

ABSENT: RCDE

REJET

Mme la Présidente – Nous prendrons le temps de la concertation. Sur un sujet aussi délicat, il parait indispensable de ne pas sauter d'étape. Monsieur DA SILVA.

M. DA SILVA (S&R) – Madame la Présidente, cela fait plusieurs fois que vous le faites sur un mode ironique. Je ne le laisserai cependant pas passer, une fois de plus. Vous indiquez ou laissez à penser que la précédente majorité aurait eu une politique « clientéliste » dans le traitement tout à la fois des communes et des associations, alors même que, de ce point de vue, votre père spirituel, M. PASQUA, avait de bonnes méthodes. Je note que, depuis le début de votre mandature, lorsqu'il a fallu rajouter le travail sur le quotient familial à un département, ce sont les Yvelines qui ont été choisies plutôt que Paris ; lorsqu'il s'agit – nous le verrons demain à l'occasion de la séance plénière – d'abonder le fonds d'intervention pour les inondations pour aider les communes, ce sont les Yvelines plutôt que l'Essonne ; lorsqu'il s'agit de refaire le budget de l'éducation, on favorise les lycées privés plutôt que les lycées publics, etc. Vous n'avez donc aucune leçon à donner. Du reste, je vous rappelle, Madame la Présidente, qu'il existe un Code de procédure pénale. Son article 40, comme je vous l'ai déjà indiqué en Commission permanente et en séance plénière, précise que, si vous avez à connaître, en tant que responsable public, des faits

de malversation, il vous faut saisir le procureur. J'attends cela de vous en toutes circonstances. Soit des pratiques répréhensibles ont été constatées et je vous invite à saisir le procureur; soit il vous faut arrêter de porter des allégations injurieuses à l'encontre de l'ensemble de la précédente majorité. Depuis que nous sommes en responsabilité, ce que nous constatons – et je parle pour les anciens élus comme pour les nouveaux, dont je suis – c'est que ce sont d'abord les communes de droite qui sont aidées, ce sont d'abord les personnes qui ont fait campagne pour vous qui sont aidées. Nous le disons tranquillement. Il suffit d'ailleurs d'aligner les rapports de la Commission permanente pour s'en rendre compte.

Mme la Présidente – Monsieur DA SILVA, il est terrible de vous entendre dire des choses pareilles. La vérité des chiffres est totalement accablante. Nous sommes aujourd'hui contraints à un rééquilibrage territorial, parce que la grande couronne a été complètement oubliée par la précédente mandature. N'est-il pas scandaleux que le quotient familial se soit appliqué dans toutes les cantines d'Ile-de-France, sauf dans celles des Yvelines ? Vous devriez par ailleurs vous féliciter du fait que nous allions réussir à instaurer le quotient familial à Paris en 2017, sachant que tout y est en cité scolaire, ce qui engendre une complexité inouïe. Si tout cela était simple, pourquoi ne l'avez-vous pas fait ? Le véritable problème, Monsieur DA SILVA, est que nemo auditur suam propriam turpitudinem allegans. Nous n'y pouvons rien si nous sommes aujourd'hui obligés de débloquer les dossiers que vous avez-vous-mêmes bloqués.

Je mets à présent aux voix le rapport CP 16-512.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-512

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG

ABSENT : RCDE

ADOPTION

Mme la Présidente - Nous en arrivons au rapport CP 16-513.

CP 16-513 : Chapitre 933 « Culture, sports et loisirs », sous-fonction 32 « Sports » - attributions de subventions dans le cadre de la politique régionale du sport en Île-de-France et affectations d'autorisations d'engagement : - soutien aux évènements sportifs

Commission du sport, de la jeunesse et de la vie associative : avis favorable Commission des Finances : avis favorable

Mme la Présidente – Les amendements n°25 et 26 ont été déposés par le Front National.

Amendements n°25 et 26 (FN)

M. LEGRAND (FN) – Madame la Présidente, Monsieur le Vice-Président, dans la même veine que notre amendement précédent concernant l'AC Bobigny 93 Rugby, ces amendements s'interrogent sur l'augmentation de 10 000 euros dont bénéficient les subventions accordées aux fédérations de badminton et de basketball.

Mme la Présidente - Monsieur le Vice-Président.

M. KARAM – Comme vous le savez, les subventions sont attribuées après un dialogue ferme avec les fédérations. La ligne de soutien aux grands évènements est passée d'1,3 million d'euros en 2015 à 1,5 million d'euros en 2016, en raison des très grands évènements sportifs que la région a dû accueillir. Nous voulons ainsi maintenir une politique de financement des évènements de natures nationale, régionale ou locale, notamment pour les compétitions féminines ainsi que pour les personnes en situation de handicap. Nous avions donc des contraintes, malgré une augmentation du budget. Il a ainsi fallu faire des choix et demander des sacrifices. Il est apparu que les sacrifices que nous avions pu demander aux fédérations de basketball et de badminton rendaient impossibles la compétition. Pour que ces compétitions se tiennent, nous avons ensuite dû accorder une rallonge. Il s'agit donc d'une rallonge, par rapport à des demandes qui étaient bien plus importantes et qui ont fait l'objet d'un examen très attentif.

Mme la Présidente - Les amendements sont mis aux voix.

Vote de l'amendement N°25 (FN)

POUR : FN

CONTRE: LR, S&R, UDI, EELVA, CD, FdG

ABSENT: RCDE

REJET

Vote de l'amendement N°26 (FN)

POUR: FN

CONTRE: LR, S&R, UDI, EELVA, CD, FdG

ABSENT: RCDE

REJET

Mme la Présidente – Je mets à présent aux voix le rapport CP 16-513.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-513 POUR: LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG

ABSENT : RCDE

ADOPTION

Mme la Présidente - Nous en arrivons au rapport CP 16-312.

CP 16-312 : Chapitre 930 « Services généraux », code fonctionnel 021 « Conseil régional », programme HP 021-005 « Jeunesse et vie associative », action 102 005 07 « Soutien régional aux radios et télévisions et aux nouveaux supports d'information et d'expression sur Internet en Île-de-France » - soutien régional aux radios et télévisions locales en Île-de-France : 1^{ère} affectation pour 2016 - **PROCÉDURE D'URGENCE**

Commission du sport, de la jeunesse et de la vie associative : avis favorable

Commission des Finances : avis favorable

Mme la Présidente - Nous avons deux amendements et une demande de prise de parole EELVA. Monsieur SATOURI.

M. SATOURI (EELVA) — Madame la Présidente, Monsieur le Vice-Président, j'ai d'abord regardé la ligne consacrée par l'Exécutif à ce sujet de manière positive. Au cours des deux dernières années, des initiatives de radios se sont développées sur le territoire francilien. Le nouvel exécutif semblait donc tenir compte d'une réalité locale sur le territoire, en passant la ligne correspondante de 130 000 à 200 000 euros, afin de subventionner plus d'initiatives. A la lecture du rapport, j'ai toutefois découvert que vous aviez diminué la quasi-totalité des subventions. Compte tenu des besoins de ces initiatives, avec un plafond de subvention de 15 000 euros, nous étions jusqu'à présent au taquet sur la plupart des dossiers. Aujourd'hui, la moyenne des subventions s'établit à 12 000 euros. S'agit-il d'une première affectation? Les subventions seront-elles abondées jusqu'à 15 000 euros lors de la prochaine Commission permanente? Ou s'agit-il d'un choix politique que de diminuer les ressources des radios locales? Tout ceci en sachant qu'il demeure très complexe pour celles-ci d'obtenir d'autres types de financement. En effet, les autres collectivités ne financent pas ces initiatives, ou alors uniquement sur certains projets, dans le cadre de la politique de la ville notamment. Les équilibres financiers des radios locales sont ainsi complexes à tenir. Celles-ci sont pourtant essentielles à la diversité de l'information et parfois à l'émancipation citoyenne des jeunes. Je transmets donc aujourd'hui un signal d'alerte, concernant la survie même de ces expériences.

Mme la Présidente – Il est vrai que nous avons des économies à faire. Nous avons néanmoins tenu à maintenir nos subventions aux radios associatives. Tel est l'objet de ce rapport. Je propose d'examiner les amendements, avant de laisser M. le Vice-Président présenter la politique dans sa globalité.

Amendement n°3 (FdG)

Mme MALAISÉ (FdG) — Monsieur le Vice-Président, cet amendement vise à supprimer le deuxième critère retenu pour les signataires de la convention, à savoir : « Diffuser, en s'appuyant sur un partenariat avec le Comité régional olympique et sportif d'Ile-de-France (CROSIF), des informations et reportages concernant les manifestations et évènements sportifs, en vue de favoriser le développement de la pratique sportive en Ile-de-France. ». La question n'est pas de nier le fait que l'incitation à la pratique sportive est importante voire essentielle pour nombre de Franciliens. Cette orientation ne saurait cependant devenir une condition excluante pour le financement des radios et télévisions locales en Ile-de-France. Il nous semble que la manière dont cela est rédigé flèche de façon trop contraignante le financement des radios et télévisions locales que nous pourrions

soutenir. Nous proposons donc de supprimer cette conditionnalité. J'ajouterai que, dans le rapport présenté contre la radicalisation dans le sport et les associations, sur les trois acteurs retenus, figure déjà le CROSIF.

Mme la Présidente - Monsieur le Vice-Président.

M. KARAM – Sur le dernier point soulevé, le CROSIF n'est évidemment pas un des acteurs retenus comme étant un opérateur extérieur. Le CROSIF constitue une tête de pont. Nous signons des conventions avec le CROSIF comme avec toutes les ligues. Mme la Présidente et moi-même avons pour cela organisé une réunion, et toutes ont accepté. Si vous aviez été là, vous auriez pu témoigner de leur intérêt pour le dispositif.

A M. SATOURI je dirai que, pour l'exécutif régional, le soutien aux radios associatives demeure une volonté forte. Il s'agit pour nous de favoriser l'expression locale, dans le respect de la liberté d'informer. Nous voulons pouvoir maintenir cette diversité. Simplement, nous nous sommes aperçus qu'un certain nombre de radios n'avaient pas été acceptées dans ce cadre. Il y avait quelques trous. Nous avons donc dû, avec la même subvention, faire des choix. Les radios ainsi subventionnées répondent au règlement d'intervention de la Région, avec une identification par le CSA, à la suite d'une règlementation du ministère de la culture. Certaines radios étaient passées au travers de ce filtre et nous les avons réintégrées. Il a donc bien fallu faire des choix, pour ne pas traiter différemment des radios en situation identique.

L'an prochain, nous complèterons le dispositif avec des télévisions. Nous allons faire en sorte d'aider l'Ile-de-France à se doter d'outils de communication divers, avec des radios et télévisions. Les télévisions locales n'ont jamais été soutenues par la précédente majorité, malgré une délibération votée en 2009. Nous avons l'ambition de faire cela en 2017.

Madame MALAISÉ, vous avez présenté un amendement sur les manifestations et évènements sportifs, mais également sur les initiatives locales. Vous n'avez toutefois pas abordé cette dernière dimension. Le but de ces radios locales étant de parler du local, leur demander de ne pas parler des initiatives locales paraîtrait assez incohérent. Pour ce qui est du CROSIF, il convient de comprendre comment nous fonctionnons. Nous avons réuni l'ensemble des radios pour leur exprimer nos attentes. Et toutes les radios ont répondu positivement à notre demande. C'est dans la concertation que l'on bâtit une politique. Une politique ne se construit pas par oukases, mais en dialoguant avec les interlocuteurs. Nous le faisons dans le monde sportif. Nous l'avons fait également avec les radios.

Nous avons aujourd'hui un véritable problème avec la visibilité des manifestations et évènements sportifs, pour un certain nombre de disciplines et de publics. Un certain nombre de compétitions qui engagent les personnes en situation de handicap ne sont évoquées par personne. Les compétitions qui engagent des publics féminins ne sont évoquées par personne. Certaines disciplines passent également au travers du filtre médiatique. Notre ambition, avec les radios locales, est de redonner à ces disciplines et compétitions une visibilité, qui leur permettra d'avoir une meilleure audience, de mieux faire connaître la pratique sportive associée et de mieux s'inscrire dans le territoire régional. La Région a fait partager cette volonté à ses différents interlocuteurs. Cela sera géré par le CROSIF. Et les ligues sportives l'attendent avec beaucoup d'impatience. La délibération proposée nous permettra de construire rapidement ce partenariat.

Mme la Présidente – Les clubs, les fédérations et les ligues nous parlent beaucoup, Monsieur le Vice-Président, du nouvel élan que vous avez donné à la politique sportive et à la promotion du sport en Ile-de-France.

Je mets aux voix l'amendement proposé par le Front de Gauche.

Vote de l'amendement N°3 (FdG)

POUR : FdG
CONTRE : LR, S&R, UDI, FN, CD
ABSTENTION : EELVA
ABSENT : RCDE

RFJFT

Mme la Présidente – Nous passons à l'amendement n°24 du Front National.

Amendement n°24 (FN)

M. LEGRAND (FN) – S'agissant du versement d'argent public et à l'approche d'échéances électorales d'envergure pour notre pays, nous souhaiterions ajouter dans les conditions la signature d'une clause ou d'une charte d'impartialité envers les expressions politiques, toutes tendances confondues.

Mme la Présidente – Pour moi, cela vaut par nature. Les radios en question relevant du CSA, elles sont neutres par nature en période électorale.

M. De SAINT JUST (FN) - Intervention effectuée hors micro.

M. KARAM – Il s'agit de radios financées par l'ancienne majorité, non pour un programme confessionnel mais au titre d'un certain nombre d'actions menées. S'agissant de votre amendement, il n'appartient pas au Conseil régional de se substituer à l'Etat et d'endosser un pouvoir règlementaire qui ne lui revient pas. Ces radios sont placées sous l'autorité du CSA, avec un cadre législatif correspondant. Il appartient donc au CSA de vérifier la pluralité de l'information diffusée. Le Conseil régional ne saurait s'inscrire dans une disposition visant à limiter la pluralité des opinions et de leur expression. Nous vous demandons donc de retirer votre amendement, sinon nous en appellerons au rejet.

Mme la Présidente – J'ajoute que nous serions en droit de retirer la subvention régionale à une radio associative ne respectant pas la loi. L'Etat serait également en mesure de la sanctionner dans le cadre de la loi, à travers le CSA.

Monsieur DA SILVA, pour une explication de vote.

EXPLICATIONS DE VOTE

M. DA SILVA (S&R) – Nous voterons contre cet amendement. J'invite par ailleurs le Front National à saisir son unique députée, Mme MARÉCHAL-LE PEN, pour qu'elle dépose au PLF 2017 un amendement du même ordre, qui pourrait ainsi s'appliquer au magazine Valeurs actuelles, qui reçoit des subventions publiques, en vue de lui faire adopter une charte d'impartialité dans l'expression politique.

M. De SAINT JUST (FN) - Intervention effectuée hors micro.

Mme la Présidente - Les journaux d'opinion ne sont pas interdits dans notre pays. Monsieur SATOURI.

M. SATOURI (EELVA) — Il ne faut pas confondre liberté d'opinion et règles strictes en matière de communication durant les périodes électorales. Ces dernières sont régies par la loi et surveillées par le CSA. Je suis favorable au respect de la loi, concernant notamment l'équité des temps de parole en période électorale. Et je suis également favorable à la liberté d'opinion et de programmation d'une ligne éditoriale, y compris pour les organes de presse subventionnés. Nous voterons donc contre l'amendement proposé.

Mme la Présidente - L'amendement est mis aux voix.

Vote de l'amendement N°24 (FN)

POUR: FN

CONTRE: LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG

ABSENT: RCDE

REJET

Mme la Présidente – Le rapport CP 16-312 est mis aux voix.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-312 POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG ABSENT : RCDE

ADOPTION

Mme la Présidente – Nous en arrivons au rapport CP 16-467, relatif à l'Ile de loisirs de Vaires-Torcy.

CP 16-467 : Île de loisirs de Vaires-Torcy - délégation de service public - affectations d'autorisation de programme et d'autorisation d'engagement - rapport annuel pour la gestion de l'île de loisirs - réalisation d'un audit d'évaluation de la DSP - approbation de principe de la délégation du service public sur l'île de loisirs de Vaires-Torcy - **PROCÉDURE D'URGENCE**

Commission du sport, de la jeunesse et de la vie associative : avis favorable

Commission des Finances : avis favorable

Mme la Présidente - Un amendement a été déposé par le groupe S&R. Monsieur TRIGANCE.

Amendement n°17 (S&R)

M. TRIGANCE (S&R) – Madame la Présidente, cet amendement demande la prorogation de la concession en cours pour l'ile de loisirs de Vaires-Torcy. De manière paradoxale, dans la même délibération, il est proposé d'évaluer la DSP en cours entre la Région et l'Ile de loisirs, tout en lançant une nouvelle concession sur la période 2018-2021. Nous pensons qu'il serait plus pertinent d'attendre les conclusions de l'évaluation avant d'envisager la mise en place d'une nouvelle DSP. Il est donc proposé

de proroger la DSP en cours, en l'amendant si besoin.

Mme la Présidente - Monsieur le Vice-Président.

M. KARAM – Le contrat d'affermage de Vaires-Torcy a déjà été prorogé d'une année, pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, à travers la délibération du 8 octobre 2015. Une nouvelle prorogation constituerait aujourd'hui une modification pouvant être considérée comme substantielle, au regard de l'augmentation de la durée du contrat, avec un impact

sur les revenus du délégataire. Une telle prorogation serait donc irrégulière.

Par ailleurs, la procédure d'établissement d'une concession, telle que détaillée dans le rapport, s'étend sur environ un an. Il apparait donc nécessaire de lancer la procédure avant la livraison des conclusions de l'évaluation. Pour autant, il est évident que celles-ci seront prises en compte. L'évaluation lancée en interne sera utilisée dans le cadre de la préparation du futur contrat de concession, de même que l'audit financier dont les conclusions devraient être reçues en début d'année 2017.

Je demande donc au groupe S&R de retirer son amendement, sinon j'en appellerai au rejet.

Mme la Présidente – Monsieur TRIGANCE, cet amendement est-il maintenu ?

M. TRIGANCE (S&R) - Nous retirons cet amendement.

L'amendement n°17 (S&R) est retiré.

Mme la Présidente – Je mets donc aux voix le rapport CP 16-467.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-467
POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG
ABSENT : RCDE
ADOPTION

Mme la Présidente – Merci Monsieur KARAM pour cette magnifique unanimité. Nous passons au secteur de Mme HIDRI.

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme HIDRI – Enseignement supérieur et recherche

Mme la Présidente – Nous examinons le rapport n° CP 16-476, avec une motion de rejet du FN. Monsieur LEGRAND.

CP 16-476: Chapitre 902 « Enseignement », code fonctionnel 23 « Enseignement supérieur », programme 423-002 « Enseignement et recherche dans les établissements d'enseignement supérieur » OD001276 - CPER 2015-2020 - projet « Campus Condorcet » construction du « Grand Équipement Documentaire » à Aubervilliers (93) : affectation d'autorisation de programme

Commission de l'enseignement supérieur et de la recherche : avis favorable

Commission des Finances : avis favorable

Motion de rejet n° 2 (FN)

M. LEGRAND (FN) — Madame la Présidente, Madame la Vice-Présidente, nous avons choisi la forme d'une motion de rejet pour exprimer une inquiétude. Nous soutenons sans réserve ce projet de bibliothèque sur le campus Condorcet et le regroupement de fonds universitaires ne nous pose aucun problème. Cependant, ayant réussi à obtenir, avec bien des difficultés, la liste des bibliothèques concernées par ce regroupement, nous avons constaté qu'un certain nombre de fonds historiques de bibliothèques de la Sorbonne, et notamment de la rue Victor Cousin, allaient être déménagés. A cet égard, nous exprimons une vive inquiétude quant à la dévitalisation de ces bibliothèques et au recul de la vie universitaire et intellectuelle dans le quartier de la Sorbonne. Ce recul est déjà opérant, avec des magasins de vêtements s'installant à la place des librairies. Nous pensons donc que vider les fonds historiques de certaines bibliothèques ne constitue pas une solution. Et nous vous invitons à réviser la liste des bibliothèques concernées par un transfert vers le campus Condorcet.

Mme la Présidente - Madame la Vice-Présidente.

Mme HIDRI - Je vous remercie, Monsieur LEGRAND, pour votre soutien sans réserve au Grand Equipement Documentaire (GED). Le projet Condorcet a pour but d'apporter aux Sciences Humaines et Sociales (SHS) un campus à vocation internationale qui, à terme, fera plus de 180 000 m². Il s'agit donc d'un projet de très grande importance. Et le GED sera l'élément structurant et fédérateur du projet. L'ambition est ainsi de bâtir une nouvelle bibliothèque, à la fois avec des avancées numériques et un espace ouvert 24h/24 et 7j/7. Je note que vous relevez le principe vertueux du regroupement d'un certain nombre de fonds documentaires. Il y a effectivement une nécessité à cet endroit. Je précise que la liste des fonds concernés est publique puisqu'elle figure sur Internet. Cette liste a également été transmise à Mme BERTHAUD lorsque celle-ci en a fait la demande. En réalité, les fonds documentaires appelés à rejoindre le GED Condorcet ne relèvent pas de bibliothèques universitaires telles que les bibliothèques Cujas ou Sainte-Geneviève. Il s'agit de fonds très spécialisés, adossés à des centres de recherche. Les fonds documentaires de la rue Victor Cousin concernent ainsi 5 laboratoires de recherche, sur l'histoire de l'Asie contemporaine, l'histoire nord-américaine, etc. Ces fonds ne sont pas ouverts à l'ensemble des étudiants. Le grand équipement, quant à lui, est destiné aux chercheurs ayant vocation à rejoindre ultérieurement le campus Condorcet. Le regroupement de ces fonds est également demandé par les chercheurs. L'objectif serait d'éviter la dispersion de ces fonds documentaires et de permettre aux chercheurs de pouvoir travailler, non plus de manière isolée, mais dans conditions répondant aux normes internationales. L'enjeu serait ainsi de doter le campus Condorcet d'un rayonnement international. J'appelle donc au retrait ou au rejet de la motion de rejet déposée.

Mme la Présidente – Je souscris totalement à ce qui vient d'être dit. Cet équipement n'a pas vocation à être une bibliothèque mais une grande infrastructure de recherche à visibilité mondiale. Pour cela, il importe d'y agréger les fonds documentaires, y compris les plus pointus – ces derniers n'étant pas actuellement mis à disposition des étudiants. Aujourd'hui, un certain nombre de personnes n'a pas envie de franchir le périphérique pour rejoindre le GED Condorcet et font de la résistance. Nous allons néanmoins y investir 100 millions d'euros, pour en faire la plus grande bibliothèque de SHS d'Europe. Si cela conduit à créer une bibliothèque vide, sans la valeur associée aux différents fonds documentaires, cela ne servira à rien. L'objectif serait donc bien de regrouper l'ensemble des fonds, de l'autre côté du périphérique. Le projet aurait pu être différent si les universités du quartier latin avaient su structurer une bibliothèque interuniversitaire lorsqu'elles en avaient la possibilité. A l'époque, la logique facultaire l'a néanmoins emporté et chacun s'est accroché à son fonds avec, pour conséquence, une multiplication des fonds documentaires dans l'université française. C'est aussi pour cela que nous n'avons pas de bibliothèque ouverte 7j/7 ou 24h/24, contrairement aux grands centres recherche du monde entier. A cet égard, le projet Condorcet vise à changer de modèle et de paradigme. Et cela constituera un atout extraordinaire pour l'Ille-de-France en matière de recherche. Monsieur LEGRAND, la motion de rejet est-elle maintenue ?

M. LEGRAND (FN) - Nous retirons cette motion de rejet.

La motion de rejet n° 2 (FN) est retirée.

Mme la Présidente – Merci Monsieur LEGRAND, je suis heureuse de vous avoir convaincu. Je mets à présent aux voix le rapport n° CP 16-476.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-476 POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG

> ABSENT : RCDE ADOPTION

Mme la Présidente – Merci Madame HIDRI d'avoir défendu avec vigueur le projet Condorcet. Nous passons au secteur présenté par Mme CIUNTU.

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme CIUNTU – Administration générale

CP 16-401 : Chapitre 930 « Services généraux », code fonctionnel 021 « Conseil régional », programme fonctionnement général du CR HP 021-020 - rapport donnant mandats spéciaux aux élus régionaux - commission permanente du 12 octobre 2016

Commission de l'administration générale : avis favorable Commission des Finances : avis favorable

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-401
POUR : LR, S&R, UDI, EELVA, CD, FdG
ABSTENTION : FN
ABSENT : RCDE
ADOPTION

Mme la Présidente – Nous examinons un additif au rapport CP 16-401 et une demande de prise de parole du Front National au sujet du rapport CP 16-542.

CP 16-542 : Chapitre 930 - communication : diverses dispositions relatives aux ressources humaines - mise à disposition d'un agent auprès de services de la présidence de la république

M. LEGRAND (FN) – Nous retirons notre demande de prise de parole.

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. NASROU – Action internationale et tourisme

Mme la Présidente – Nous examinons le rapport n° CP 16-648 relatif à la constitution d'un fonds d'urgence pour l'assistance à la population haïtienne affectée par l'ouragan Matthew.

CP 16-648: Chapitre 900 « Services généraux », programme HP044-013 « Solidarité internationale », action 10401304 « Fonds d'intervention d'urgence » - fonds d'intervention d'urgence : assistance à la population haïtienne affectée par l'ouragan Matthew - **PROCÉDURE D'URGENCE**

Mme la Présidente – Je suis malheureusement contrainte de quitter la séance pour assister à une réunion à laquelle je ne peux me soustraire. Je souhaite néanmoins vous présenter la philosophie de notre aide à Haïti qui sera défendue par M. NASROU. Le drame qui a affecté cette île nous touche tous. Nous avons déjà, dans le cadre de la précédente mandature, mis en place un fonds de soutien humanitaire après un tremblement de terre dévastateur. Suite à l'ouragan Matthew, nous avons déjà reçu une première demande d'aide d'urgence formulée par l'agence d'Aide à la Coopération Technique et au Développement (ACTED) et nous y répondons immédiatement. Bien évidemment, la Région recevra également toutes les associations en charge de l'aide humanitaire à Haïti. Au vu de cette réunion, qui interviendra dans les semaines à venir, nous déciderons du calibrage de l'aide à apporter. J'invite d'ailleurs les élus de la majorité et de l'opposition à transmettre les contacts des associations qu'ils souhaiteraient voir réunies autour de la table. Nous voulons ainsi être présents pour Haïti, une île avec laquelle nous avons des relations historiques, solides et intenses.

Sur ce rapport, 2 amendements ont été déposés par les groupes FdG et EELVA. La parole est à Mme MALAISÉ.

Mme CIUNTU remplace Mme PÉCRESSE à la présidence de la séance.

Amendement n° 28 (FdG)

Mme MALAISÉ (FdG) – S'agissant d'un rapport présenté en urgence, cet amendement n'a pas été transmis aux membres de la Commission permanente (CP). Il s'appuie néanmoins sur l'amendement n° 8, rattaché à un autre dossier d'action internationale. Mme la Présidente a indiqué qu'une première aide d'urgence était aujourd'hui proposée et que d'autres aides suivraient. Je me concentrerai donc sur la suite. Les 50 000 euros débloqués pour l'heure semblent insuffisants. Les choses ne pourront néanmoins que s'améliorer. Dans notre amendement, nous proposions de travailler en lien avec Médecins du Monde et/ou Médecins Sans Frontières (MSF), compte tenu de la reprise de l'épidémie de choléra sur l'île. Nous proposions également de travailler avec le Secours Populaire et/ou la Croix Rouge Française (CRF), avec qui nous avons l'habitude de travailler en tant que collectivité et dont l'action à Haïti est importante. Aujourd'hui, le bilan humain de l'ouragan Matthew en Haïti est de plus de 1 000 morts. Le bilan matériel demeure quant à lui difficile à évaluer. La Région doit donc répondre à l'urgence sanitaire, ainsi qu'en termes d'aide à la reconstruction. Nous avons pour cela une ligne budgétaire dans notre politique de coopération internationale. Nous proposons ainsi que 150 000 euros soient débloqués pour l'aide à la reconstruction.

Nous posons aussi la question de l'accord de coopération mis en place entre la région lle-de-France (une des plus riches d'Europe) et la mairie des Gonaïves (une des plus pauvres d'un des pays les pauvres au monde). Cet accord de coopération est-il amené à se poursuivre ? Alors qu'Haïti se trouve aujourd'hui dans une situation de vulnérabilité face aux risques – avec des ouragans extrêmement importants en 2004 et 2008, un séisme en 2010 et un nouvel ouragan d'une intensité considérable en 2016 – du fait d'une extrême pauvreté, cet accord est-il amené à être maintenu ou rediscuté ? Nous souhaiterions sortir de cette CP avec un premier fonds d'urgence, avec l'engagement de poursuivre l'aide apportée, peut-être une aide à la reconstruction, ainsi qu'un point sur l'accord de coopération.

Mme la Présidente – La parole est à l'Exécutif.

M. NASROU – Merci Madame MALAISÉ d'avoir rappelé la gravité de la situation. Je ne reprendrai pas les éléments évoqués, le constat est partagé. Pour ce qui est de l'aide d'urgence, l'objectif serait de réagir le plus rapidement possible, d'où la présentation en urgence d'un rapport reposant sur un projet identifié avec ACTED, pour un montant de 50 000 euros correspondant à la demande formulée par cette Organisation Non Gouvernementale (ONG). Ce projet concerne plus précisément les systèmes d'adduction des eaux, dans la ville de Jérémie notamment, en réponse à une menace sanitaire immédiate liée au choléra. Il ne s'agit toutefois que d'une première étape. Nous pourrons ensuite, dès la prochaine CP, identifier d'autres projets au titre cette fois de la reconstruction. Une ligne budgétaire est effectivement dédiée à cela. Nous pouvons donc prendre l'engagement d'affecter une partie de cette aide à la reconstruction dès la prochaine CP. Charge à nous, avec

l'aide de tous ceux qui le souhaitent, d'identifier les projets concrets et les ONG susceptibles d'opérer cette aide à la reconstruction.

En ce qui concerne l'accord de coopération, je peux vous indiquer qu'il n'y a pas de volonté de le remettre en cause. Cependant, là encore, il faudra pouvoir y associer des projets concrets. Cela n'est pas toujours facile mais nous n'entendons pas abandonner Haïti. L'exercice de la solidarité internationale pourrait d'ailleurs permettre de réactiver ce partenariat. Je serai heureux d'en discuter. Nous aurons d'ailleurs, au mois de janvier 2017, un rapport sur la stratégie internationale de la Région. Pour ces raisons et au vu des engagements pris, je vous propose de retirer votre amendement.

Mme MALAISÉ (FdG) – Sur la base des engagements pris oralement, nous le retirons. Nous formulerons par ailleurs des propositions d'associations et d'ONG avec lesquelles travailler.

L'amendement n° 28 (FdG) est retiré.

Mme la Présidente - Nous passons à l'amendement n° 29 déposé par le groupe EELVA.

Amendement n °29 (EELVA)

Mme MONVILLE - DE CECCO (EELVA) – Cet amendement va dans le même sens et cible les mêmes associations que celui du Front de Gauche. Nous évoquons également Médecins du Monde et MSF. J'ajouterai que le lien historique que la France entretient avec Haïti nous engage à l'égard de ce pays. En 1804, Haïti a repris son indépendance, à travers une révolution qui lui a valu de devenir la première « république noire ». En 1824, le Roi de France a ensuite exigée de ce nouvel Etat le remboursement d'une dette, qui a grevé la possibilité pour ce dernier de développer une stabilité financière. Cette dette s'élevait à l'époque à 150 millions de francs or, avant d'être ramenée par le roi à 90 millions, ce qui équivaut aujourd'hui à 17 milliards de dollars. Il s'agit d'une revendication très forte de la population haïtienne. De fait, nous savons que la vulnérabilité d'Haïti face aux catastrophes naturelles est totalement liée à la situation économique de ce pays. A cet égard, nous portons une responsabilité considérable. En effet, le sucre de Haïti a fait la richesse des ports français. Alors que la Région entend examiner la poursuite de la coopération avec ce territoire, je tiens à souligner que la responsabilité que nous avons vis-à-vis de lui fait qu'il nous incombe de continuer ces programmes de coopération et d'intervenir le plus rapidement possible, en allouant aux ONG les subventions qu'elles réclament pour pouvoir travailler en Haïti et venir en aide à sa population.

Mme la Présidente - La parole est à l'Exécutif.

M. NASROU – Je m'inscris totalement en faux par rapport à ce que je viens d'entendre. Je ne partage pas, Madame MONVILLE - DE CECCO, les arguments que vous avancez pour expliquer que nous nous devons d'exercer une solidarité envers Haïti en raison d'une dette historique. Je ne faisais pas partie de l'Exécutif régional en 1804, vous m'en excuserez. Quoi qu'il en soit, je ne conçois pas l'action internationale de la Région comme une repentance et les termes que vous avez employés peuvent choquer également, s'agissant d'une responsabilité franco-française au titre de laquelle nous devrions nous mobiliser. Je ne partage pas cette conviction. J'en appelle donc au retrait, sinon au rejet de votre amendement.

Mme la Présidente – Monsieur ROMÉRO.

EXPLICATIONS DE VOTE

M. ROMÉRO (S&R) – Nous voterons pour cet amendement. Par ailleurs, si j'entends la volonté exprimée de ne pas revenir au XIX en siècle, je constate néanmoins que certains n'hésitent pas à revenir au temps des Gaulois pour se distinguer et s'identifier.

Mme la Présidente – Madame MALAISÉ.

Mme MALAISÉ (FdG) – En politique, un vilain défaut devient très coutumier aujourd'hui : celui d'instrumentaliser l'Histoire. Mme MONVILLE - DE CECCO a rappelé des faits historiques. Il est possible d'avoir des désaccords de lecture politique au sujet de ces faits. Néanmoins, il s'agit de faits historiques.

Mme la Présidente – Je vous propose de passer au vote de l'amendement.

Mme MONVILLE - DE CECCO (EELVA) – Nous retirons cet amendement pour les mêmes raisons que celles évoquées par le Front de Gauche. Il a été indiqué par l'Exécutif que le rapport proposé constituait un premier geste et que d'autres seraient envisagés.

Du reste, Monsieur le Vice-Président, vous ne pouvez pas contester des faits historiques. Le roi Charles X n'est pas une invention de ma part, pas plus que la flotte envoyée en Haïti. Toussaint Louverture est mort en France, dans le Jura, trahi par Napoléon. Le sucre d'Haïti a également fait la richesse des ports français, vous ne pouvez pas contester cela.

L'amendement n° 29 (EELVA) est retiré.

Mme la Présidente - Je mets aux voix le rapport n° CP 16-648.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-648

POUR: LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG

ABSENT: RCDE

ADOPTION

Mme la Présidente – Nous passons au rapport n° CP 16-498 avec un erratum distribué sur table. Un amendement a également été déposé par le Front de Gauche. Madame MALAISÉ

CP 16-498 : 900-044-10401304 - fonds d'intervention d'urgence : appui à la prise en charge médicale de réfugiés et déplacés au Kurdistan Irakien

Amendement n° 7 (FdG)

Mme MALAISÉ (FdG) — Madame la Présidente, Monsieur le Vice-Président, nous voterons la délibération proposée. Nous proposons toutefois d'y ajouter un article complémentaire, pour décider la création d'un groupe de travail au niveau régional, en vue de mettre en place, dans le cadre de la politique de solidarité internationale de la Région, une action pérenne de soutien voire de jumelage avec la région du Rojava. En effet, cette délibération nous propose de soutenir l'aide médicale aux réfugiés du Kurdistan irakien. Nous soutenons une telle action. Nous pensons néanmoins que la Région devrait s'engager davantage dans le soutien aux populations kurdes, avec une action de solidarité internationale sur le long terme. Les Kurdes du Rojava ont infligé, ces derniers mois, les premières défaites terrestres à l'Etat Islamique, notamment lors de la bataille de Kobané. Cela a constitué un tournant dans la situation militaire de ce territoire. Depuis, ces Kurdes continuent de mener la guerre aux terroristes djihadistes. Ils le font aussi au nom de valeurs qui créent de l'espoir pour reconstruire politiquement cette région. La charte du Rojava affirme ainsi des principes de démocratie, de droits des minorités, d'égalité des sexes, de laïcité et de respect de tous les cultes — autant de valeurs aujourd'hui contestées et mises à mal par la barbarie mise en place par l'Etat Islamique dans cette région du Proche-Orient. Il nous semble que notre collectivité doit apporter un soutien vigoureux à cette région qui manque de beaucoup de choses et notamment d'équipements culturels, d'éducation ou de formation. Mme la Présidente, lors de la séance plénière du mois de février 2017, a affirmé « qu'elle soutenait tout à fait le combat des Kurdes ». Le temps est peut-être venu de lancer une action concrète de solidarité de la Région Ile-de-France avec le Rojava.

Mme la Présidente - Monsieur le Vice-Président.

M. NASROU – Nous ne pouvons qu'avoir de la sympathie pour le combat des Kurdes. Pour autant, vous parlez ici, Madame MALAISÉ, d'une région qui n'est pas reconnue en tant que telle, y compris par le ministère des Affaires étrangères. Je vous rappelle que l'action internationale de la Région se fait aussi dans un cadre règlementaire national. Nous avons déjà eu ce débat en séance plénière. Telle est la raison pour laquelle je ne peux donner suite à cet amendement. J'en appelle donc au retrait, sinon au rejet de votre amendement. Cependant, ceci ne nous empêche pas de mener des actions de soutien. Je note que vous n'avez pas d'opposition de principe concernant le rapport humanitaire qui vous est proposé aujourd'hui. Tout ce qui peut être fait pour soutenir un combat qui nous est cher sera ainsi fait.

Mme MALAISÉ (FdG) – Nous ne demandons pas un accord à travers cet amendement. Nous demandons la constitution d'un groupe de travail et de réflexion. Il appartiendra ensuite à la collectivité de décider.

Mme la Présidente – Je mets aux voix l'amendement proposé.

Vote de l'amendement n° 7 (FdG)

POUR: S&R, EELVA, FdG CONTRE: LR, UDI, FN, CD ABSENT: RCDE

RFJFT

Mme la Présidente – Nous passons aux amendements n°1 2 et 13 déposés par le groupe S&R, appelant une réponse commune. Monsieur ROMÉRO.

Amendements n° 12 et 13 (S&R)

M. ROMÉRO (S&R) – Madame la Présidente, ces amendements font référence aux éléments votés le 24 septembre 2015 par la mandature précédente. Nous avions mis en place des actions très concrètes, y compris pour l'accueil et l'hébergement des réfugiés. 32 projets avaient été votés pour un montant d'1,08 million d'euros. Sur l'équivalent de votre budget, Monsieur le Vice-Président, 56 projets avaient été votés pour aider à l'accueil immédiat des réfugiés pour un montant de 0,7 million d'euros. Nous demandons que cette dimension de fonds et de plans d'urgence soit intégrée à l'avenir, sans indiquer de montant ou de particularités à ce stade.

Mme la Présidente - La parole est à l'Exécutif.

M. NASROU – A travers ces 2 amendements, Monsieur ROMÉRO, vous entretenez encore une fois cette confusion entre réfugiés politiques et migrants illégaux. De plus, vous évoquez le sujet des réfugiés en lle-de-France, alors que nous abordons le secteur de l'action de la Région à l'international, c'est-à-dire à l'étranger. Il s'agit, à travers ce rapport, de faire face à une situation humanitaire dramatique au Kurdistan irakien avec la chute annoncée de Mossoul, en étant présents là-bas, avec l'ONG EliseCare, pour construire 2 dispensaires et sauver des vies. Il s'agit d'un sujet absolument distinct de la question que vous posez. Pour cette raison, j'en appelle au retrait, sinon au rejet de vos 2 amendements.

Mme la Présidente - Ces amendements sont-ils maintenus ?

M. ROMÉRO (S&R) - Nous les maintenons, bien entendu.

Mme la Présidente - Je les mets donc aux voix.

Vote de l'amendement n° 12 (S&R)

POUR: S&R, EELVA, FdG CONTRE: LR, UDI, FN, CD ABSENT: RCDE

REJET

Vote de l'amendement n°1 3 (S&R)

POUR: S&R, EELVA, FdG CONTRE: LR, UDI, FN, CD ABSENT: RCDE

REJET

Mme la Présidente – Nous passons à l'amendement n° 8 du Front de Gauche.

Amendement n° 8 (FdG)

Mme MALAISÉ (FdG) – Cet amendement tombe, en raison du rapport en procédure d'urgence.

L'amendement n° 8 (FdG) tombe.

Mme la Présidente – Nous passons donc à l'amendement n° 11 du groupe S&R.

Amendement n° 11 (S&R)

M. ROMÉRO (S&R) – Un rapport sur Haïti a été adopté en procédure d'urgence. Nous nous félicitons qu'un geste ait ainsi été fait par l'Exécutif. Néanmoins, nous travaillons avec la région des Gonaïves depuis plusieurs années. Nous y avions, jusqu'il y a encore quelques semaines, un représentant permanent en capacité de pouvoir nous renseigner sur un certain nombre d'éléments. Grâce à ce travail de fond, nous avons pu construire 2 écoles et réhabiliter 1 bibliothèque. Nous avons pu également travailler sur l'adduction d'eau pour l'agriculture. Nous avons ainsi, depuis 2010, une tradition de travail avec cette région. Il aurait été bon de continuer ce travail de fond sur le terrain. La question des fonds en tant que tels est un élément central. Néanmoins, ce n'est pas ce qui manque le plus aujourd'hui en Haïti. Ce qui manque, ce sont les compétences et les

qualifications. A cet égard, la Région Ile-de-France pouvait jouer un rôle particulier avec cette présence importante. Comme vous l'avez indiqué, Monsieur le Vice-Président, nous aurons ce débat. Vous vous êtes engagé à travailler sur la question haïtienne et nous vous ferons des propositions. Il est cependant regrettable que les moyens mis en place n'aient pas été utilisés à bon escient.

Mme la Présidente - Monsieur le Vice-Président.

M. NASROU – Monsieur ROMÉRO, encore une fois, il s'agit ici d'une aide humanitaire d'urgence, pour faire face à une situation dramatique. Vous faites par ailleurs référence à la question des représentants de la Région à l'étranger. Nous en avions effectivement 7 pour un coût total de 1 million d'euros de salaires par an. Ce dispositif était extrêmement coûteux. Nous préférons que l'argent public aille davantage aux populations, aux situations d'urgence, à la solidarité internationale et aux projets de développement économique. Nous avons donc effectivement réduit la représentation institutionnelle de la Région à l'étranger. Je crois qu'il s'agit d'une bonne utilisation de l'argent public et nous l'assumons. Cela n'enlève rien à la qualité de la coopération que nous pouvons développer avec ces territoires. Nous aurons l'occasion d'en débattre en séance plénière. J'en appelle donc au retrait, sinon au rejet de votre amendement.

M. ROMÉRO (S&R) - Cet amendement est bien entendu maintenu.

Mme la Présidente – Je le mets donc aux voix.

Vote de l'amendement n° 11 (S&R)

POUR: S&R, EELVA, FdG CONTRE: LR, UDI, FN, CD ABSENT: RCDE

REJET

Mme la Présidente – Une demande de parole a également été formulée par le Front National.

EXPLICATIONS DE VOTE

M. De SAINT JUST (FN) – Nous voterons ce rapport car il s'agit d'un rapport conjoncturel répondant à une grande situation d'urgence humanitaire.

Mme la Présidente – Je mets aux voix le rapport n° CP 16-498.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-498

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG

ABSENT : RCDE

ADOPTION

Mme la Présidente – Nous passons au rapport n° CP 16-502.

CP 16-502 : Chapitre 900 « Services généraux », code fonctionnel 044 « Aide publique au développement », programme HP044-003 « Coopération décentralisée », action 10400301 « Aides-projets » - attribution de subventions dans le cadre du dispositif codéveloppement décentralisé 2016

Commission de la coopération internationale : avis favorable Commission des Finances : avis favorable

Mme la Présidente – Une motion de rejet a été déposée par le Front National. Monsieur de SAINT JUST

Motion de rejet n° 1 (FN)

M. De SAINT JUST (FN) – Ce rapport vise à accorder des subventions d'une valeur de 215 000 euros. Pour cela, les auteurs du rapport se réfèrent à la décision votée par la précédente mandature le 19 novembre 2010, qui prévoyait de renforcer le lien avec les membres des diasporas de pays étrangers vivant en Ile-de-France. Nous pensons que cette politique a un caractère ostensiblement clientéliste. Le caractère ciblé de ces aides à des populations, en raison de leur pays d'origine, s'apparente même clairement à du communautarisme. De plus, le fait que l'on distribue des deniers publics sur des territoires aussi éloignés

de l'Europe, dans le cadre de 18 projets éparpillés et ne relevant en aucun cas d'une vision politique d'ensemble, nous semble être en dehors des compétences de la Région et constituer un gaspillage des deniers publics. C'est pour cela que nous présentons et maintenons cette motion de rejet.

Mme la Présidente - La parole est à l'Exécutif.

M. NASROU – Nous avons eu ce débat en séance plénière, Monsieur de SAINT JUST, car vous avez une opposition de principe à la coopération décentralisée. Cette opposition est presque d'ordre philosophique. Je la respecte, même si je ne la partage pas. En revanche, je peux vous assurer qu'il ne s'agit pas d'une forme de clientélisme. Vous faites référence à un dispositif déjà en place depuis 2010. Dans ce cadre, les dossiers déposés par les associations sont instruits de manière rigoureuse par les services de la Région. Et c'est à partir de ce travail qu'une affectation vous est proposée. Le groupe S&R ne manquera vraisemblablement pas de vous dire combien nous donnons peu par rapport à l'ancienne mandature. Vous proposez quant à vous que nous ne donnions plus rien. J'ose croire que nous ne sommes ainsi pas trop éloignés de ce qu'il faudrait faire, entre rien et beaucoup plus. Nous conduisons cette politique de manière mesurée et rigoureuse. Notre objectif est la solidarité entre territoires. Il s'agit de projets réalisés dans des pays avec lesquels nous avons des accords de coopération. J'en appelle donc au retrait sinon au rejet de votre motion.

M. De SAINT JUST (FN) - Nous maintenons cette motion de rejet.

Mme la Présidente – Je la mets donc aux voix.

Vote de la motion de rejet n° 1 (FN)

POUR: FN

 $\textbf{CONTRE}: \mathsf{LR}, \, \mathsf{S\&R}, \, \mathsf{UDI}, \, \mathsf{EELVA}, \, \mathsf{CD}, \, \mathsf{FdG}$

ABSENT: RCDE

REJET

Mme la Présidente – Monsieur ROMÉRO, vous souhaitez prendre la parole.

M. ROMÉRO (S&R) – Monsieur le Vice-Président, puisque vous faites les interventions pour tout le monde, je n'aurai pas à intervenir de manière trop lourde sur cette question. Il est cependant clair que vous mettez en place un système à plusieurs paliers, permettant de réduire l'action internationale de la Région. Je trouve cela regrettable. Au niveau du dispositif « Méditerranée », nous sommes passés de 700 000 à 85 000 euros attribués, sans que la qualité des projets associatifs soit remise en cause ou débattue. De même, on observe une réduction des subventions attribuées aux associations sur le secteur international. A cet endroit, nous aimerions pouvoir bénéficier au moins de la liste des associations n'ayant pas été retenues. Nous n'avons pas connaissance des projets ayant été rejetés, alors qu'une totale transparence était assurée sur ces sujets lors de la mandature précédente. Nous souhaiterions pouvoir débattre en ayant connaissance de l'ensemble des éléments. D'un point de vue démocratique, cela constituerait une bonne méthode.

Mme la Présidente - Monsieur le Vice-Président.

M. NASROU – Lorsque vous faites référence à une totale transparence durant la mandature précédente, Monsieur ROMÉRO, je pense qu'il s'agit d'une boutade. A la demande d'un certain nombre d'élus, nous avons choisi de communiquer l'ensemble des dossiers ayant été retenus, ce qui n'était pas la pratique de la mandature précédente. Dans les dispositifs ne reposant pas sur un jury, l'Exécutif propose une affectation à la CP et celle-ci n'a pas accès à tout le détail de l'instruction réalisée par les services, sinon leur travail ne servirait à rien.

Pour ce qui est du dispositif « Méditerranée », auquel vous faites référence constamment, il convient de rappeler que sa mise en place est intervenue en 2012, dans le contexte très particulier des printemps arabes. La situation a tout de même changé depuis. Il nous faut donc repenser ce dispositif. J'insiste également sur la nécessité d'une gestion plus rigoureuse des dossiers présentés, pour veiller à leur solidité financière et à leur impact réel sur le terrain. Sur ce point, nous assumons de ne pas faire la même chose que sous la mandature précédente.

Mme la Présidente – Je mets aux voix le rapport n° CP 16-502

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-502

POUR: LR, S&R, UDI, EELVA, CD, FdG

CONTRE : FN
ABSENT : RCDE
ADOPTION

Mme la Présidente - Nous passons au rapport n° CP 16-507 avec une demande de prise de parole du Front National.

CP 16-507: 930 « Services généraux », code fonctionnel 048 « Autres actions internationales », programme HP048-017 (104017) « Coopération décentralisée hors APD - coopération décentralisée avec Hanoï : attribution d'une subvention à l'institut des métiers de la ville de Hanoï

Commission de la coopération internationale : avis favorable Commission des Finances : avis favorable

M. De SAINT JUST (FN) - Nous retirons cette demande de prise de parole.

Mme la Présidente – Je mets donc aux voix ce rapport.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-507

POUR: LR, S&R, UDI, EELVA, CD, FdG

CONTRE : FN
ABSENT : RCDE
ADOPTION

Mme la Présidente – Nous passons au rapport n° CP 16-536 avec une demande de prise de parole également du Front National.

CP 16-536: 930-048-10400703 code nature 6281 - cotisation 2016 au réseau Métropolis

Commission de la coopération internationale : avis favorable Commission des Finances : avis favorable

M. De SAINT JUST (FN) - Nous renoncons aussi à cette prise de parole.

Mme la Présidente – Je mets donc aux voix ce rapport.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-536

POUR: LR, S&R, UDI, EELVA, CD, FdG

CONTRE : FN
ABSENT : RCDE
ADOPTION

Mme la Présidente – Merci. Il nous reste à effectuer le vote final sur l'ensemble des rapports n'ayant pas été présentés spécifiquement.

VOTE DE L'ENSEMBLE DES RAPPORTS N'AYANT PAS ÉTÉ APPELÉS ET RELEVANT DE LA PROCÉDURE DE VOTE GLOBAL

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures 45.



Secrétariat général

ANNEXES

- ERRATUM & ADDITIF
- MOTIONS DE RENVOI
- MOTIONS DE REJET
- AMENDEMENTS
- AMENDEMENT DE L'EXECUTIF



Secrétariat général

Commission permanente du mercredi 12 octobre 2016

ERRATUM

- > Erratum A sur le rapport CP 16-594
- > Erratum B sur le rapport CP 16-498

ADDITIF

> Additif sur le rapport CP 16-401



COMMISSION PERMANENTE DU 12 OCTOBRE 2016

RAPPORT N° CP 16-594 CONTRAT REGIONAL TERRITORIAL DE PORCHEVILLE

ERRATUM A

Une coquille s'est glissée dans le montant total versé sur la subvention 2013 indiqué page 10 de la délibération à l'annexe 2, qui est 184 006,63€ et non de 184 006,66€. Ainsi le montant total de l'affectation 2016 pour la construction d'un centre de loisirs sans hébergement est de 44 839,17€ et non 44 839,14€.

Les chiffres et totaux de délibération et de ses annexes sont modifiés en conséquence.



COMMISSION PERMANENTE DU 12 OCTOBRE 2016

RAPPORT N° CP 16-498
FONDS D'INTERVENTION D'URGENCE : APPUI A LA PRISE EN CHARGE MEDICALE
DE REFUGIES ET DEPLACES AU KURDISTAN IRAKIEN

ERRATUM B

Suite à une erreur rédactionnelle, il convient de corriger l'imputation budgétaire mentionnée dans la délibération et de lire :

Affecte une autorisation de programme de 100 000 € disponible sur le chapitre 900 «services généraux», code fonctionnel 044 «Aide publique au développement», Programme HP044-013 «Solidarité internationale», Action 10401304 « Fonds d'intervention d'urgence» du budget 2016, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1.



COMMISSION PERMANENTE DU 12 OCTOBRE 2016

RAPPORT N° CP 16-401 MANDATS SPECIAUX

ADDITIF

Le tableau annexé à la délibération est complété. (le tableau modifié est joint au présent additif)

TABLEAU CP DU 12 OCTOBRE 2016

MANDATS SPECIAUX PROPOSES AU VOTE DE LA COMMISSION PERMANENTE

			_						
DEPENSES SUPPLEMENTAIRES *	DIVERS	×	×	×	×	×	×	×	×
	VACCINS					. ,			
	SASIV		×	×	×	×	×	×	×
	PRAIS TRANSP SETTIS/S	×	×	×	×	×	×	×	×
	MOYEN DE TRANSPORT	×	×	×	×	×	×	×	×
	RELATIONS		×				×		
	DATE RETOUR	17-oct	20-oct	20-oct	20-oct	20-oct	30-oct	29-oct	29-oct.
	DATE DEPART	17-oct	19-oct	. 19-oct	19-oct	19-oct	27-oct	27-oct	27-oct
OBJET		COPIL Ligne Nouvelle Paris Normandie	Rencontre avec la Région du Grand Alger	Rencontre avec les acteurs locaux	Rencontre avec les acteurs locaux	Rencontre avec les acteurs locaux			
	VILLE	Rouen	Alger	Alger	Alger	Alger	New-York /Boston	New-York /Boston	New-York /Boston
	PAYS	France	Algérie	Algérie	Algérie	Algérie	Etats-Unis	Etats-Unis	Etats-Unis
PRENOM		Didier	Valérie	Othman	Faten	Stéphane	Valérie	Othman	Alexandra
WOW		BARIANI	PECRESSE	NASROU	HIDRİ	BEAUDET	PECRESSE	NASROU	DUBLANCHE

	DINEKS		×		
IRES *	AACCINS				
LEMENTA	SASIV				
DEPENSES SUPPLEMENTAIRES *	FRAIS TRANSP SATIES	×	×	×	×
DEPEN	MOYEN DE TRO92NART	×	×	×	×
	RELATIONS		×		
DATE RETOUR		8-nov.	10-поv.	14-nov.	14-nov.
	DATE DEPART	07-nov	10-nov	12-nov	12-nov
OBJET		World Travel Market	Dialogue Social	COP 22	COP 22
VILLE		Londres	Bruxelles	Marrakech	Marrakech
PAYS		PAYS Royaume Uni		Maroc	Maroc
	PRENOM	Othman	Béatrice	Othman	Mounir
	NOM	NASROU	DE LAVALETTE	NASROU	SATOURI

* éventuellement au regard des conditions prévues à la délibération CR 04-16



Secrétariat général

DU MERCREDI 12 OCTOBRE 2016



MOTIONS DE REJET

MOTIONS DE RENVOI

AMENDEMENTS

déposés par les groupes



Groupe Front national - IDF Bleu Marine

M 3 2 2 2 0 0 1

Paris, le 07/10/2016

Commission permanente du 12 octobre 2016

Rapport n° CP 16-502
ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE
CODEVELOPPEMENT DECENTRALISE 2016

MOTION DE REJET

Le rapport CP 16-502 est rejeté.

Exposé des motifs:

Les subventions accordées, d'une valeur de 215 000 €, dans le cadre de cette coopération internationale décentralisée; ne procurent aucun retour sur investissement pour l'économie francilienne. Pour s'en justifier, les auteurs de ce rapport s'en réfèrent à la décision du Conseil régional du 19 novembre 2010, c'est-à-dire de la précédente mandature, qui prévoyait de « renforcer le lien avec les membres des diasporas vivant en Île-de-France ».

Outre le caractère ostensiblement clientéliste de cette politique, s'ajoute le fait que l'on distribue des deniers publics sur des territoires très éloignés de l'Europe, pour 18 projets éparpillés ne relevant pas d'une vision politique d'ensemble, sans espoir de plus-value, montrant ainsi que l'économie francilienne n'obtient pas tous les égards du Conseil régional.

Enfin, le caractère ciblé de ces aides à des populations en raison de leur destination d'origine s'apparente clairement à du communautarisme ce qui est contraire à l'esprit de notre Constitution. Pour ces raisons, le rapport est rejeté.

And the second of the second o

Wallerand de Sain

Wallerand de Saint Just

Conseil régional 57, rue de Babylone - 75007 Paris Tél. : 01 53 85 51 98 www.iledefrance.fr E.mail : groupefn@iledefrance.fr

R S P V B L I QU E S R A N C A I S E



Groupe Front national - IDF Bleu Marine

MOTION DE REJET

002

Paris, le 04/10/2016

Commission Permanente du 12 octobre 2016

Rapport n° CP 16-476

CPER 2020-2015 PROJET « CAMPUS » CONDORCET » – CONSTRUCTION DU « GRAND EQUIPEMENT DOCUMENTAIRE » A AUBERVILLIERS (93) : AFFECTATION D'AUTORISATION DE PROGRAMME

MOTION DE REJET

Le rapport CR 16-476 est rejeté.

Exposé des motifs :

Cette décision de regrouper les fonds de 45 bibliothèques part d'un principe vertueux qui serait de donner au plus grand nombre des étudiants l'accès à des collections très riches en sciences humaines et sociales.

Cependant il y a parmi ces fonds documentaires des fonds historiques de bibliothèques de la Sorbonne, notamment ceux de la rue Victor Cousin. Les transférer contribuerait à appauvrir la vie intellectuelle du quartier non moins historique de la Sorbonne, et obligerait un grand nombre d'étudiants à se déplacer dans le nord de Paris. Il est regrettable que le cœur historique de Paris se voie délester de tels fonds, tout comme il est regrettable que la liste des bibliothèques visées n'ait pas été adjointe au rapport, ce qui aurait permis de mieux éclairer les élus.

Wallerand de Saint Just

Wallerand de Saint

Conseil régional 57, rue de Babylone - 75007 Paris Tél. : 01 53 85 51 98 www.iledefrance.fr

E.mail ; groupefn@iledefrance.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAIS

MOTION DE RENVOI N° 000001 -



Commission permanente du 12 octobre 2016

Groupe Socialiste & Républicain

Rapport CP 16-594 CONTRAT REGIONAL TERRITORIAL DE PORCHEVILLE

MOTION DE RENVOI

Le rapport CP 16-594 est renvoyé en commission.

Exposé des motifs :

Cette délibération nécessite plusieurs vérifications qui doivent faire l'objet d'éclaircissements en commission des finances concernant sa régularité budgétaire et réglementaire.

Carlos Da Silva

Carlos Da Silva

Conseil régional 57, rue de Babylone – 75359 Paris cedex 07 SP Tél. : 01 53 85 53 85



Groupe Front national - IDF Bleu Marine

MOTION DE RENVOI N° 000002 -

Paris, le 11/10/2016

Commission permanente du 12 octobre 2016

Rapport n° CP 16-403

Soutien aux dynamiques territoriales : Aide à l'ingénierie du volet territorial du CPER Ile-de-France 2015-2020 : Convention cadre avec le territoire de :

 Communauté d'agglomération Val Parisis Affectation de crédits d'études afférant

MOTION DE RENVOI

Le rapport CP 16-403 est renvoyé en commissions.

Exposé des motifs :

En effet, le rapport n'a été examiné que par les commissions Environnement et Aménagement du territoire, et celle sur la Ruralité et l'Agriculture.

Cette affectation d'autorisation de programme pour deux études urbaines est liée à d'autres commissions : « Commission Transports » et « Commission Logement et Politique de la ville ».

En commission « Logement et politique de la ville» : parce que les études présentées dans les deux fiches projets visent à réaliser des secteurs d'habitat de type éco-quartier avec de nombreuses « formes urbaines » et constructions de logements.

En commission « Transports » : parce que les études présentées évoquent des partenariats avec la SNCF pour aménager les secteurs des gares et des quais, la création de places de stationnements, des axes routiers, et un point d'arrêt terminal de la ligne 38-03, un Véligo, etc.

Wallerand de Saint Just

Wellerand de Sain

Conseil régional 57, rue de Babylone - 75007 Paris Tél.: 01 53 85 51 98 www.iledefrance.fr E.mail: groupefn@iledefrance.fr

RÉPUSTIQUE PRANÇAIS

AMENDEMENT
N° 000001.



Conseil régional

Commission Permanente du 12 Octobre 2016

Groupe Europe Ecologie - Les Verts et Apparentés

AMENDEMENT Rapport n° CP 16-496

« Mise en œuvre de la politique régionale en matière de médiation, prévention, protection (aide aux victimes) Première affectation pour l'année 2016 »

La fiche projet du dossier n° EX013715 – Aide aux victimes – Accompagnement des femmes victimes de violences et/ou de viols au bénéfice de l'organisme Association Du Côté Des Femmes est abondée de 17 700€ pour l'établir à 20 000€.

L'autorisation d'engagement affectée dans l'article 1 de la délibération est augmentée en conséquence.

Exposé des motifs :

Sur le département du Val d'Oise, l'association Du côté des femmes constitue un travail fondamental dans l'aide aux femmes victimes de violences ou de viols et à leurs enfants.

La fiche projet le rappelle, il s'agit en 2015 de 1151 femmes et enfants reçus à l'accueil de jour ainsi que 700 femmes suivies hors hébergements, 136 femmes accompagnées, notamment 15 femmes en grand danger avec le Téléphone Grand Danger (TGD) et 415 femmes en insertion sociale qui ont subi pour la majorité des violences.

Par ailleurs, les besoins recensés sont à la fois importants et urgents, puisqu'il s'agit de financer des vacations au sein des permanences du département pour des postes de professionnel-les et d'intervenant-es.

A ce titre, il est indispensable de lui apporter une aide financière correspondant à ses besoins, soit une subvention de 20 000€ conforme à la demande de financement de l'association.

C'est le sens de cet amendement.

Mounir SATOURI

AMENDEMENT N° 000002.



Commission Permanente du 12 Octobre 2016

Groupe Europe Ecologie - Les Verts et Apparentés

AMENDEMENT Rapport n° CP 16-496

« Mise en œuvre de la politique régionale en matière de médiation, prévention, protection (aide aux victimes) Première affectation pour l'année 2016 »

Ajoute un article rédigé comme suit :

Décide de renouveler pour 2016 l'adhésion de la Région à l'association Elu/es Contre les Violences Faites aux Femmes (ECVF) et affecte un montant d'autorisation d'engagement de 13.000 €.

L'autorisation d'engagement affectée dans l'article 1 de la délibération est augmentée en conséquence.

Exposé des motifs :

Créée en 2003, l'association Elu/es Contre les Violences faites aux Femmes (ECVF) se donne comme objectif d'informer et de soutenir les élu-es et collectivités souhaitant s'engager dans l'action contre les violences faites aux femmes via des outils de communication visant à les accompagner dans leurs luttes contre les violences faites aux femmes.

Au-delà, ECVF se fixe comme objectif de développer le réseau des élu-es et collectivités adhérentes engagé-es sur ces questions. Le but est d'assurer une meilleure circulation de l'information, de mutualiser, capitaliser et rendre plus visibles les différentes pratiques menées au sein de chaque collectivité.

La Région Île-de-France fait partie des collectivités engagées au sein de cette association en lui versant chaque année une cotisation.

La dernière cotisation ayant été versée en octobre 2015 au titre de l'année 2015, cet amendement vise à confirmer à cette association l'engagement plein et entier de la Région sur ces questions en lui versant une cotisation au titre de l'année 2016.

Mounir SA OUR

Conseil régional

57, rue de Babylone - 75359 Paris cedex 07 SP

Tél.: 01 53 85 53 85





Parti communiste Français, Parti de gauche, Ensemble et République & Socialisme

> COMMISSION PERMANENTE 12 octobre 2016

Rapport CP 16-312

Soutien régional aux radios et télévisions locales en Île-de-france

AMENDEMENT

L'article 2 est ainsi rédigé :

- « Subordonne le versement de ces subventions à la signature de conventions conformes à la convention type annexée à la présente délibération, en annexe 3, et autorise la présidente du conseil régional à les signer. Cette convention précise l'engagement des bénéficiaires à :
- valoriser les initiatives d'intérêt régional, mener une communication de proximité, et notamment sur les initiatives locales et les sujets concernant les questions de jeunesse, de citoyenneté, culturelles, d'apprentissage, de formation professionnelle, ou encore sportives et de loisirs;
- diffuser, en s'appuyant sur un partenariat avec le CROSIF (Comité Régional Olympique et Sportif d'Ile- de-France), des informations et reportages concernant les manifestations et événements sportifs, en vue de favoriser le développement de la pratique sportive en Îlede-France;
- participer à la défense de l'égalité réelle des droits, à la lutte contre toutes les formes de discriminations et à la promotion de la diversité.

EXPOSE DES MOTIFS

Le groupe Front de gauche considère que la région n'a pas à transformer ce dispositif en outil de promotion des Jeux olympiques et de la pratique sportive en général. Si cette dernière est importante voire même essentielle à nos concitoyen-ne-s, elle ne doit pas pour autant devenir une condition excluante d'un dispositif qui doit rester généraliste. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons supprimer le deuxième critère.

Par ailleurs, il nous semble essentiel de valoriser l'intérêt régional plutôt que des initiatives locales, d'autant que la baisse drastique de cette enveloppe nous ordonne de cibler d'avantage nos actions.

Enfin, pour le groupe Front de gauche, il paraît plus judicieux d'aborder la question de la lutte contre la radicalisation sous l'angle de l'accès à une égalité réelle des droits. Le rôle d'une collectivité n'est en aucune manière de participer à la panique morale identitaire ambiante stigmatisant une partie de nos concitoyen-ne-s mais bien de faire vivre la valeur d'égalité centrale pour la République.

AMENDEMENT N° 000004.



Groupe FRONT DE GAUCHE

Parti communiste Français, Parti de gauche, Ensemble et République & Socialisme

> COMMISSION PERMANENTE 12 octobre 2016

Rapport CP 16-490

Valoriser le mérite, l'excellence et l'ouverture sociale à travers le soutien régional aux cordées de la réussite - 1ère affectation 2016

AMENDEMENT

A l'annexe 1 de la délibération, dans le paragraphe « 2. Public visé par la dispositif », supprimer les mots suivants :

« ou de lycées privés sous contrats d'association »

EXPOSE DES MOTIFS

Le groupe Front de gauche ne souhaitant pas financer les lycées privées que ce soit dans le cadre de leur fonctionnement ou dans le cadre des projets mis en place par les professeurs et élèves, il souhaite que les projets pédagogiques des équipes éducatives des lycées privés sous contrat ne bénéficient pas du dispositif Ouverture sociale - Cordées de la réussite.

AMENDEMENT N° 000005.



Groupe FRONT DE GAUCHE

Parti communiste Français, Parti de gauche, Ensemble et République & Socialisme

> COMMISSION PERMANENTE 12 octobre 2016

Rapport CP 16-490

Valoriser le mérite, l'excellence et l'ouverture sociale à travers le soutien régional aux cordées de la réussite - 1ère affectation 2016

AMENDEMENT

A l'annexe 1 de la délibération, dans le point « 5. Priorités régionales», rajouter l'alinéa suivant : « - associant des lycées qui respecteront strictement la parité entre jeunes filles et jeunes garçons.»

EXPOSE DES MOTIFS

Conscient de la volonté de l'exécutif de garantir l'égalité de traitement entre jeunes filles et jeunes garçons, le groupe Front de gauche souhaite que ce critère intègre ce dispositif de manière à ce que les cordées de la réussite bénéficient autant aux filles qu'aux garçons.

Ceci est d'autant plus important que les grandes écoles qui ont été sélectionnées dans ce rapport évoluent sur des domaines d'études extrêmement masculins. Ainsi, comme le remarquait très justement l'Observatoire des inégalités en mai 2014, les écoles d'ingénieurs ne regroupent que 28% de filles, quand Polytechnique peine à y intégrer 14% d'entre elles. Seules les écoles de commerce semblent respecter cette parité indispensable à l'évolution des pratiques avec 49,3% de jeunes filles au sein de leurs établissements.

Cette faible présence des filles est difficilement compréhensible si on la rapporte à leur niveau de performances scolaires, bien meilleur en général que celui des garçons.

Dès lors, même si notre groupe ne valide pas le principe des grandes écoles, institutions spécifiquement françaises souvent présentées comme le creuset de la formation des élites dirigeantes de la nation, nous estimons néanmoins qu'elles doivent prendre toute leur place dans le travail d'égalité réelle des droits entre femmes et hommes en mettant fin à une orientation scolaire et professionnelle aux prises avec le genre. La Région doit garantir le même espace de possibles ouvert à toutes et tous, filles et garçons.



Parti communiste Français, Parti de gauche, Ensemble et République & Socialisme

COMMISSION PERMANENTE 12 octobre 2016

Rapport CP 16-494

Lutte contre le décrochage scolaire « Projets - réussite pour tous » - deuxième affectation

AMENDEMENT

A l'annexe 1 de la délibération, supprimer le dossier suivant « - 16014356 – Institution Sainte-Marie à Antony (92) - PROJET N°552 – Soutien à la scolarité et acquisition des codes – Réussite pour tous »

La fiche projet associé à ce dossier est également supprimée

EXPOSE DES MOTIFS

En dehors de l'appartenance religieuse de cet établissement, le groupe Front de gauche considère que le projet proposé par cette institution ne relève pas du décrochage scolaire mais bien à offrir un confort culturel à quelques élèves sans difficultés scolaires identifiées.

En effet, les objectifs du projet consistant à « faire prendre conscience aux élèves de Terminale que seule la préparation au Baccalauréat ne peut suffire à donner un bagage culturel convenable » ne peut en aucun cas rentrer dans les critères établis par ce dispositifs voué à aider les élèves en situation e décrochage scolaire.

Pour ces deux raisons, nous souhaitons que ce projet soit retiré de ce rapport afin de faire bénéficier de l'argent public aux élèves des lycées piblics.





Parti communiste Français, Parti de gauche, Ensemble et République & Socialisme

> COMMISSION PERMANENTE Du 12 octobre 2016

Rapport n° CP 16-498 FONDS D'INTERVENTION D'URGENCE: APPUI A LA PRISE EN CHARGE MÉDICALE DE REFUGIÉS ET DEPLACÉS AU KURDISTAN IRAKIEN

AMENDEMENT

L'article suivant est ajouté à la délibération :

« Décide la création d'un groupe de travail pour la mise en place, dans le cadre de sa politique de solidarité internationale, d'une action pérenne de soutien, voir de jumelage, à la région du Rojava ».

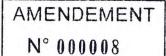
Exposé des motifs :

La Région entend, à travers la présente délibération, soutenir l'aide médicale aux réfugiés du Kurdistan irakien. Si une telle action doit en effet être soutenue, la Région doit cependant s'engager davantage dans son soutien aux populations kurdes par une action de solidarité internationale orientée sur le long terme.

Les Kurdes du Rojava ont infligé les premières défaites terrestres à Daesh lors de la bataille de Kobané. Cela a été un tournant. Depuis ils continuent à mener la guerre aux terroristes Djihadistes. Mais ils le font aussi au nom de valeurs qui constituent un véritable espoir pour la région.

La Charte du Rojava affirme les principes de démocratie, de droit des minorités et d'égalité des sexes, la laïcité et le respect de tous les cultes. Autant de valeurs qui sont aujourd'hui mises à mal dans cette région du Proche-Orient, et auxquelles notre collectivité doit apporter un soutien vigoureux car cette région manque de beaucoup de choses, notamment du point de vue des équipements culturels ou de la formation.

La Présidente de Région, Valérie Pécresse, avait déclaré en séance plénière en février dernier : « Je soutiens tout à fait le combat des Kurdes ». Le lancement d'une action de solidarité concrète de la Région Ile-de-France avec le Rojava, définie par un groupe de travail composé d'élus régionaux de la majorité et de l'opposition, et d'agents des services de la Région, donnerait ainsi davantage de sens à cette déclaration.





Parti communiste Français, Parti de gauche, Ensemble et République & Socialisme

COMMISSION PERMANENTE
Du 12 octobre 2016

Rapport n° CP 16-498 FONDS D'INTERVENTION D'URGENCE: APPUI A LA PRISE EN CHARGE MÉDICALE DE REFUGIÉS ET DEPLACÉS AU KURDISTAN IRAKIEN

AMENDEMENT

L'article suivant est ajouté à la délibération :

« Décide de mobiliser une aide en investissement de 75 000 € sur la ligne budgétaire Fonds d'intervention d'urgence, et de 150 000€ sur la ligne Aide à la reconstruction afin de venir en aide aux populations haïtiennes touchées par l'ouragan Matthew ».

Exposé des motifs :

L'ouragan Matthew, l'un des plus violents à avoir frappé les Caraïbes ces dix dernières années, a provoqué sur Haïti des dégâts humains, sanitaires et matériels considérables, dont le bilan s'alourdit de jour en jour.

La Région Île-de-France entretient depuis plus de dix ans des relations d'amitiés avec Haïti ; des relations d'autant plus justifiées au regard de l'histoire qui lie la France à ce pays, de même que par le devoir de solidarité d'une région riche comme la notre envers l'un des pays les plus pauvres du monde.

Haïti est ainsi devenu un territoire emblématique et prioritaire de l'action internationale de la Région Ile-de-France.

Notre collectivité s'est mobilisée à plusieurs reprises ces dernières années en solidarité avec la population haïtienne, notamment en 2004 suite à l'ouragan Jeanne, en 2008 suite à l'ouragan Hanna, et en 2010 suite à l'important séisme survenu sur l'île.

Elle a ainsi, dans ces différents contextes, su débloquer des fonds d'urgence pour une aide rapide aux victimes de ces catastrophes, mais aussi, dans le cadre de l'aide à la reconstruction, contribuer à des projets d'aménagement et d'équipement en partenariat avec la mairie des Gonaïves.

L'ampleur de la catastrophe survenue en Haïti ces derniers jours justifie pleinement une nouvelle mobilisation du fonds d'urgence régional, en soutien aux organisations humanitaires intervenant sur place (telles Médecins du Monde, Médecins Sans Frontières, Handicap International, le Secours Populaire ou la Croix-Rouge française). Elle justifie également la poursuite d'une action à plus long terme en matière d'aide à la reconstruction, pouvant passer par la pérennisation du partenariat mis en place avec les Gonaïves, mais aussi le lancement d'autres actions de ce type dans le pays.



Il est donc ici proposé une aide de 75 000 € sur le Fonds d'intervention d'urgence, et de 150 000 € pour l'Aide à la reconstruction, des sommes malheureusement limitées par le budget restreint décidé par l'exécutif régional en 2016, et qu'il conviendra de revoir à la hausse pour 2017, afin de permettre réellement à notre collectivité de remplir le rôle qui devrait être le sien en matière de solidarité internationale.



Parti communiste Français, Parti de gauche, Ensemble et République & Socialisme

COMMISSION PERMANENTE 12 octobre 2016

Rapport CP 16-508

ILES DE LOISIRS

Affectations d'autorisations de programme au profit des SMEAG des îles de loisirs de Bois-le-roi (77) et de Buthiers (77) Îles de loisirs DE Vaires-Torcy (77) - Affectations d'autorisations de programme pour la la sécurisation du site Affectations d'autorisations de programme pour la mise en place de la signalétique sur les îles de loisirs

AMENDEMENT

Après l'article 3, un article additionel ainsi rédigé est:

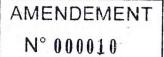
« Décide d'ouvrir les bases de loisirs dont dispose le Conseil régional d'Île-de-France à l'accueil des réfugiés. »

EXPOSE DES MOTIFS

La déstabilisation de régions entières provoque un exode massif de populations désespérées. Cette situation inhumaine, à la fois prévisible et loin d'être nouvelle, est aujourd'hui devenue une réalité dont nous ne pouvons plus nous détourner. Notre système est à bout de souffle. Les conflits politiques, les désastres économiques et climatiques que subissent de plus en plus d'êtres humains contribuent à accentuer un système inégalitaire au niveau planétaire nourri par des conflits que les nations occidentales ont largement alimenté.

Le groupe Front de gauche considère que la Région Île de France doit prendre toute sa part pour faire face à l'afflux massif de réfugiés en leur proposant un accueil solidaire et digne des valeurs de notre République et du droit d'asile.

Dans la mesure où la région Île-de-France est propriétaire des terrains et des bâtiments des îles de loisirs, le groupe Front de gauche souhaite qu'elle mette tout en œuvre pour accueillir les réfugiés sur ces installations, dans le respect du service public dû aux Francilien-ne-s.





Parti communiste Français, Parti de gauche, Ensemble et République & Socialisme

COMMISSION PERMANENTE 12 octobre 2016

Rapport CP 16-544

Evolution du dispositif de soutien aux complémentaires santés étudiants

AMENDEMENT

L'article 1 est ainsi rédigé :

« Décide de maintenir le dispositif de financement d'une couverture complémentaire santé pour les étudiant-e-s boursiers-ères en s'appuyant sur l'expertise et les savoir-faire que les services du Conseil régional ont acquis depuis 2010.

S'engage à mener une étude spécifique à la situation des étudiant-e-s boursiers-ères catégorie 5,6 et 7 afin d'ajuster l'aide régionale aux besoins de cette population en difficulté. »

EXPOSE DES MOTIFS

En juin 2010, dès le début du mandat précédent, l'exécutif régional mettait en place un véritable plan d'aide à l'acquisition d'une couverture Santé pour les étudiant-e-s boursiers afin de faciliter la mise en œuvre d'un parcours d'autonomie des jeunes ambitieux (rapport CR 23-10).

Le rapport présenté aujourd'hui ambitionne clairement de réviser ce plan à la baisse. D'abord parce que les enveloppes budgétaires votées en avril dernier ne permettent pas de tenir des propos aussi victorieux que « le doublement de l'aide au financement d'une complémentaire santé pour les étudiants boursiers est une mesure phare de la mandature 2015-2021 ». Faut-il rappeler que la ligne « Aide à la mutuelle des étudiants » a perdu un tiers de sa capacité quand celles plus spécifiques aux étudiants inscrits en formations sanitaires et sociales ont baissé de près de 10%; Ensuite parce qu'il renie les bases d'une politique en faveur des étudiant-e-s boursiers-ères qui avait pourtant fait ses preuves.

Dès lors, le groupe Front de gauche souhaite que le dispositif en vigueur jusqu'à présent soit respecté, et ce au nom du respect des jeunes qui en bénéficient.

Par ailleurs, il nous semble important que la région élargisse son action en faveur des étudiant-e-s boursiers-ères les plus en difficulté (catégorie 5,6 et 7), car, même s'ils peuvent en théorie bénéficier de la CMU complémentaire et de l'ACS (aide à l'acquisition d'une complémentaire santé), beaucoup d'entre eux se heurtent à de multiples critères les excluant de ces droits pourtant essentiels.



Enfin, le groupe Front de gauche tient à rappeler à l'exécutif que le budget alloué à la « prévention santé jeunes », dont il est fait état dans l'exposé des motifs, a perdu près de 70% de son enveloppe initiale. Si notre groupe est totalement ouvert à ce que ce fonds prenne son envol, il note néanmoins qu'il est difficilement envisageable qu'une quelconque politique volontariste à l'échelle régionale en la matière puisse être initiée avec une enveloppe ne dépassant pas 200 000 €.

AMENDEMENT N° 000011



Commission Permanente du 12 octobre 2016

Groupe socialiste et républicain

Rapport CP 16-498 Fonds d'intervention d'urgence : appui à la prise en charge médicale de réfugiés et déplacés au Kurdistan irakien.

AMENDEMENT

Ajoute un article 2:

« Décide la constitution d'un fonds d'aide exceptionnel de soutien aux sinistrés de l'ouragan Matthew à Haïti en octobre 2016.

Ce fonds, doté de 100 000€ et destiné aux associations intervenant dans l'aide aux victimes et à la reconstruction, sera prélevé sur le budget Actions internationales et européennes, Chapitre 900 – Services généraux, Sous-fonction 04 Actions interrégionales, européennes et internationales, 044 – Solidarité internationale – Fonds d'intervention d'urgence. »

Exposé des motifs :

Cet amendement vise à mobiliser le fonds d'intervention d'urgence en solidarité avec Haïti à la suite du passage de l'ouragan Matthew.

L'ouragan Matthew est le plus puissant à s'être abattu sur Haïti depuis Felix en 2007. Les derniers bilans font état d'un bilan dramatique de plus de 1.000 morts. Le sud et l'ouest du pays ont été les plus touchés par la dépression.

Plus de 21.000 personnes ont été évacuées et 350.000 ont besoin d'assistance, selon le bureau de coordination des affaires humanitaires de l'ONU. Les zones touchées de plein fouet restent toujours difficiles d'accès. Comme le craignaient les autorités, huit nouveaux cas de choléra ont également été recensés.

Les coopérations entre Haïti et l'Île-de-France sont nombreuses et existent depuis plusieurs années. La Région doit mobiliser son fonds d'urgence pour aider les territoires avec lesquels elle cultive des liens forts, notamment Haïti où elle avait mobilisé son fonds d'intervention à la suite du séisme de 2010.

Par ailleurs, la faible consommation du dispositif Méditerranée par la Région (85 000€ sur les 300 000€ qui composent cette ligne) peut permettre de dégager des fonds pouvant être fléchés sur cette aide à Haïti.

Carlos Da Silva

Carlos Da Silva

Page 1 sur 1

Conseil régional 57, rue de Babylone – 75359 Paris cedex 07 SP Tél.: 01 53 85 53 85

AMENDEMENT N° 000012



Commission permanente du 12 octobre 2016

Groupe socialiste et républicain

Rapport CP 16-498
Fonds d'intervention d'urgence : appui à la prise en charge médicale de réfugiés et déplacés au Kurdistan irakien

AMENDEMENT

Un article additionnel est ajouté, rédigé comme suit :

« Décide la création d'un plan d'urgence pour l'accueil et l'hébergement des réfugiés. Ce plan fait l'objet d'une présentation détaillée en Conseil régional en novembre. »

Exposé des motifs :

Le 24 septembre 2015 avait créé un plan sous la forme d'une action destinée à soutenir dans les meilleurs délais les réfugiés et les migrants. 32 projets avaient été retenus dans le cadre d'un appel à projet pour un montant de 1,081M€, permettant l'achat d'équipements et la construction de structures d'hébergement d'urgence.

Cet amendement vise à appuyer la création d'un Plan d'urgence pour l'accompagnement et l'hébergement des réfugiés, en complément de l'action engagée par le Conseil régional au Kurdistan irakien.

Le 24 septembre 2015, le Conseil régional avait créé un fonds d'urgence pour l'accompagnement des réfugiés que la Présidente du Conseil régional s'est empressée de supprimer sans prévoir la moindre évaluation de la portée sa décision pour l'Ile-de-France. La situation depuis n'est pas satisfaisante, et les récentes déclarations plus que confuses de Mme Pécresse ne sont guères plus rassurantes.

La crise migratoire d'une extrême gravité que rencontrent l'Europe, les différentes rives de la Méditerranée et la France nous impose d'agir. À l'heure où l'Ile-de-France est en train de s'imposer comme première région économique en Europe suite au Brexit, la Région ne saurait plus longtemps s'exonérer de son devoir d'humanité et de responsabilité.

L'inaction et l'attentisme n'ont jamais résolu aucun problème, pas plus que l'enfermement dans des logiques partisanes alors que les solutions ne peuvent s'élaborer qu'à plusieurs. Nous vous demandons donc de donner aux collectivités volontaires et à la société civile les moyens de redonner une dignité aux réfugiés.

Si l'Ile-de-France doit prendre toute sa part pour éviter les tragédies humanitaires, elle doit aussi agir en son sein pour encourager les solidarités et favoriser un meilleur partage des Conseil régional

57, rue de Babylone - 75359 Paris cedex 07 SP

Tél.: 01 53 85 53 85



efforts entre les territoires. L'ouverture de petites unités d'accompagnement constitue bel et bien une alternative indispensable à la rue et aux campements de misère qui se concentrent de plus dans les quartiers déjà les plus populaires de l'Île-de-France.

Cet amendement vise à appuyer la création d'un Plan d'urgence pour l'accompagnement et l'hébergement des réfugiés, en complément de l'action engagée par le Conseil régional au Kurdistan irakien. En 2015, l'action régionale avait permis de soutenir 32 projets dans le cadre d'un appel à projet pour un montant de 1,081M€, permettant l'achat d'équipements et la construction de structures d'hébergement d'urgence.

Reconnaissant que « la Région capitale lle-de-France doit prendre sa part dans la réponse à ce drame humain dans la mesure de ses compétences en accompagnant les dispositifs d'accueil mis en place par l'Etat », l'UDI avait voté pour la création d'un tel fonds en 2015. L'UDI avait émis quelques réserves mais sa position désormais privilégiée dans la majorité régionale lui assure aussi la maîtrise du dispositif selon ses propres orientations. Nous espérons donc aujourd'hui que l'UDI saura de nouveau faire preuve d'ouverture pour se montrer à la hauteur des enjeux.

Carlos Da Silva

Carlos Da Silva

AMENDEMENT
N° 000013



Commission permanente du 12 octobre 2016

Groupe socialiste et républicain

Rapport CP 16-498 Fonds d'intervention d'urgence : appui à la prise en charge médicale de réfugiés et déplacés au Kurdistan irakien

AMENDEMENT

Un article additionnel est ajouté, rédigé comme suit :

« Décide la création d'un Fonds d'urgence pour l'accompagnement des réfugiés visant à garantir leur accès aux soins, à l'aide alimentaire, à l'accompagnement psychologique, à l'hébergement d'urgence, au droit et à l'interprétariat. Ce plan fait l'objet d'une présentation détaillée en Conseil régional en novembre. »

Exposé des motifs :

Le 24 septembre 2015, le Conseil régional avait créé un fonds d'urgence pour l'accompagnement des réfugiés que la Présidente du Conseil régional s'est empressée de supprimer sans prévoir la moindre évaluation de la portée sa décision pour l'Ile-de-France. La situation depuis n'est pas satisfaisante, et les récentes déclarations plus que confuses de Mme Pécresse ne sont guères plus rassurantes.

La crise migratoire d'une extrême gravité que rencontrent l'Europe, les différentes rives de la Méditerranée et la France nous impose d'agir. À l'heure où l'Ile-de-France est en train de s'imposer comme première région économique en Europe suite au Brexit, la Région ne saurait plus longtemps s'exonérer de son devoir d'humanité et de responsabilité.

L'inaction et l'attentisme n'ont jamais résolu aucun problème, pas plus que l'enfermement dans des logiques partisanes alors que les solutions ne peuvent s'élaborer qu'à plusieurs. Nous vous demandons donc de donner aux collectivités volontaires et à la société civile les moyens de redonner une dignité aux réfugiés.

Si l'Ile-de-France doit prendre toute sa part pour éviter les tragédies humanitaires, elle doit aussi agir en son sein pour encourager les solidarités et favoriser un meilleur partage des efforts entre les territoires. L'ouverture de petites unités d'accompagnement constitue bel et bien une alternative indispensable à la rue et aux campements de misère qui se concentrent de plus dans les quartiers déjà les plus populaires de l'Île-de-France.

Cet amendement vise donc à appuyer la création d'un Fonds d'urgence pour l'accompagnement et la prise en charge des réfugiés, en complément de l'action engagée

Conseil régional

57, rue de Babylone - 75359 Paris cedex 07 SP

Tél.: 01 53 85 53 85



par le Conseil régional au Kurdistan irakien. En 2015, l'action régionale avait permis de financer 56 projets en fonctionnement à hauteur de 0,700 M€.

Reconnaissant que « la Région capitale lle-de-France doit prendre sa part dans la réponse à ce drame humain dans la mesure de ses compétences en accompagnant les dispositifs d'accueil mis en place par l'Etat », l'UDI avait voté pour la création d'un tel fonds en 2015. L'UDI avait émis quelques réserves mais sa position désormais privilégiée dans la majorité régionale lui assure aussi la maîtrise du dispositif selon ses propres orientations. Nous espérons donc aujourd'hui que l'UDI saura de nouveau faire preuve d'ouverture pour se montrer à la hauteur des enjeux.

Carlos Da Silva

Carlos Da Silva

AMENDEMENT N° 000014



Commission Permanente du 12 octobre 2016

Groupe socialiste et républicain

Rapport CP 16-544
Evolution du dispositif de soutien aux complémentaires santé étudiants

AMENDEMENT

L'article 1 est ainsi rédigé :

« L'élaboration du nouveau dispositif de financement d'une complémentaire santé pour les étudiants boursiers est confiée aux services compétents de la Région afin de réorienter 50.000 € vers des actions de prévention et d'éducation à la santé. »

Exposé des motifs :

Le simple doublement de l'aide à la complémentaire santé pour les étudiants boursiers et la mise à jour des dispositions juridiques telles qu'énoncées dans le rapport ne semblent pas justifier le recours à un prestataire extérieur à la Région.

Depuis sa prise de fonction, la Présidente du Conseil régional n'a cessé d'affirmer vouloir faire des économies en réduisant le recours à des opérateurs externes. En l'absence de cahier des charges plus précis, cet amendement vise à concentrer les moyens de la collectivité sur les dépenses d'investissement économiques et sociales.

Carlos Da Silva

Carlos Da Silva

Conseil régional 57, rue de Babylone – 75359 Paris cedex 07 SP Tél.: 01 53 85 53 85

AMENDEMENT N° 000015



Commission Permanente du 12 octobre 2016

Groupe socialiste et républicain

Rapport CP 16-544
Evolution du dispositif de soutien aux complémentaires santé étudiants

AMENDEMENT

Un article 2 est ajouté et rédigé comme suit :

« Décide de participer au titre du programme « Accès aux soins des publics spécifiques » au financement du projet détaillé en annexe 2 au rapport CP 16-424 adopté par délibération n°16-424 du 21 septembre 2016 portant attributions de subventions dans le cadre de l'action régionale dans le domaine de la santé par l'attribution d'une subvention de 50.000 €.

Affecte une autorisation de programme de 50.000 € disponible sur le chapitre 904 « Santé et action sociale » - code fonctionnel 41 « Santé », programme HP 41-001 (141 001) « Accès aux soins des publics spécifiques » - Action 121 001 01 « Accès aux soins des publics spécifiques » du budget 2016 ». »

Exposé des motifs :

Cet amendement vise à réévaluer le soutien ancipité de la Région Ile-de-France à l'association SAFE, dans l'attente des conclusions du plan « Pour une Ile-de-France sans Sida » et conformément aux orientations adoptées lors du Conseil régional du 17 juin dernier.

L'association SAFE gère en Ile-de-France les distributeurs-échangeurs de seringues et contribue ainsi activement à la réduction des risques de transmission du VIH-Sida. Ces automates permettent d'éviter la présence de seringues usagées dans l'espace public et de toucher des consommateurs insérés qui ne fréquentent pas les centres de soins. L'association assure la distribution de près de 500.000 seringues par an en Ile-de-France.

C'est sous le gouvernement de Jacques CHIRAC en 1987 qu'a été autorisée la vente libre des seringues afin de lutter contre l'épidémie de VIH-Sida chez les usagers de drogues. L'augmentation de l'offre de seringues a permis à partir de 1994 de stabiliser puis diminuer le nombre de nouveaux cas de sida chez ces usagers. En 1995, les premiers automates distributeurs de seringues distribuant des trousses de prévention furent d'ailleurs installés dans la capitale avec le soutien de la Ville de Paris.

Conseil régional 57, rue de Babylone – 75359 Paris cedex 07 SP Tél.: 01 53 85 53 85 Aujourd'hui, le désengagement de la Région Ile-de-France est extrêmement préoccupant en matière de santé publique et fait courir un risque sérieux d'augmentation des transmissions de maladies infectieuses : diminution du matériel stérile en circulation, augmentation du nombre de seringues abandonnées dans l'espace public, recrudescence de certaines maladies.

La baisse de l'investissement régional dans cette politique représente donc un objectif comptable à courte vue. Du point de vue sanitaire, les conséquences seraient donc désastreuses. Elles le seraient tout autant du point de vue des dépenses publiques. Le traitement annuel d'une infection supplémentaire par le VHC représente à elle seule le montant de la subvention provisoire proposée par cet amendement.

Carlos Da Silva

Carlos Da Silva

AMENDEMENT N° 000016



Commission permanente du 12 octobre 2016

Groupe Socialiste & Républicain

Rapport CP 16-497 FONDS D'URGENCE A DESTINATION DES COMMUNES FRANCILIENNES ET DE LEURS GROUPEMENTS TOUCHES PAR LES INONDATIONS DE FIN MAI DEBUT JUIN 2016 DEUXIEME AFFECTATION 2016

AMENDEMENT

Après l'article 3 est ajouté un article rédigé comme suit :

Article 4

Présentera lors de la prochaine séance plénière une décision budgétaire modificative afin de permettre l'affectation d'une subvention supplémentaire d'un million d'euros dans le cadre du fonds d'urgence à destination des communes franciliennes qui fait l'objet du présent rapport.

Exposé des motifs :

984 188,40 euros seront au total affectés sur ce dispositif à l'issue de l'adoption du présent rapport sur un montant total alloué d'un million d'euros.

La Vice-présidente en charge de ce fonds a expliqué en commission thématique que de nombreux autres dossiers avaient été déposés par des communes ou leur groupement et étaient en cours d'instruction par les services.

Afin de permettre l'affectation, lors de la prochaine commission permanente, de nouvelles aides à ces communes qui en ont besoin, il est donc nécessaire d'augmenter l'enveloppe globale de ce fonds d'urgence dès la prochaine séance plénière des 13 et 14 octobre prochains.

La répartition des subventions régionales sur ce fonds est pour le moment profondément déséquilibrée et justifie d'autant plus cette allonge budgétaire.

En effet, les Yvelines sont attributaires de près de la moitié du montant de ces subventions alors que le département ne représente que 20% des communes touchées. A contrario, l'Essonne est attributaire de seulement 5% du montant total alors que le département représente plus de 20% des communes touchées.

Conseil régional 57, rue de Babylone – 75359 Paris cedex 07 SP Tél.: 01 53 85 53 85 L'argument selon lequel un certain nombre de ces subventions seront a posteriori remboursées en fonction du retour des assurances, laissant ainsi des marges de manœuvre budgétaires sur ce fonds, ne tient pas. En effet, l'attribution de nouvelles subventions doit avoir lieu dès la prochaine CP, bien avant le retour des assurances dont le délai de traitement peut prendre encore plusieurs mois.

Un million d'euros semble représenter un montant raisonnable afin d'être assuré de pouvoir traiter l'ensemble des dossiers qui parviennent encore à la Région.

Carlos Da Silva

Carlos Da Silva

AMENDEMENT N° 000017



Commission permanente du 12 octobre 2016

Groupe Socialiste & Républicain

Rapport CP 16-467
ÎLE DE LOISIRS DE VAIRES TORCY
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
AFFECTATIONS D'AUTORISATION DE PROGRAMME ET D'AUTORISATION
D'ENGAGEMENT
RAPPORT ANNUEL POUR LA GESTION DE L'ILE DE LOISIRS
REALISATION D'UN AUDIT D'EVALUATION DE LA DSP
APPROBATION DE PRINCIPE DE LA DELEGATION DU SERVICE PUBLIC SUR L'ÎLE
DE LOISIRS DE VAIRES-TORCY

AMENDEMENT

L'article 3 est modifié et rédigé comme suit :

Article 3 : Prorogation de la concession en cours sur l'île de loisirs de Vaires-Torcy.

Dans l'attente des résultats de l'audit qui permettra d'évaluer le contrat de DSP en cours entre la Région et l'île de loisir de Vaires-Torcy, ce dernier est prorogé afin que la prochaine DSP puisse tenir compte des conclusions dudit audit.

Exposé des motifs :

Il semble paradoxal que l'exécutif propose dans une même délibération d'évaluer la DSP en cours entre la Région et l'île de loisir de Vaires-Torcy et propose dans le même temps de lancer une nouvelle concession sur la période 2018-2021.

Il serait plus pertinent d'attendre les conclusions de l'audit qui va être effectué avant de faire voter une nouvelle DSP.

Il est donc proposé de proroger la DSP en cours, en l'amendant si besoin, afin que la prochaine concession tienne compte des résultats de cet audit.

Carlos Da Silva

Carlos Da Silva

Conseil régional 57, rue de Babylone – 75359 Paris cedex 07 SP Tél.: 01 53 85 53 85

AMENDEMENT N° 000018



Commission permanente du 12 octobre 2016

Groupe Socialiste & Républicain

Rapport CP 16-512 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE REGIONALE DE SOUTIEN AUX CLUBS FORMATEURS TROISIEME AFFECTATION 2016

AMENDEMENT

Après l'article 2 est ajouté un article rédigé comme suit :

Article 3

Subordonne le versement de ces subventions à la signature par les clubs formateurs concernés de la charte de la laïcité et des valeurs de la République qui sera mise en place par la Région.

Exposé des motifs :

La délibération CR 143-16 concernant les « engagements des grands réseaux associatifs et sportifs dans la défense de la laïcité, des valeurs de la République, et dans la prévention de la radicalisation » adoptée par notre assemblée lors de la séance plénière de juillet 2016 prévoit dans son article 1 « l'adoption à venir d'une 'charte de la laïcité et des valeurs de la République', qui conditionnera l'accès au soutien régional ».

Il est précisé dans l'exposé des motifs de cette délibération que cette charte « sera présentée en séance plénière à l'automne ».

L'exécutif s'est donc engagée à ce que cette charte soit présentée lors de la séance plénière de novembre puisqu'elle ne figure pas à l'ordre du jour de la séance à venir.

Quoi qu'il en soit, l'entrée en vigueur imminente de cette charte suppose de prévoir dès à présent que les clubs formateurs, concernés au premier plan par le dispositif de lutte contre la radicalisation proposé par l'exécutif régional, s'engagent à la signer.

Carlos Da Silva

Carlos Da Silva

Conseil régional 57, rue de Babylone - 75359 Paris cedex 07 SP Tél.: 01 53 85 53 85



Groupe Front national - IDF Bleu Marine

AMENDEMENT N° 000019 .

Commission Permanente du 12 octobre 2016

Rapport n° CP 16-515

Attribution de subventions dans le cadre de la politique régionale en faveur des nouveaux véhicules urbains Deuxième affectation 2016

AMENDEMENT

Il est rajouté un nouvel article comme suit :

« Article 3 : Dans le cadre de la politique régionale en faveur des nouveaux véhicules urbains, la région s'engage à promouvoir et à soutenir la voiture à pile à combustible (hydrogène). »

Exposé des motifs :

Cet amendement vise à promouvoir la mobilité décarbonée (à hydrogène). En effet, la voiture électrique n'est qu'une solution d'avenir limitée puisque la production d'électricité devra s'aligner sur les besoins. Or celle-ci n'est pas extensible, à moins de relancer un plan de centrales nucléaires. Dans ce contexte, les voitures à hydrogène, particulièrement écologiques, seront très probablement les voitures de demain.

Les recherches dans le domaine de l'hydrogène doivent être valorisées. C'est la raison pour laquelle la Région doit s'engager à soutenir les plans d'actions qui visent à contribuer au passage aux véhicules à pile à combustible permettant ainsi de résoudre, entre autres, et efficacement le problème des particules fines.

Wallerand de Saint Just

Conseil régional 57, rue de Babylone - 75007 Paris Tél.: 01 53 85 51 98 www.iledefrance.fr

E-mail: groupefn@iledefrance.fr

REPUBLIQUE SRANÇAISE



Groupe Front national - IDF Bleu Marine

AMENDEMENT N° 000020

Commission Permanente du 12 octobre 2016

Rapport n° CP 16-392 Tarification de la restauration des établissements publics de Paris

AMENDEMENT

L'article 2 est rédigé ainsi :

« Décide de maintenir le tarif Approuve le tarif exceptionnel à 4,05 euros de 4,90 euros, applicable aux élèves non-inscrits à la demi-pension qui souhaitent déjeuner occasionnellement au lycée et pour les lycées souhaitant bénéficier d'un tarif à la prestation, en complément de leur tarification au forfait, pour les établissements publics du département de Paris. »

Exposé des motifs :

Le tarif moyen de la formule « ticket » des élèves de demi-pension pour le département de Paris étant à 3,90 euros, il faut pour des raisons d'équité augmenter le tarif exceptionnel « élève » à 4,90 euros et non pas le maintenir à 4,05 euros (comme le propose ce rapport) pour les élèves non-inscrits à la demi-pension qui souhaitent déjeuner occasionnellement au lycée.

En effet, il ne serait pas juste que le tarif moyen de la formule « ticket » des élèves de demi-pension et le tarif des élèves non-inscrits à la demi-pension (qui souhaitent déjeuner occasionnellement au lycée) ne soient que de 15 centimes d'euros de différence. Quel serait l'avantage pour les élèves inscrits en demi-pension si les élèves non-inscrits payaient quasiment le même tarif? Par souci d'équité et de bonne gestion des deniers publics, les élèves non-inscrits -qui souhaitent déjeuner occasionnellement au lycée- devraient s'acquitter d'une différence de 1 euro de plus que les élèves inscrits en demi-pension.

Wallerand de Sain Just.

Wallerand de Saint Just

Conseil régional 57, rue de Babylone - 75007 Paris Tél.: 01 53 85 51 98 www.iledefrance.fr

E-mail: groupefn@iledefrance.fr

REPUBLIOUE PRANÇAISE



Groupe Front national - IDF Bleu Marine

AMENDEMENT N° 000021

Paris, le 07/10/2016

Commission permanente du 12 octobre 2016

Rapport n° CP 16-544 EVOLUTION DU DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX COMPLEMENTAIRES SANTE ETUDIANTS

AMENDEMENT

L'Article 1 est modifié comme suit :

« Décide d'affecter une autorisation d'engagement de **25.000** € sur l'action 141 001 06 « Aide à la mutuelle des étudiants » du programme HP 41-001 « Prévention et éducation à la santé » de la sousfonction 41 « Santé » du chapitre 934 « Santé et action sociale » du budget 2016, pour le lancement d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage de conseil et d'élaboration du nouveau dispositif de financement d'une complémentaire santé pour les étudiants boursiers franciliens. »

Exposé des motifs:

La dotation de 50.000 € initialement proposée paraissait exagérément élevée pour la réalisation d'un cahier des charges. Il est important que la Région donne l'exemple en matière de gestion de l'argent public, surtout lorsque les mutuelles étudiantes concernées par ce programme d'affectation affichent pour certaines d'entre elles un bilan de gestion catastrophique depuis plusieurs années maintenant.

L'endettement de la LMDE à hauteur de 35M€ et sa mise sous tutelle judiciaire en février 2015 devraient nous inciter à plus de vigilance.

Wallerand de Sain Just.

Wallerand de Saint Just

Conseil régional 57, rue de Babylone - 75007 Paris Tél. : 01 53 85 51 98 www.iledefrance.fr

E.mail: groupefn@iledefrance.fr

REPUBLIQUE FRANCAIS E



Groupe Front national - IDF Bleu Marine

AMENDEMENT N° 000022

Commission Permanente du 12 octobre 2016

Rapport n° CP 16-493

Mise en œuvre de la politique régionale en matière de médiation, prévention, protection (accès au droit)

Deuxième affectation pour l'année 2016

AMENDEMENT

L'article 1, alinéa 2 est modifié comme suit :

« Subordonne le versement des subventions à la signature, avec les organismes bénéficiaires, d'un engagement à soutenir dans l'intérêt national français les individus et de conventions conformes à la convention type approuvée par l'article 6 de la délibération n° CP 14-274 du 10 avril 2014 et modifiée par les dispositions de la délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016, et autorise la Présidente du Conseil Régional à les signer.

Exposé des motifs :

Il ne faudrait pas que des associations soient concentrées sur l'aide des personnes en situation illégale, pour les aider à contourner la loi. L'aide doit être circonscrite à rentrer dans le cadre de la loi et conduire les individus à s'engager dans la nation.

Les subventions versées doivent être assorties d'une obligation de respecter l'intérêt national français, de demander aux individus bénéficiaires -du soutien de ces associations- de connaître l'Histoire de France, de maîtriser la langue française et de faire allégeance à la nation française.

Wallerand de Saint Just.

Wallerand de Saint Just

Conseil régional 57, rue de Babylone - 75007 Paris Tél.: 01 53 85 51 98 www.iledefrance.fr

E-mail: groupefn@iledefrance.fr

REPUBLIQUE PRANCAISE



Groupe Front national - IDF Bleu Marine

AMENDEMENT N° 000023

Commission Permanente du 12 octobre 2016

Rapport n° CP 16-392 Tarification de la restauration des établissements publics de Paris

AMENDEMENT

L'article 1 est supprimé :

Exposé des motifs :

Pour des raisons d'équité et de bonne gestion des deniers régionaux, les tarifs de demi-pension des établissements publics du département de Paris ne restent pas identiques aux tarifs de l'année 2016 parce que les élèves non-inscrits à la demi-pension s'acquittent d'un tarif restauration à 4,90 euros au lieu de 4,05 euros.

En effet, il ne serait pas juste que les élèves non-inscrits en demi-pension payent seulement 15 centimes de plus que les élèves inscrits à la demi-pension avec la formule « ticket » à 3,90 euros.

Wallerand de Sain Just.

Wallerand de Saint Just

Conseil régional 57, rue de Babylone - 75007 Paris Tél.: 01 53 85 51 98 www.iledefrance.fr E-mail: groupefn@iledefrance.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Groupe Front national - IDF Bleu Marine

AMENDEMENT N° 000024

Commission Permanente du 12 octobre 2016

Rapport n° CP 16-312 SOUTIEN REGIONAL AUX RADIOS ET TELEVISIONS

AMENDEMENT

L'article 2 du projet de délibération est modifié ainsi :

Subordonne le versement de ces subventions à la signature de conventions conformes à la convention type annexée à la présente délibération, en annexe 3, à la signature d'une « charte d'impartialité » envers toutes les expressions politiques et autorise la présidente du conseil régional à les signer.

Exposé des motifs :

Ce rapport propose de subventionner 18 radios pour un montant global de 200 000 euros. A l'approche des élections présidentielles et législatives, nous pensons qu'il serait logique et prudent de faire signer une « charte d'impartialité » aux radios qui souhaitent être subventionnées afin d'éviter qu'elles fassent de la publicité pour tel ou tel parti politique, ou de la partialité idéologique, lors de leurs émissions.

Wallerand de Sain Just.

Wallerand de Saint Just

Conseil régional 57, rue de Babylone - 75007 Paris Tél.: 01 53 85 51 98 www.iledefrance.fr E-mail: groupefn@iledefrance.fr

R É PU B LIQUE FRANÇAISE



Groupe Front national - IDF Bleu Marine

AMENDEMENT N° 000025

Commission Permanente du 12 octobre 2016

Rapport n° CP 16-513 SOUTIEN AUX EVENEMENTS SPORTIFS

AMENDEMENT

L'article 4 du projet de délibération est supprimé

Exposé des motifs :

Ce rapport propose une autorisation d'engagement complémentaire de 10 000 € pour adopter l'augmentation de la participation régionale, 30 000 € au lieu de 20 000 €, au bénéfice de la Fédération Française de Basket Ball, aide versée n° EX011756 votée à la CP n° 16-279 du 12 juillet 2016.

Rien ne semble justifier, dans ce rapport, une autorisation d'engagement complémentaire de 10 000 euros au bénéfice de cette Fédération sportive, et encore moins l'égalité de traitement des demandes de subventions.

Vallerand de Saint port.

Wallerand de Saint Just

Conseil régional 57, rue de Babylone - 75007 Paris Tél.: 01 53 85 51 98 www.iledefrance.fr E-mail: groupefn@iledefrance.fr

REPUBLIQUE FRANÇAISE



Groupe Front national - IDF Bleu Marine

AMENDEMENT N° 000026

Commission Permanente du 12 octobre 2016

Rapport n° CP 16-513
SOUTIEN AUX EVENEMENTS SPORTIFS

AMENDEMENT

L'article 5 du projet de délibération est supprimé

Exposé des motifs :

Ce rapport propose une autorisation d'engagement complémentaire de 10 000 € pour adopter l'augmentation de la participation régionale, 30 000 € au lieu de 20 000 €, au bénéfice de la Fédération Française de Badminton, aide versée n° 16013202 votée à la CP n° 16-469 du 21 Septembre 2016.

Rien ne semble justifier, dans ce rapport, une autorisation d'engagement complémentaire de 10 000 euros au bénéfice de cette Fédération sportive, et encore moins l'égalité de traitement des demandes de subventions.

Wallerand de Saint Just.

Wallerand de Saint Just

Conseil régional 57, rue de Babylone - 75007 Paris Tél.: 01 53 85 51 98 www.iledefrance.fr E-mail: groupefn@iledefrance.fr

P É P U B LIQUE FRANÇAISE



Groupe Front national - IDF Bleu Marine

AMENDEMENT N° 000027

Commission Permanente du 12 octobre 2016

Rapport n° CP 16-512 SOUTIEN AUX CLUBS FORMATEURS

AMENDEMENT

L'article 1, alinéa 2 du projet de délibération est ainsi modifié :

Subordonne le versement de ces subventions, à <u>l'exception du projet porté par l'association « AC Bobigny 93 Rugby » (fiche projet n°16014868)</u> à la signature d'avenants conformes à l'avenant-type approuvé par délibération n° CP 16-188 du 18 Mai 2016 et autorise la Présidente du Conseil régional à les signer.

Il est aussi ajouté un alinéa entre le 2ème et le 3ème alinéa :

« Décide de participer au dispositif des clubs formateurs encadrement et matériel (sport) au financement du projet de l'association « AC Bobigny 93 Rugby » de la présente délibération par l'attribution de subvention d'un montant de 7 000 euros. »

Exposé des motifs :

Le dispositif des clubs formateurs attribue en général, pour ce club, une subvention qui couvre l'encadrement et le matériel (sport) une fois par an depuis 2013. Or une première subvention de 17.000 euros a été votée en 2016 pour ce club. Si la subvention de 20.000 euros prévue dans ce projet de délibération était attribuée, l'augmentation de subvention de ce club serait de près de + 120 % et les subventions de la Région pour ce club atteindraient les 37.000 euros pour l'année 2016.

Il est donc proposé par souci de gestion rigoureuse des deniers régionaux, de ramener cette subvention à 7 000 euros.

Wallerand de Saint Just

Wallerand de Saint

Conseil régional 57, rue de Babylone - 75007 Paris Tél.: 01 53 85 51 98 www.iledefrance.fr E-mail: groupefn@iledefrance.fr

RÉPUBLIQUE FRANCAISE



Secrétariat général

DU MERCREDI 12 OCTOBRE 2016



AMENDEMENTS

déposés par les groupes sur le rapport CP 16-648



Groupe FRONT DE GAUCHE

Parti communiste Français, Parti de gauche, Ensemble et République & Socialisme AMENDEMENT N° 000028.

COMMISSION PERMANENTE
Du 12 octobre 2016

Rapport n° CP 16-648
FONDS D'INTERVENTION D'URGENCE:
ASSISTANCEA LA POPULATION HAÏTIENNE
AFFECTEE PAR L'OURAGAN MATTHEW

AMENDEMENT

L'article unique de la délibération est supprimé et remplacé par l'article suivant :

« Décide de mobiliser une aide en investissement de 75 000 € sur la ligne budgétaire Fonds d'intervention d'urgence, et de 150 000€ sur la ligne Aide à la reconstruction afin de venir en aide aux populations haïtiennes touchées par l'ouragan Matthew ».

Exposé des motifs :

L'ouragan Matthew, l'un des plus violents à avoir frappé les Caraïbes ces dix dernières années, a provoqué sur Haïti des dégâts humains, sanitaires et matériels considérables, dont le bilan s'alourdit de jour en jour.

La Région Île-de-France entretient depuis plus de dix ans des relations d'amitiés avec Haïti ; des relations d'autant plus justifiées au regard de l'histoire qui lie la France à ce pays, de même que par le devoir de solidarité d'une région riche comme la notre envers l'un des pays les plus pauvres du monde.

Haïti est ainsi devenu un territoire emblématique et prioritaire de l'action internationale de la Région Ile-de-France.

Notre collectivité s'est mobilisée à plusieurs reprises ces dernières années en solidarité avec la population haïtienne, notamment en 2004 suite à l'ouragan Jeanne, en 2008 suite à l'ouragan Hanna, et en 2010 suite à l'important séisme survenu sur l'île.

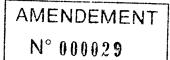
Elle a ainsi, dans ces différents contextes, su débloquer des fonds d'urgence pour une aide rapide aux victimes de ces catastrophes, mais aussi, dans le cadre de l'aide à la reconstruction, contribuer à des projets d'aménagement et d'équipement en partenariat avec la mairie des Gonaïves.



L'ampleur de la catastrophe survenue en Haïti ces derniers jours justifie pleinement une nouvelle mobilisation du fonds d'urgence régional, permettant de soutenir les organisations humanitaires intervenant sur place (telles qu'ACTED, mais aussi Médecins du Monde, Médecins Sans Frontières, Handicap International, le Secours Populaire ou la Croix-Rouge française). Elle justifie également la poursuite d'une action à plus long terme en matière d'aide à la reconstruction, pouvant passer par la pérennisation du partenariat mis en place avec les Gonaïves, mais aussi le lancement d'autres actions de ce type dans le pays.

Dans le présent rapport, l'exécutif régional propose de limiter l'aide de notre collectivité à 50 000 €, une somme bien trop réduite au regard des besoins présents et à venir.

Il est donc ici proposé une aide de 75 000 € sur le Fonds d'intervention d'urgence, et de 150 000 € pour l'Aide à la reconstruction, des sommes qui restent malheureusement limitées par le budget restreint décidé par l'exécutif régional en 2016, et qu'il conviendra de revoir à la hausse pour 2017, afin de permettre réellement à notre collectivité de remplir le rôle qui devrait être le sien en matière de solidarité internationale.





Commission Permanente du 12 Octobre 2016

Groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés

AMENDEMENT

Rapport n° CP 16-648

FONDS D'INTERVENTION D'URGENCE : ASSISTANCE A LA POPULATION HAÏTIENNE AFFECTEE PAR L'OURAGAN MATTHEW

Ajoute un article rédigé comme suit

Décide l'affection d'une autorisation d'engagement de 50 000€ destinée à aider les ONG et associations pour l'aide médicale aux populations.

Exposé des motifs :

Après le passage de l'ouragan Matthew, les associations et ONG s'inquiètent de la reprise de l'épidémie de choléra qui avait déjà frappé Haïti par le passé.

Les équipes médicales ont des difficultés pour accéder aux zones sinistrées et à porter secours aux populations. Des associations comme *Médecins du Monde* ou *Médecins sans Frontière* sont depuis plusieurs années sur place pour enrayer cette épidémie.

Le présent amendement vise à débloquer un fonds d'urgence en fonctionnement pour aider les structures médicalisées à apporter les soins nécessaires aux populations.

Mounir SATOURI



COMMISSION PERMANENTE DU 12 OCTOBRE 2016

RAPPORT N° CP 16-496
MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE REGIONALE EN MATIERE DE MEDIATION,
DE PREVENTION, DE PROTECTION (AIDE AUX VICTIMES)

AMENDEMENT DE L'EXECUTIF

Article additionnel après l'article 2

Après l'article 2, il est inséré un article 3 ainsi rédigé :

« Décide de participer, au titre du dispositif « Soutien à l'équipement des polices municipales » et par l'attribution d'une subvention d'un montant maximum prévisionnel de 27 700 €, au financement des équipements de la police municipale de Viry-Châtillon dont la liste suit :

- Un véhicule équipé
- Un système de radio-télécommunication permettant de relier le véhicule au centre de police
- Des bâtons de défense
- 2 vélos pour les ASVP

Subordonne le versement de cette subvention à la signature avec la commune de la convention type du dispositif.

Affecte une autorisation de programme de 27 700 € disponible sur le chapitre 905 « Aménagement des territoires » du code fonctionnel 57 « Sécurité » du programme HP 57-001 (157001) « Bouclier de sécurité », code action 15700104 « Soutien à l'équipement des polices et de la gendarmerie », du budget 2016.

OBJET:

Suite à l'agression inacceptable et intolérable dont ont été victimes les policiers à Viry-Chatillon (91), la région souhaite apporter un soutien aux forces de sécurité agissant sur ce territoire.

Consciente des enjeux et afin de marquer ce soutien à la commune et aux habitants de Viry-Chatillon, la Région Ile-de-France a décidé de financer en urgence de nouveaux équipements à la police municipale (un nouveau véhicule tout équipé, un système de radio-télécommunication permettant de relier le véhicule au centre de police, des bâtons de défense, ...) dans le cadre du « bouclier de sécurité » adopté en janvier 2016.

Par délibérations CR 10-16 du 21 janvier 2016 et CP 16-132 du 18 mai 2016 relatives à la mise en place du bouclier de sécurité, la Région a souhaité soutenir la modernisation des polices municipales d'Île-de-France, confirmant ainsi la volonté de l'Exécutif régional de mettre tout en œuvre pour renforcer au quotidien la sécurité des Franciliens.

La police municipale s'est imposée progressivement comme un acteur majeur de la sécurité publique. Ainsi, la Région a pour objectif d'aider les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à doter leurs polices municipales des meilleurs équipements en matière de protection, de renseignement et d'interception, afin de remplir au mieux leurs missions et de s'adapter, malgré la baisse des dotations décidée par le gouvernement, à l'évolution des menaces et à la dégradation de la sécurité publique.

Il vous est proposé ainsi proposé ainsi une affectation de 27 700 €, disponibles sur cette ligne au budget 2016, au profit de la commune de Viry Chatillon.